

## Migration et tensions sociales dans le sud du Mali

## Les auteurs

**Bakary Camara**, Faculté des Sciences juridiques et politiques, Université de Bamako (Mali)

**Bakary Faboura Traoré**, UFR Sciences juridiques et politiques, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)

**Brema Élie Dicko**, Université Paris VII (France)

**Moro Sidibé**, Institut d'économie rurale, Ministère de l'agriculture du Mali

## Consortium for Development Partnerships

Le programme CDP a démarré en Juillet 2004 et regroupe une quinzaine de centres de recherche, d'universités et d'organisations de la société civile dont le but principal est de mener conjointement des recherches, des dialogues politiques et des activités de renforcement des capacités sur les thématiques de la gouvernance, de la réduction de la pauvreté et du développement en Afrique de l'Ouest. Le programme CDP constitue aussi un cadre d'analyse et de référence pour les questions du développement économique, de la démocratie et de la résolution des conflits.

Il s'agit également pour ce consortium de mettre à la disposition des pays de la sous-région ouest-africaine, de nouvelles perspectives sur les défis auxquels elle doit faire face, ainsi que des données de référence, d'éléments d'information qui ont une utilité spécifique par rapport aux questions de la démocratie et de la gouvernance. Le Consortium permet ainsi à des chercheurs africains, à des institutions de recherche ou à des organisations de la société civile ou organisations sous-régionales telles que la CEDEAO de bénéficier d'un réseau unique en son genre intégrant recherche et politique, et qui donne des opportunités pour un échange international.

Chaque institution membre du programme CDP joue un rôle majeur dans au moins un des 8 projets du consortium que sont :

1. Local Governance and Decentralization
2. Access to Justice and the Rule of Law
3. Media and Voice in Democracy
4. Entrepreneurship in Agribusiness for Development
5. Local Dynamics of Conflict and Peacebuilding
6. ECOWAS and the Regional Dynamics of Conflict & Peacebuilding
7. Financing Democracy
8. Modelling Success in Governance and Institution Building

**Rapports de recherche du CODESRIA : No. 9**

**CONSORTIUM FOR DEVELOPMENT PARTNERSHIPS**  
CONTEXTES LOCAUX DES CONFLITS ET DE CONSTRUCTION DE LA PAIX

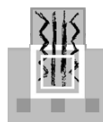
## **Migration et tensions sociales dans le sud du Mali**

Bakary Camara  
Bakary F. Traoré  
Brema E. Dicko  
Moro Sidibé



**CODESRIA**

Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique  
DAKAR



African Studies Centre  
LEIDEN

© CODESRIA 2011

Publié par le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique  
Avenue Cheikh Anta Diop Angle Canal IV  
BP 3304 Dakar, 18524, Sénégal, Site web : [www.codesria.org](http://www.codesria.org)

En collaboration avec

African Studies Centre Pieter de la Courtgebouw / Faculty of Social Sciences, Wassenaarseweg 52, 2333 AK  
Leiden, PO Box 9555, 2300 RB Leiden, The Netherlands, [www.ascliden.nl](http://www.ascliden.nl)

ISBN : 978-2-86978-501-4

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne doit être reproduite ou transmise sous aucune forme ou moyen électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou l'usage de toute unité d'emmagasinage d'information ou de système de retrait d'information sans la permission au préalable du CODESRIA.

Mise en page : Daouda Thiam

Couverture : Ibrahima Fofana

Impression : Imprimerie Graphiplus, Dakar, Sénégal

Cette publication est un rapport de recherche produit pour le Consortium for Development Partnerships (CDP) conjointement coordonné par le Northwestern University, Evanston, USA et le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), Dakar, Sénégal pendant sa première phase (2004-2008). La deuxième phase (2009-2012) est coordonnée par le CODESRIA et le Centre d'Études africaines, Leiden, Pays-Bas.

Le Secrétariat et la gestion du programme CDP sont actuellement assurés par le CODESRIA. Pour plus d'informations, veuillez visiter le site web du CODESRIA : [www.codesria.org](http://www.codesria.org)

Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) est une organisation indépendante dont le principal objectif est de faciliter la recherche, de promouvoir une forme de publication basée sur la recherche et de créer plusieurs forums permettant aux chercheurs africains d'échanger des opinions et des informations. Le Conseil cherche ainsi à lutter contre la fragmentation de la recherche dans le continent africain à travers la mise en place de réseaux de recherche thématiques qui transcendent toutes les barrières linguistiques et régionales.

Le CODESRIA publie une revue trimestrielle, intitulée *Afrique et Développement*, qui se trouve être la plus ancienne revue de sciences sociales basée sur l'Afrique. Le Conseil publie également *Afrika Zamani* qui est une revue d'histoire, de même que la *Revue Africaine de Sociologie*, la *Revue Africaine des Relations Internationales (AJIA)* et la *Revue de l'Enseignement Supérieur en Afrique*. Le CODESRIA co-publie également la *Revue Africaine des Médias; Identité, Culture et Politique : un Dialogue Afro-Asiatique*; *L'Anthropologue africain* ainsi que *Sélections Afro-Arabs pour les Sciences Sociales*. Les résultats de recherche, ainsi que les autres activités de l'institution, sont aussi diffusés à travers les « Documents de travail », le « Livre Vert », la « Série des Monographies », la « Série des Livres du CODESRIA », les « Dialogues Politiques » et le « *Bulletin du CODESRIA* ». Une sélection des publications du CODESRIA est aussi accessible au [www.codesria.org](http://www.codesria.org)

Le CODESRIA exprime sa profonde gratitude à la Swedish International Development Corporation Agency (SIDA/SAREC), au Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), à la Ford Foundation, à la Fondation MacArthur, à la Carnegie Corporation, à l'Agence Norvégienne de Développement et de Coopération (NORAD), à l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA), au Ministère Français de la Coopération, au Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), au Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas, à la Fondation Rockefeller, à FINIDA, à l'Agence canadienne de développement international (ACDI), à l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), à TrustAfrica, à l'UNICEF, à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) ainsi qu'au Gouvernement du Sénégal pour le soutien apporté aux programmes de recherche, de formation et de publication du Conseil.

# Sommaire

<i>Sigles et abréviations</i> .....	vii
<b>1. Introduction</b> .....	1
Présentation de la zone de recherche .....	2
Cadre conceptuel .....	4
Le contexte de l'étude .....	11
La problématique .....	12
<b>2. La politique de rapatriement des autorités maliennes et la gestion du retour des rapatriés</b> .....	19
Les logiques de départ en Côte d'Ivoire .....	19
Les caractéristiques sociodémographiques et économiques des migrants Maliens en Côte d'Ivoire .....	21
La politique gouvernementale et le rôle des institutions non gouvernementales .....	22
Le rôle des médias .....	30
Rôle de la population .....	32
<b>3. L'équation de la réinsertion socio-économique des « retournés » maliens</b> .....	33
Une réinsertion difficile et diversifiée .....	33
Autorités et rapatriés : avis contradictoires sur la problématique de réinsertion .....	42
Impact du rapatriement sur le développement .....	45
<b>4. Les institutions et autorités de validation des ressources naturelles</b> .....	49

<b>5. Formes et manifestations des tensions sociales liées au rapatriement</b> .....	53
Pressions et tensions dans les zones rurales .....	53
Pressions sur les ressources et tensions sociales dans les villes urbaines .....	58
Les tensions liées à la confiscation de la rente migratoire et ré-immigration vers d'autres régions de sud du Mali .....	64
Pourquoi les tensions liées au rapatriement ne se sont pas transformées en conflits ouverts – Les instruments de résolution des conflits .....	65
<b>6. Comment la circulation des armes légère influence-t-elle la situation de tensions dans le sud du Mali ?</b> .....	69
Insécurité dans le sud du Mali .....	69
Les formes et les manifestations de l'insécurité .....	69
Les forces de l'ordre et le banditisme .....	71
<b>7. Conclusion</b> .....	75
<b>8. Recommandations aux décideurs</b> .....	79
<i>Notes</i> .....	81
<i>Bibliographie</i> .....	85

## Sigles et abréviations

REMUAO	Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest
UNHCR	Organisation des Nations Unies pour les Réfugiés
UNVNU	Volontaires des Nations Unies
CNCR	Commission Nationale Chargée des Réfugiés
ONG	Organisation Non Gouvernementale
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement du Textile
HUICOMA	Huilerie de Coton du Mali
BNDA	Banque Nationale pour le Développement de l'Agriculture
BDM	Banque de Développement du Mali
BIM	Banque Internationale du Mali
AV	Associations Villageoises
SERMCI	Secours et Evacuation des Ressortissants Maliens de Côte d'Ivoire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
PAM	Programme Alimentaire Mondial
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CAMARCI	Coordination des Associations des Maliens Rapatriés de Côte d'Ivoire
ARM	Association pour la Réussite au Mali
AFERCI	Association des Femmes Rapatriées de Côte d'Ivoire
APREMEX	Association pour la Réinsertion des Maliens de l'Extérieur
AMARCI	Association des Maliens Rapatriés de Côte d'Ivoire (Bamako)
AMRCI	Association des Maliens Rapatriés de Côte d'Ivoire (Sikasso)
AVMCI	Association des Volontaires Maliens de Côte d'Ivoire
AJMARCI	Association des Jeunes Maliens Rapatriés de Côte d'Ivoire
PAISE	Projet d'Appui pour l'Insertion Socio-économique

CEAR	(Fondation-) Conseil Espagnol d'Appui aux Réfugiés
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
IPR/ISFRA	Institut Polytechnique Rurale/Institut Scientifique pour la Recherche Appliquée
SNEC	Syndicat National de l'Enseignement et de la Culture
RCI	République de Côte d'Ivoire
PAREF2	Programme d'Appui au Renforcement de l'Equité Hommes/ Femmes 2
PDRIK	Programme de Développement Rural Intégré de Kita
PAAP	Projet d'Aménagement agropastoral
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
GDCP	Direction Générale de la Protection Civile
DSNI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
FSN	Fonds de Solidarité National
Franc CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine



# 1

## Introduction

Depuis la fin de la guerre froide en 1989, des conflits « ethniques » et « religieux » sont apparus à travers le monde car les tensions que couvaient les dictatures du temps de la guerre froide s'éclatèrent. La dislocation de l'ex-Union soviétique et la disparition du bloc communiste furent à l'époque les origines directes de ces conflits et rivalités non seulement en Europe de l'Est, mais aussi en Afrique. En Afrique, à cause des conséquences néfastes de ces conflits sur les populations africaines et leur développement, beaucoup de chercheurs ont entrepris des recherches pour comprendre les processus et les mécanismes de ces conflits et violences. Ces recherches ont montré la complexité de ces conflits sur le continent et ont trouvé des causes directes et indirectes à ces violences. La présente étude n'étudie pas spécialement le conflit ivoirien, elle étudie ses conséquences socioéconomiques sur le Mali. Elle analyse uniquement le rapatriement en masse des immigrants maliens de Côte d'Ivoire suite au conflit ivoirien et la problématique de leur réinsertion dans le tissu économique malien.



Le Mali, vaste pays continental couvre une superficie de 1 241 238 km<sup>2</sup> et a une population totale estimée à 11 000 000 d'habitants. Son économie est essentiellement basée sur l'agriculture, l'élevage et l'exploitation de l'or. Les deux premières activités occupent à elles seules plus de 70 pour cent de la population. Les revenus tirés de ce secteur quasiment agricole ne sont pas suffisants à couvrir les besoins d'une population de plus en plus croissante (2,9 % en 2002). Cette situation a créé un état de pauvreté généralisé. D'après le document stratégique élaboré par le Gouvernement du Mali appelé « Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté 1 », la pauvreté touche près des 2/3 de la population soit (63,8 %) dont près du 1/3 vit dans l'extrême pauvreté (21 %).

Cette pauvreté est essentiellement rurale (88 %) mais elle touche également les grandes villes. Aussi, elle est beaucoup plus accentuée chez les femmes que les hommes. De ce fait, la pauvreté apparaît comme un phénomène à la fois national et multidimensionnel atteignant toutes les couches de la société (hommes, femmes, enfants, jeunes et personnes âgées) et se répercutant sur plusieurs secteurs (CSLP 2002).

Avant le conflit ivoirien, près de 90 pour cent des importations maliennes transitaient par le port d'Abidjan. Quand le conflit a éclaté en 2002, les marchandises maliennes passaient par le port du Togo, du Bénin, du Sénégal ou de la Mauritanie, provoquant ainsi la pénurie des marchandises de première nécessité et la flambée des prix. Le rapatriement massif des ressortissants maliens de Côte d'Ivoire a aggravé cette situation dans les régions à forte concentration de rapatriés comme la ville de Sikasso par exemple. Avant d'analyser le phénomène de rapatriement suite au conflit ivoirien, nous avons jugé nécessaire de présenter d'abord la zone de recherche.

### **Présentation de la zone de recherche**

La région étudiée est composée de trois cercles<sup>2</sup> et du District de Bamako : Koutiala, Sikasso et Kadiolo dont la population totale est de 1 196 366 habitants sur une superficie de 29 490 km<sup>2</sup>. La population est répartie comme suit : le cercle de Koutiala a une population de 445 039 habitants sur une superficie de 8 740 km<sup>2</sup> ; Kadiolo, une population de 152 164 habitants<sup>3</sup> sur une superficie de 5 375 km<sup>2</sup> ; le cercle de Sikasso, une population totale de 599 163 habitants<sup>4</sup> sur une superficie de 15 375 km<sup>2</sup>.<sup>5</sup> La population est

essentiellement composée de Sénoufo (Sikasso et Kadiolo) et de Minyanika (Koutiala). Ces populations cohabitent avec les Bambara et d'autres groupes ethniques venus de l'intérieur du Mali. Bamako est une ville cosmopolite et est la capitale du Mali. Les sièges de toutes les institutions nationales et internationales y sont concentrés.

Le cercle de Sikasso est limité au Nord-Ouest par la région de Koulikoro, au nord-est par le cercle de Koutiala, à l'Est par le Burkina Faso, au sud-est par le cercle de Kadiolo, et au sud-ouest par le cercle de Kolondiéba. Le cercle de Koutiala est limité au sud par Sikasso, au Nord et à l'ouest par la région de Ségou, à l'est par le cercle de Yorosso. Physiquement, le cercle de Sikasso, tout comme celui de Koutiala, est une pénéplaine soudanaise. Il est accidenté et sensiblement uniforme dans le cercle de Sikasso. De vastes plaines inondées s'étendent du Nord au nord ouest, elles sont propices à la culture du riz.

Tout comme Sikasso, le sol de Koutiala est sablonneux, argileux ou latéritique reposant sur une épaisse couche de grès. Les plaines et les vallées qui constituent de véritables bassins de réception naturelle des eaux d'écoulement en saison pluvieuse se trouvent entre les collines. Partout dans la région, la vitesse des eaux de ruissellement liée à l'intensité des pluies détache les particules et entraîne les gros blocs de roches, des mottes de terre et formes des ravins qui sont aussi reposoirs d'eau.

Quant au cercle de Kadiolo, il est situé à l'extrême sud de la République du Mali. Il est limité à l'Est par le Burkina Faso, à l'ouest par le département de Tengréla en Côte d'Ivoire, au nord par le cercle de Sikasso et au nord-ouest par le cercle de Kolondiéba. Le relief peu accidenté est dominé par les plaines, des bas-fonds et des collines.

Les trois cercles tout comme Bamako la capitale se trouvent dans la zone humide. Ce qui justifie non seulement le flux de migrants saisonniers de l'intérieur du Mali pendant les périodes de sécheresse, mais aussi le choix de certains rapatriés de s'y installer. Le climat se subdivise en deux ensembles climatiques : la zone soudanaise humide que l'on rencontre à Bamako, Koutiala et Sikasso (le centre et le nord) et la zone guinéenne qu'on rencontre dans le cercle de Kadiolo et au sud du cercle de Sikasso. Le découpage de l'année en saisons se caractérise par l'alternance d'une saison sèche et d'une saison humide appelée hivernage. La longueur de la saison sèche varie selon la latitude. Elle dure entre 5 et 6 mois.

A Sikasso comme à Koutiala, l'hivernage s'étend de juin en octobre. Les intersaisons sont plus ou moins marquées et correspondent à des mois « ni pluvieux ni secs ». La zone où se situent les cercles de Sikasso, Koutiala et Kadiolo est appelée zone soudano-guinéenne. Les précipitations moyennes annuelles sont supérieures à 1 300 mm, parfois, elles dépassent 1 500 mm. La saison des pluies est relativement longue (5 à 6 mois) avec plus de 90 jours de pluies par an. Durant le mois d'août, mois le plus arrosé, l'humidité relative est supérieure à 80 pour cent. C'est la situation géographique et la richesse de la zone de recherche qui ont fait que les migrants de l'intérieur du Mali pendant des décennies et d'autres rapatriés de Côte d'Ivoire, suite à crise ivoirienne, ont choisi de s'installer dans le sud du Mali pour y pratiquer l'agriculture, l'élevage ou la recherche d'or dans les sites d'orpaillage traditionnels.

Suite à l'éclatement du conflit ivoirien en 2002, des milliers de ressortissants maliens furent rapatriés, soit par les autorités maliennes, soit par leurs propres moyens. Ce rapatriement massif a créé un climat de tension sociale dans les zones à forte concentration de rapatriés. Notre thème « Migration et tensions sociales dans le sud du Mali » a pour objectif d'analyser les phénomènes de migration et de mobilité entre le Mali et la Côte d'Ivoire d'un côté et de l'autre la problématique de réinsertion des retournés maliens au Mali.

## **Cadre conceptuel**

### *La migration*

La migration humaine est le déplacement du lieu de vie des individus. Les gens, conduits par leurs motivations, ont été en perpétuel mouvement d'une place à l'autre, en nombre élargi ou restreint, sur une courte ou une longue distance, dans un pays ou entre deux ou plusieurs pays, régions ou continents. La migration est un phénomène aussi vieux que l'existence de l'humanité mais son intensification ces dernières décennies a renouvelé le débat et attiré l'attention des chercheurs et d'autres couches sociales comme les décideurs sur le phénomène en Afrique et en dehors du continent. Cette attention des chercheurs et des décideurs a été provoquée par les déplacements massifs répétés des populations et de leur changement constant de forme à l'intérieur et en dehors du continent africain.

Ces déplacements constituent la résultante du sous-développement, de la dégradation de l'environnement, des conflits et de l'instabilité socioéconomique et politique des pays africains.

Selon le rapport sur la migration internationale des Nations Unies de 2006, 190 millions d'individus vivent dans un pays autre que leur pays d'origine. Ce nombre s'accroît chaque année à cause des crises économiques et environnementales et de l'oppression politique. Ces dernières années, ces facteurs ont été renforcés par la mondialisation favorisée par le développement des moyens de transport et de communication. Développement qui a provoqué une forte baisse du prix de ces services. La baisse du prix des moyens de transport ou la facilité de déplacement ont augmenté à leur tour la rapidité de la migration. Ces changements dans la technologie du transport et de la communication ont aussi permis aux immigrés de rester permanemment en contact avec leurs parents restés au village ou dans leurs pays d'origines. L'exemple des Sarakolés du Mali nous édifie largement sur ce point.

En Afrique Occidentale, la migration et la mobilité ont toujours fait parti de la vie et de la culture des populations.<sup>6</sup> Cependant, des phénomènes politiques et socioéconomiques comme la colonisation, le travail forcé et les conflits des années 1900 ont modifié les formes de mobilité ou de déplacement des peuples et des individus. Dans cette étude, notre prétention est moins de faire une étude exhaustive du phénomène de la migration. Notre objectif est d'essayer de définir la migration et la mobilité, tout en les utilisant comme outils d'analyse du retour massif des Maliens de Côte d'Ivoire depuis l'avènement de la crise ivoirienne.

Malgré la difficulté à donner une définition à la migration et la différence de points de vue des différentes disciplines sur les facteurs de migration, la définition suivante est presque acceptée de tous : « la migration est un déplacement du lieu de vie d'individus... Le mouvement de personnes d'un point géographique à un autre à l'intérieur ou au delà du pays de résidence ».

Cette définition intègre pratiquement tous les éléments qui rentrent dans l'analyse ou la classification des mouvements migratoires (Amselle 1976 ; Copans 1987). C'est cette définition que nous allons adopter ici. Selon Jorn Van Der Meer (2007) qui cite Van Dijk et al. (2001), il y a six critères pour faire la typologie de la migration : l'administration géographique, le point de destination, la durée, le choix, la légalité et les caractéristiques des migrants

relatives à leurs motivations. Au niveau du critère d'administration géographique, la distinction est faite entre « l'intra national » et « l'international » ou au sein des régions géographiques ou entre elles. Ce critère montre que les mouvements migratoires peuvent prendre place à l'intérieur ou entre toutes sortes de frontières administratives et géographiques. Le deuxième critère est la destination rurale et/ou urbaine. Ici, nous avons quatre types de migrations : la migration rurale-urbaine appelée urbanisation, celle urbaine rurale, celle rurale-rurale et celle urbaine-urbaine. Le troisième critère est la durée qui est divisée en temporaire (migration circulaire) et en permanent. Le quatrième critère est le choix. La distinction ici, entre la migration forcée ou volontaire est mise en exergue. Le cinquième, la légalité, fait la distinction entre la migration légale et illégale. La migration légale étant une migration organisée où l'on passe par un processus administratif et celle illégale qui est la clandestinité. Le dernier critère concerne les talents de l'individu, ses capacités professionnelles et ses caractéristiques (genre, âge, éducation). De toutes les manières, la cause ou l'objet de la migration, quelle que soit sa forme, inclut l'un ou l'autre ou plusieurs de ces critères. La situation de nos rapatriés tombe sous le quatrième critère, le choix, c'est-à-dire le retour volontaire ou forcé des ressortissants maliens de Côte d'Ivoire au cours du rapatriement et du conflit.

### *La migration de travail*

En Afrique Occidentale, la forme la plus fréquente de la migration est la migration de travail. La comprendre est essentiel pour notre étude. La migration de travail est définie par l'Organisation Internationale de la Migration comme étant « un déplacement à travers des frontières d'un pays étranger pour la recherche d'emploi » (OIM 2007).

Il est toutefois important de noter qu'il n'y a pas une définition universelle de la migration de travail acceptée par tous. D'autres définitions existent, et nous avons ici celle utilisée par Messina et Lahav (2006) qui disent que la migration de travail est « le mouvement de personnes, des non nationaux ou des étrangers à travers des frontières ayant des objectifs autres que le voyage ou la résidence à court terme » (Messina et Lahav 2006)

Ces deux définitions se ressemblent mais le deuxième sonne plus nationaliste que le premier en ce sens qu'il est plus perceptible d'y voir l'idée de « nous » et de « vous » ou « eux ». Dans cette définition, le but du déplacement à travers les frontières des pays étrangers peut être autre que la

migration de travail, tout en étant le voyage ou la résidence à court terme. Les deux définitions cadrent néanmoins avec la définition de la migration que nous avons évoquée plus haut. Ces définitions sont utilisées, soit par les organisations internationales, soit par des nationaux des pays concernés par ce phénomène. Elles passent sous silence les migrations saisonnières de travail qui peuvent se passer non seulement à l'intérieur d'un pays, mais aussi à travers des frontières entre deux ou plusieurs pays. Ces migrations de travail ont toujours été les caractéristiques des sociétés ouest africaines au sein desquelles beaucoup se déplaçaient saisonnièrement pour aller travailler dans les régions fertiles ou dans les pays côtiers de la sous-région où l'économie est prospère. Cette migration est généralement temporaire. Ce qui est sûr, c'est que la migration de travail est définitivement « un déplacement à court ou long terme d'une région à une autre pour des raisons de travail ». Comme définition, nous retiendrons cette dernière car elle embrasse toutes les autres formes de migration étudiées ici. Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a pas une définition standard pour la migration de travail, mais la définition que nous utilisons nous permet d'aborder et de comprendre le sens de la migration en général et de la migration de travail en particulier dans cette étude.

### ***Mobilité ou migration ?***

Selon *Le Petit Larousse* (2005), la mobilité, « c'est le caractère de ce qui est capable de mouvement [...] de ce qui est fluctuant, instable. »

S'agissant des mouvements humains, c'est le changement permanent de place ou de lieu d'établissement. A cet égard, les Maliens en général, et les peuhls en particulier, se caractérisent par cette mobilité. En fait, nous pouvons dire que la migration et la mobilité constituent un mécanisme de changement de mode de gestion de situations de risques et d'incertitudes provoquées par les aléas climatiques, des situations socioéconomiques et politiques difficiles, les conditions d'accessibilité aux ressources.

Selon de Bruijn et al. (2001), l'emploi de la définition du mot « migration » utilisée plus haut serait problématique pour les raisons suivantes : d'abord, cette définition présuppose que le mouvement de la population migrante prend place entre des espaces différentes, ou encore entre des lieux spécifiques de résidence. Elle sous-entend que les personnes en mouvement ont un lieu déterminé de résidence qu'elles laissent pour aller vers d'autres lieux. Ensuite, une définition trop restreinte de la migration ou du mouvement

des gens n'embrasse pas totalement les dynamiques temporaires de la mobilité des sociétés en Afrique car selon eux, « à travers le voyage, des relations s'établissent, la modernité est négociée et l'expérience continue » (de Bruijn et al. 2001:2). Et que cette mobilité, au lieu d'être vue comme une migration qui constitue des mouvements de gens d'une situation statique à une autre, ne saurait être un instrument qui génère une continuité dans la possibilité de satisfaire les besoins fondamentaux de la survivance de beaucoup de gens en Afrique occidentale. Pour beaucoup d'Africains, la migration et la mobilité constituent un élément essentiel et permanent pour survivre. Elle contribue à la construction de réseaux sociaux qui permettent aux familles et aux individus de maintenir leurs options ouvertes (de Bruijn et Al. 2001). C'est donc pour ces raisons, que le terme migration à lui seul n'embrasse pas les dynamiques de mouvement de populations en Afrique. Par contre, toujours selon eux, c'est le terme « mobilité » qui est le plus approprié. Ils démontrent dans leurs travaux que la mobilité est et a toujours fait partie de la vie socioéconomique des Africains de l'ouest et constitue souvent un facteur de liaison entre les réseaux économiques et sociaux, reliant ainsi les communautés, les peuples, les régions et même les pays.

Donc dans certains cas, le terme migration devient problématique parce que la mobilité ne se passe pas « dans une place, un espace en un moment donné », et aussi, parce qu'il ne peut pas décrire largement la multitude de formes de mouvements de populations, c'est à dire « [...] les voyages, les explorations, le tourisme, les réfugiés, le pastoralisme, le nomadisme, le pèlerinage et le commerce », alors que la définition de la « mobilité » en tant que telle, inclut aussi des éléments non matériels comme les valeurs sociales, et les idées qui bougent, prennent des formes spécifiques comme résultat du mouvement de populations (de Bruijn 2001:2).

A la lumière de ce que nous venons de dire, la migration et la mobilité sont donc des phénomènes qui permettent aux sociétés africaines de résister aux changements environnementaux et leur donnent la possibilité de trouver des ressources alternatives pour la survie de leurs familles. La migration lie l'urbain au rural, le rural au rural, l'urbain à l'urbain, le local au régional et au global au même moment que les différents domaines socioéconomiques et politiques deviennent interconnectés et interdépendants. Voir donc la migration et la mobilité, comme une continuité plutôt qu'une discontinuité dans les sociétés permet de mieux apprécier son rôle en Afrique de l'Ouest (de Bruijn 2001:2).



Dans cette étude, les concepts migration et mobilité sont utilisés car parmi les rapatriés maliens de Côte d'Ivoire, beaucoup pratiquaient la migration saisonnière. Toutefois, nous retiendrons comme définition de la migration, « les mouvements de personnes ou de population avec une dimension temporelle et géographique claire ». De la mobilité, nous retiendrons « la nature intrinsèque et continue d'une culture africaine mouvante ou en perpétuel mouvement. » C'est vrai que, d'après notre raisonnement, la migration de travail concerne non seulement les migrants internes au Mali, mais aussi ceux de la Côte d'Ivoire. Mais dans notre analyse c'est les retournés maliens, suite à la crise ivoirienne, qui seront essentiellement traités. Donc la forme de migration qui nous intéresse dans cette étude est celle des « migrants volontaires » forcés de « retourner volontairement » ou « de se faire rapatrier volontairement » à travers l'aide du Gouvernement de leur pays d'origine qui est le Mali ou par leurs propres moyens, suite à la guerre civile qui sévissait en Côte d'Ivoire.

Si les réfugiés constituent le meilleur exemple d'une forme de mobilité qui n'est pas généralement la bienvenue parce que les États et les décideurs tendent à la contrôler ou à l'organiser en une forme de sédentarisation « décente » ou adéquate (de Bruijn 2001:6), la situation des retournés maliens est différente à cet égard. Ces migrants de retour forcé ne sont pas des réfugiés mais des citoyens maliens rapatriés qui se trouvent dans une situation de « déplacés » dans leur propre pays jusqu'à leur retour définitif dans leurs villages respectifs. C'est pourquoi le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ne les a pas pris en compte.

### ***Conflit et tension***

Le mot français « conflit » vient du mot Latin *conflictus* qui veut dire « choc », « heurt ». Le « conflit », d'après *Le Petit Larousse* (2005) est une « opposition de sentiments, d'opinion entre des personnes ou des groupes ». En mandingue, le terme « conflit » signifie « Kèlè » et peut vouloir dire aussi bien « bagarre » que « guerre » (Hagberg 2001) qui revient à la définition du *Petit Larousse*. Le conflit, étant donc une contradiction entre deux ou plusieurs personnes (groupe de personnes) est inévitable et inhérent à l'Homme (il peut se produire au sein d'une famille, au sein d'une communauté, entre deux ou plusieurs communautés, entre des pays, etc.). Il n'atteint pas forcément le stade de la violence. Le conflit est susceptible d'arriver n'importe où et n'importe quand, donc ne peut être prévenu. La tension, du mot latin « *tensio, de tendere* », qui veut étymologiquement dire « tendre » est « l'état d'une

situation tendue qui peut dégénérer en conflit entre des groupes, des personnes » (*Le Petit Larousse* 2005). Dans cette étude, quand nous parlons de tensions sociales, il s'agit plutôt de situations dans lesquelles des individus ou groupes d'individus qui, à cause d'évènements ou de certaines actions, se trouvent dans de situations tendues, qui dans certains cas, aboutissent à des affrontements ou sont gérées temporairement ou définitivement.

Dans les cercles où nous avons mené nos enquêtes, nous avons trouvé dans certains villages ou villes des situations de tensions liées aux ressources naturelles, au foncier (parcelles de culture) ou à la gestion des ressources acquises après le rapatriement. Ces tensions ne constituent pas forcément des facteurs de déstabilisation de la sous-région à court terme. Mais les analyser s'avèrent aussi importantes que l'analyse du phénomène de migration ou de mobilité qui sont en fait des facteurs générateurs de ces tensions. La cause internationale de ces tensions est la crise ivoirienne et la mobilité de longue date des Maliens vers la Côte d'Ivoire.

### ***Rapatriement***

Le mot rapatriement vient du verbe rapatrier, c'est à dire « faire venir dans son pays d'origine ». Les rapatriés sont des « personnes ramenées dans leur pays d'origine par les soins des autorités officielles » (*Le Petit Larousse* 2005). Dans cette étude, nous nous sommes intéressés essentiellement aux rapatriés de Côte d'Ivoire après l'éclatement de la crise en 2002.

### ***Intégrer, intégration et réintégration***

Concernant l'intégration ou la réintégration, il y a un problème conceptuel qui se pose car les mots « intégration » et « réintégration » sont utilisés l'un à la place de l'autre pour désigner les migrants retournés en général. Selon le dictionnaire *Le petit Larousse*, le verbe transitif intégrer du mot latin *integrare* (réparer), de *integer* (entier) veut dire « faire entrer dans un ensemble plus vaste », « inclure, incorporer, insérer ». L'intégration est donc l'action d'intégrer quelqu'un ou quelque chose. Le verbe transitif réintégrer, veut dire « revenir dans un lieu que l'on avait quitté », « regagner ». Quand nous parlons d'intégration ou de réintégration socioéconomique, nous voulons dire une intégration ou réintégration dans le système économique et social que les migrants avaient laissé depuis quelques années ou quelques décennies. Il se peut que les retournés connaissent bien le milieu d'origine dans lequel ils reviennent ou non parce qu'ils sont des descendants de migrants (parents ou grands parents).

### **Le contexte de l'étude**

Le programme CDP (Consortium pour des Partenariats en vue du Développement) a démarré en 2006 avec le projet « Contextes locaux de conflit et de construction de la paix » qui constitue le module 5. Les recherches ont été coordonnées par le Centre d'Etudes Africaines de Leiden au Pays Bas et du Centre de Recherches sur le Savoir Local – Point Sud de Bamako (Mali). L'objectif du programme est de faire une analyse critique des conflits violents et des méthodes de construction de la paix en Afrique de l'Ouest. Le point crucial de cette étude, « est non seulement d'explorer certains aspects des complexités des sites locaux de conflits, mais aussi de sonder la relation capitale entre les configurations locales et celles qui sont nationales ou internationales ».7 L'hypothèse du programme est qu'il existe des liens importants entre les différents niveaux de l'organisation socioéconomique et politique et l'éclatement des conflits violents ou à la prévention de ces conflits en Afrique de l'Ouest. Les objectifs centraux du CDP sont :

- L'analyse du contexte local des conflits et du maintien de la paix en s'appuyant sur des études de cas sélectionnés.
- La présentation de recommandations de politiques pour la résolution ou la prévention des conflits et des modèles possibles pour la gestion des antagonismes.

Le CDP a identifié quatre sites de recherches en Afrique Occidentale dont le Mali, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria. Ces quatre sites ont été l'objet de quatre programmes de recherche de terrain dirigés par :

1. Le Centre de Recherche sur le Savoir Local – Point sud de Bamako (Mali) pour étudier les effets des guerres passées ou actuelles des pays voisins (Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire) sur le Mali, et qui ont aussi généré des vagues de réfugiés comprenant parfois des personnes qui avaient une véritable expérience des combats et qui ont stimulé la contrebande d'armes. Les conflits en Côte d'Ivoire et au Nigeria provoquent non seulement des flux de migrations ou de rapatriements dans les pays limitrophes (par exemple le Mali), mais aussi favorisent la circulation des armes légères dans ces régions ;
2. Le CERAP (Centre de Recherche et d'Action pour la Paix) et la Chaire UNESCO pour la paix de l'Université de Cocody à Abidjan. Ces deux structures étaient chargées d'entreprendre des recherches sur le thème « Conflits en Côte d'Ivoire : dynamiques et représentations » ;

3. L'Université Igbiniedion à Okhada au Nigeria était chargée d'étudier les « Droits des minorités et luttes pour le contrôle des ressources dans le Delta du Niger au Nigeria » ;
4. L'Université du Ghana à Legon a fait ses recherches sur les « Luttes pour le pouvoir, conflit et résolution des conflits sur le plan local au Ghana ».

L'intérêt du cas du Ghana est d'être contradictoire : le Ghana a été témoins de conflits locaux extensifs souvent liés à des questions de chefferie traditionnelle ou de foncier. Mais ces conflits sont restés localisés et n'ont jamais infecté la politique nationale au point d'allumer des foyers de guerres civiles semblables à celles que l'on voit dans d'autres pays. Ce qui nous permet d'inférer qu'il doit être possible d'identifier des éléments spécifiques dans la politique ou la structure Ghanéenne de l'Etat qui ont permis d'isoler la sphère politique nationale de l'infection des conflits violents au niveau local. Pour ce qui est du Mali, l'intérêt de cette étude peut nous aider à comprendre certains des effets étendus de conflits armés dans un pays comme la Côte d'Ivoire ainsi que les effets de ricochet de tels conflits. Effets qui ont été une caractéristique particulièrement évidente des guerres qui ont affecté l'Afrique de l'Ouest.<sup>8</sup>

### La problématique

C'est suite aux sécheresses des années 1970 et surtout celle de l'année 1982 que des mouvements de populations de la bande sahélienne se dirigèrent non seulement vers les zones rurales moins affectées par la sécheresse (régions de Ségou et Sikasso) et les villes (Bamako, Ségou et Sikasso) (Cissé 1993), mais aussi vers la Côte d'Ivoire qui connaissait une croissance économique rapide jusque vers la fin de la deuxième moitié des années 1980.

Les enquêtes du Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) ont montré « une relative conformité des mouvements migratoires des années 1988-92 aux schémas anciens, en particulier le fait que le Burkina Faso et le Mali demeurent les principaux pays d'émigration et la Côte d'Ivoire le principal pays d'immigration de la sous région ». Toutefois, selon Traoré (2004), l'hypothèse du maintien des courants migratoires en faveur de la Côte d'Ivoire et des pays côtiers en général ne semble pas se vérifier. Il soutient que les courants migratoires internationaux ont été très sensibles à la conjoncture économique défavorable des années 1980, ce qui a occasionné des retours au Burkina Faso et au Mali. Donc si

dans les années 1960 et 1970, le mouvement migratoire était déséquilibré en faveur de la Côte d'Ivoire, à partir des années 1980 et 1990 la crise économique ivoirienne a ralenti le flux migratoire vers ce pays.

Suite au phénomène de l'appauvrissement des populations, la rareté des terres cultivables et la manipulation des élites politiques et intellectuelles la crise ivoirienne a éclaté le 19 septembre 2002 (Camara 2006). Malgré le ralentissement du flux migratoire par la crise économique des années 1980 et 1990, le nombre de maliens en Côte d'Ivoire au moment du début des hostilités est évalué à près de 2 000 000 d'âmes (Ministère de l'Intégration et des Maliens de l'Extérieur 2005). Une partie de ces migrants revenaient souvent au Mali pour investir ou pour rendre visite à des parents restés au village. Suite à la conjoncture économique depuis les années 1980 et à l'exacerbation des hostilités contre la communauté dioula, la communauté malienne en Côte d'Ivoire n'était plus la bienvenue. Après l'éclatement du conflit ivoirien, les ressortissants maliens ont été victimes de xénophobie, d'arrestations arbitraires, d'exécutions sommaires et de spoliation de biens à Abidjan, Daloa, Bouaké et d'autres localités de la Côte d'Ivoire (Ministère de l'Intégration et des Maliens de l'Extérieur 2005) provoquant ainsi le déplacement de milliers de rapatriés vers le Mali. Cette situation constitue une nouvelle forme de « migration » ou de mobilité au Mali. Par ailleurs, depuis bien avant le conflit ivoirien, les conflits Libériens et Sierra-Léonais avaient provoqué un important mouvement migratoire de réfugiés vers le Mali qui a contribué à l'épanouissement de la prolifération des armes légères et créé une situation d'insécurité dans ce pays.

Au Mali, l'intégration des étrangers dans les communautés locales est rentrée dans les valeurs traditionnelles (Diatiguiya) depuis bien longtemps. Jusqu'à une date récente, les migrants étaient intégrés d'après le modèle de réception ancestrale (de longue date). Le dernier flux de migrants ou de rapatriés maliens constitue une nouvelle expérience. En Afrique occidentale, les déplacements de masses ont le plus souvent déstabilisé la sous région en créant de nouvelles situations de conflits. Comme conséquences de la politique agricole des années 1970 qui a favorisé la culture de coton, l'augmentation de la population, la rareté des terres cultivables et la dégradation de l'environnement sont devenues des facteurs très sérieux pour le sud du Mali. Dans cette situation, le déplacement peut créer une pression sur les ressources naturelles et sociales dans certaines localités. Et selon certains auteurs (Chauveau et Mathieu 1998), quand l'environnement

social devient surchargé, des tensions sociales peuvent apparaître pour donner naissance à des questions d'appartenance ou la non appartenance au terroir (autochtones et étrangers). Dans cette situation, comme partout ailleurs en Afrique, les médias peuvent avoir un rôle crucial dans l'exacerbation (Antweiler 2003) ou l'atténuation des conflits.

### *L'hypothèse*

L'hypothèse de cette étude est que les changements de forme de mobilité, plus principalement ceux relatifs au retour massif des migrants maliens de Côte d'Ivoire et les problèmes de leur intégration créent ou intensifient des tensions basées sur les ressources dans le sud du Mali.

### *Les questions de recherche*

Pour atteindre notre objectif, nous avons fait une analyse descriptive du phénomène du rapatriement, sa gestion locale et nationale, le mode d'organisation et son impact socio-économique sur la région. Nous nous sommes servis des documents officiels pour établir des statistiques. Nous avons interviewé les autorités politiques locales, les associations des rapatriés de Côte d'Ivoire et les populations locales sur les problèmes de réinsertion. Les récits de vie des populations locales et des rapatriés, importants pour cette étude, ont été recueillis.

Les questions de recherches que nous nous sommes proposé de répondre parmi tant d'autres sont : Quelles sont les manifestations et les formes de tensions sociales liées à la mobilité? Quelles sont les caractéristiques socio démographiques et socioéconomiques des immigrants ? Pourquoi ces mobilités liées aux tensions sociales ne se sont-elles pas transformées en conflits ouverts dans le sud du Mali ? Quelles sont les différentes méthodes d'accès aux ressources naturelles dans les régions rurales et urbaines ? Comment l'accès à ces ressources naturelles est-il négocié ? Quelles sont les institutions ou les autorités de validation de ces ressources naturelles ? Comment l'insécurité se manifeste-t-elle dans le sud du Mali ?

### *Le choix du terrain de l'étude*

Les régions du sud du Mali concernées par cette étude de cas sont la ville de Bamako, les cercles de Sikasso, de Koutiala et de Kadiolo. La ville de Bamako a été choisie parce que c'est la plus grande ville urbaine et la capitale du Mali. A ce titre, elle a constitué le principal lieu d'accueil des rapatriés. Les

différents ministères qui gèrent les questions relatives aux maliens de l'extérieur et à la protection civile sont aussi implantés à Bamako. La Coordination des Associations de Rapatriés de Côte d'Ivoire, voire la Fédération des Rapatriés de Côte d'Ivoire, nouvellement créée et d'autres petites associations des rapatriés de Côte d'Ivoire ont toutes leurs sièges à Bamako. C'est aussi à partir de Bamako que certaines associations ont acquis des terrains de culture ou d'habitation dans l'Office du Niger et à Kita. Les organisations non gouvernementales à l'occurrence les différents services ou ONG auxiliaires des Nations Unies (UNHCR, UNVNU et CNCR (service du ministère de l'administration territoriale)) ont aussi tous leurs sièges à Bamako.

Le choix du cercle de Sikasso se justifie d'abord par le fait que tous les services étatiques et non étatiques qui gèrent les problèmes des Maliens de l'extérieur et du rapatriement sont représentés dans la ville urbaine de Sikasso. Dans le cercle de Sikasso, la commune urbaine de Sikasso et la commune rurale de Koboila ont été choisies à cause de la forte concentration des rapatriés.

Dans le cercle de Koutiala, plusieurs communes rurales ont été considérées parce que nous nous sommes rendu compte que plusieurs rapatriés originaires du cercle ont rejoint leurs villages respectifs pour l'exploitation de champs familiaux. Ceux qui ne sont pas du cercle, ou qui n'ont pas de champ familial et qui sont membres de l'Association des Rapatriés Maliens de Koutiala se sont vu octroyer des terres de culture dans des communes rurales comme Sinsina et N'gouthina. Enfin, il y a le cercle de Kadiolo, parce qu'il est situé à la frontière avec la zone rebelle de Côte d'Ivoire et a accueilli des milliers de rapatriés et de réfugiés étrangers dont des ivoiriens. A Kadiolo, la commune centrale de Kadiolo, les communes rurales de Loulouni et de Zégoua ont aussi été choisies à cause des mêmes raisons citées plus haut et à cause de leur proximité avec la Côte d'Ivoire.

L'objectif de cette étude est de chercher à comprendre comment les autorités et les populations maliennes ont fait pour éviter des conflits dans le sud du Mali ou ont fait en sorte que les tensions sociales liées au retour massif des Maliens de Côte d'Ivoire ne deviennent pas des conflits ouverts.

### *La méthodologie*

Pour comprendre les conflits, les tensions et la paix comme dynamiques sociales, et surtout à partir du point de vue des populations concernées, c'est à dire les rapatriés et ceux qui les ont accueillis au bercail, les récits de

vie et l'interview intensive constituent des approches méthodologiques adéquates. Nous avons utilisé la démarche appelée recherche qualitative de terrain ou observation participative pour aboutir à des résultats de qualité hautement appréciables. Le temps imparti pour la présente recherche n'était pas suffisant pour saisir tous les contours du thème « migration, tensions sociales et conflits » qui constituent un thème transversal, pluridisciplinaire. Néanmoins, pour la réussite de notre recherche, nous avons utilisé quatre outils au cours de nos enquêtes de terrain : les focus groups, le guide d'entretien,<sup>9</sup> l'observation participative et les récits de vie.

Nous avons ciblé les autorités politiques locales, les associations des rapatriés de Côte d'Ivoire, les ONG, les camps de réfugiés et les institutions étatiques, c'est-à-dire les autorités dans les villes et communes concernées par les enquêtes et les interviews sur les problèmes de la réinsertion des rapatriés. Pour atteindre notre objectif, les trois chercheurs juniors ont d'abord été formés à la méthodologie de collecte des données sur le terrain. Nous avons fait une analyse descriptive du phénomène du rapatriement, sa gestion nationale et locale, le mode d'organisation et son impact socio-économique sur la région. Nous nous sommes servis des documents officiels pour établir des statistiques.



Source : site du CILSS



L'équipe de recherche était composée de quatre chercheurs. Il y a un chercheur sénior, Bakary Camara, enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) de l'Université de Bamako. Il était le coordinateur local et était chargé de la supervision de l'équipe malienne. Il devait aussi faire la synthèse des différents rapports de terrains. Son terrain était Bamako où il avait la responsabilité de rencontrer les associations et les institutions nationales et internationales concernées par le problème des rapatriés et des réfugiés. Les trois chercheurs juniors sont Bakary Fouraba Traoré, socio-anthropologue, Élie Dicko, anthropologue et Moro Sidibé, sociologue.<sup>10</sup> Ils ont passé chacun quatre semaines sur le terrain pour la collecte des données. En général, il n'y a pas eu de difficultés majeures sur le terrain : parmi les difficultés rencontrées, nous avons souvent la non disponibilité immédiate ou le déplacement temporaire de nos cibles enquêtées. Nous avons aussi noté au départ la méfiance des services administratifs et sécuritaires. Le présent travail constitue le rapport de synthèse.<sup>11</sup> Nous avons divisé le résultat de la recherche en six chapitres distincts qui sont : le premier chapitre est l'introduction qui présente la zone de recherche et la démarche suivie pour la recherche de terrain; le deuxième analyse la politique de rapatriement des autorités maliennes et la gestion du retour des rapatriés ; le troisième chapitre traite de l'équation de la réinsertion socio-économique des « retournés » maliens ; le quatrième chapitre aborde les institutions de validation des ressources naturelles ; le cinquième chapitre est consacré aux formes et aux manifestations des tensions sociales liées au rapatriement ; et enfin, le sixième chapitre analyse comment la circulation des armes légère influence la situation de tensions dans le sud du Mali.



## 2

---

# La politique de rapatriement des autorités maliennes et la gestion du retour des rapatriés

### Les logiques de départ en Côte d'Ivoire

Comme indiqué plus haut, la migration peut s'expliquer comme conséquence de contraintes sociales, économiques ou écologiques qui poussent certaines personnes à explorer d'autres régions plus favorables. C'est par exemple le cas des personnes interrogées venant de la zone de Yélimani et Nara qui affirment qu'ils sont originaires des zones très difficiles sur tous les plans : pauvreté des sols, manque de pluie, ... Toutes choses qui les contraignaient à l'émigration pour trouver des moyens de suppléer au déficit agricole et de subvenir aux besoins de leurs familles restées au village. Pour eux, donc, le déterminant fondamental de la migration constitue la recherche d'un emploi mieux rémunéré et d'un lendemain chargé d'espoirs.

Dans d'autres pays, des migrants comme les « diaspo » burkinabé (Zongo 2003:2), ont émigré à cause du désir de changer de statut social, d'être indépendant financièrement des aînés et des parents qui ont droit sur tout. C'est le cas de Y. S qui dit : « Chez nous, le champ de culture est un champ familial collectif. Personne n'ose réclamer une parcelle de culture pour lui seul, et ce sont les parents qui gèrent la recette du coton. Dès fois, je ne gagne presque rien... alors que je dois m'occuper de mes femmes et de mes enfants, acheter les ordonnances quand ils sont malades ». Toutes ces raisons expliquent le départ de milliers de Maliens vers des pays limitrophes comme la Côte d'Ivoire où ils trouvaient asile. Ces départs, il faut le souligner ont été encouragés par des mesures incitatives de l'époque coloniale jusqu'aux années quatre vingt. C'est à partir de cette date que le climat dans ce pays a commencé à se détériorer (Zongo 2003:2).

Carte administrative de la Région de Sikasso<sup>12</sup>

Comme le disaient Bocquier et Diarra Tiéman (1999), le Mali, urbain et rural, entretient essentiellement des relations migratoires avec le milieu urbain ivoirien (Bocquier et Diarra 1999:24). Ces relations sont le fruit d'une politique d'ouverture mise en place par le président Félix Houphouët Boigny. Cette politique était favorable à la libre circulation des personnes pour favoriser le décollage de l'économie ivoirienne. Ainsi, beaucoup de personnes notamment des Maliens se sont installés avec leurs femmes mariées au village ou rencontrées dans ce pays d'accueil. Leurs familles se sont épanouies et sont devenues nombreuses. Selon un enquêté, « nous sommes tous nés là-bas [à Abidjan] mes frères et moi. Et la dernière fois quand nous sommes venus dans notre village d'origine, c'était il y a plus de 28 ans. Notre famille est très grande, et nos parents qui sont au village sont très pauvres ».

---

### Position géographique de la région de Sikasso au sud du Mali

---



---

Source : Encyclopédie Wikipédia

### **Les caractéristiques sociodémographiques et économiques des migrants Maliens en Côte d'Ivoire**

#### *Le parcours professionnel des rapatriés*

Le nombre des Maliens en Côte d'Ivoire au moment de la crise est estimé à 2 000 000 de personnes (Ministère de l'Intégration et des Maliens de l'Extérieur 2005). A la différence des Burkinabé en Côte d'Ivoire qui étaient essentiellement agriculteurs ou manœuvres (Zongo 2003:2.), les Maliens, une fois en Côte d'Ivoire, exercent n'importe quel travail qui leur tombe sous la main.

C'est dire que leur objectif initial est de trouver un emploi quelconque qui puisse leur assurer un minimum de revenus. C'est ce qui apparaît dans les discours des enquêtés. Ces derniers étaient surtout nombreux dans les villes comme Abidjan, Gagnoa, Bouaké, Man, Dabou, Yamoussoukro, Bouaflé, Daoukoro, Daloa etc. Ils étaient cultivateurs planteurs, manœuvres, commerçants, mécaniciens, libraires, ferrailleurs, magasiniers, peintres, gardiens, tapissiers. Les cultivateurs étaient surtout dans les zones de Daloa, Gagnoa, Daoukoro. Les commerçants, eux, faisaient la navette entre Abidjan, Bouaké et les autres villes où ils avaient des affaires. Certains étaient commerçants sédentarisés dans les grands marchés des grandes villes urbaines, d'autres, exerçant autres métiers que le commerce était aussi dans les grandes villes. Quand le conflit ivoirien a éclaté en septembre 2002, des centaines de ces maliens sont retournés bredouilles, d'autres sont morts ou sont déclarés disparus. Face à cette situation, le Gouvernement malien avec l'aide des organisations non gouvernementale a entrepris un vaste programme de rapatriement de ses ressortissants.

### **La politique gouvernementale et le rôle des institutions non gouvernementales**

#### *La stratégie d'évacuation des rapatriés*

Le jeudi 19 septembre 2002, le conflit ivoirien éclata et provoqua un vaste mouvement de retour des populations d'origines diverses dans les villes frontalières à la Côte d'Ivoire. Parmi ces personnes figurent des milliers de Maliens qui avaient fait de ce pays leur première destination africaine. Du 19 septembre 2002 au 13 juillet 2004, les événements en Côte d'Ivoire ont provoqué au sein de la communauté malienne 128 décès, 40 blessés, 15 disparus, 233 déplacés et des pertes économiques évaluées à des milliards de francs CFA (Consulat général du Mali à Abidjan 2005). C'est donc suite à cette situation que 300 000 personnes dont 200 000 Maliens ont été évacuées de la Côte d'Ivoire vers le Mali.

Ce rapatriement massif d'individus a été fait, à l'image de « l'opération bayiri » ou « opération patrie » au Burkina en 2002 (Zongo 2003:2), selon un plan général de secours et d'évacuation des autorités maliennes appelé SERMCI (Secours et évacuation des ressortissants maliens de Côte d'Ivoire). Ce plan est une opération décidée et conduite par le Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration au cours de la quelle la protection civile et

les services impliqués dans les missions de protection civile ont apporté leurs concours pour la bonne marche de l'opération.<sup>13</sup> Ce plan a été mené avec l'aide d'organisations internationales comme le UNHCR, la FAO, le PAM etc. et les bonnes volontés de la société civile. Le Consulat du Mali à Abidjan<sup>14</sup> se chargeait de l'organisation des points de rassemblement et d'évacuation : les rapatriés étaient acheminés à partir de Man, Bouaké, Abidjan, Guiglo, Daloa etc. en Côte d'Ivoire. Pour contourner les zones de conflits, les convois étaient acheminés par le Ghana (en passant par le Burkina Faso) et par la Guinée pour le Mali. Ce rapatriement massif et brutal a causé d'énormes problèmes tant sur le plan national que local car il fallait envisager leur réinsertion socio-économique.

Parmi les rapatriés, nous avons identifié deux groupes :

- Ceux qui ont été volontairement rapatriés par les autorités maliennes ;
- Et ceux qui sont venus par leurs propres moyens.

Ces deux groupes peuvent aussi être scindés en deux sous groupes :

- Ceux qui ne connaissent pas leur lieu d'origine et se sont installés dans les villes et les zones rurales du sud du Mali ;
- Ceux qui connaissent leurs villages d'origines mais qui ont préféré rester dans les grandes villes.

La politique gouvernementale a été de tenter, une fois arrivées à Sikasso ou à Bamako, d'évacuer ces communautés vers les lieux d'origines tout en les encourageant à se regrouper au sein d'associations pour pouvoir bénéficier non seulement des aides pour la réinsertion socioéconomique, mais aussi pour les former à l'élaboration de microprojets qui seraient susceptibles d'être financés par les ONG nationales et internationales (voir section 3 du Ch. 2 et le Ch. 3).

La tentative du Gouvernement de faire en sorte que les rapatriés rejoignent leurs villages respectifs n'a pas totalement réussi car d'autres, ne sachant pas d'où ils sont originaires, sont restés dans les grandes villes ou ont préféré s'installer dans les zones d'agriculture de Sikasso, de Ségou et de Koulikoro. Certains sont restés dans les villes parce qu'ils ne pouvaient pas retourner dans leurs villages d'origine à cause du fait qu'ils avaient coupé tous les liens avec ceux qui sont restés au village. Un langage courant pendant les fastes de l'économie ivoirienne dans les années 1970 prononcé

par certains migrants était bien connu de certains milieux maliens : « [...] tant que la mer ne tarie, je ne reviendrai jamais au Mali... » Pour ceux qui aimaient à dire ou à répéter ce langage, il n'a pas fallu attendre que la mer tarisse pour les voir retourner au Mali quand le conflit a éclaté en septembre 2002 en Côte d'Ivoire. La plupart de ces personnes n'ont investi qu'en Côte d'Ivoire pendant tout le temps qu'ils sont restés là-bas. C'est pourquoi, n'ayant rien investi au village, ils n'osent pas y retourner.

La situation des rapatriés au Mali est différente de celle du Burkina Faso sur plusieurs points : d'abord les migrants burkinabés qui se sont installés en Côte d'Ivoire dans les années d'avant les indépendances et qui ont eu des enfants là bas n'ont pas pour la plupart changé la nationalité de leurs enfants malgré qu'ils en avaient à l'époque la possibilité. Les enfants nés de cette situation ayant la conscience nationale ivoirienne mais contraints de retourner au Burkina Faso, un pays qu'ils ne connaissent pas et avec lequel ils n'ont pas de liens solides avec les parents (frères, cousins, tantes...) de leurs parents ont contribué à la création d'une autre catégorie de citoyen burkinabé et d'autres équations au Burkina Faso (Zongo 2003:2).

Au Mali, la situation est légèrement différente car les migrants maliens ont toujours gardé pour la plus part, des liens étroits avec les parents restés au village ou dans les grandes villes au Mali. Ils étaient d'ailleurs dotés de papiers administratifs maliens (carte d'identités nationale ou consulaires etc.) Ce qui a facilité l'octroi de jugements supplétifs d'actes de naissance et l'inscription des enfants rapatriés dans les différentes écoles du pays.

Néanmoins, malgré le refus de certains rapatriés maliens de retourner dans leurs villages et la méconnaissance des villages d'origines pour d'autres, beaucoup de rapatriés qui connaissaient leur lieu d'origine y sont retournés. Ceux qui sont retournés dans leur village pour y pratiquer l'agriculture étaient essentiellement agriculteurs et pratiquaient tantôt la mobilité saisonnière, tantôt la migration à moyen terme et long terme en Côte d'Ivoire. La plupart des rapatriés qui sont restés en ville avaient soit des professions ou étaient commerçants ou encore, ils n'arrivaient plus à s'adapter au niveau de vie, à l'alimentation et aux habitudes du village. La politique constituant à « rejoindre le lieu d'origine » des autorités maliennes était une sorte de thérapie pour combler l'incapacité matérielle de l'Etat à prendre en compte la réinsertion des rapatriés maliens de Côte d'Ivoire.



Le rapatriement des Maliens a été suivi d'une colonie de réfugiés qui ont créé un désordre total et toutes les conditions d'insécurité dans les villes du sud du Mali et les frontalières communes que nous analyserons dans le chapitre consacré au banditisme et à l'insécurité. Parallèlement à l'évacuation des rapatriés organisée par les autorités maliennes, ou même avant le début de l'évacuation officielle, à l'instar des burkinabés qui passaient par Sikasso et Bobo pour rejoindre Ouagadougou (Zongo 2003:2), des ressortissants maliens ont rejoint les frontières maliennes en catastrophe par leur propre moyens à même à pieds, abandonnant tous leurs biens ou des membres de leurs familles.

A travers le tableau n°1 ci-dessous, nous pouvons nous faire une idée de concentration des rapatriés dans le cercle de Sikasso. Dans la seule ville urbaine de Sikasso, le nombre de rapatriés auxquels on a distribué des céréales le 9 mars 2005 s'élève à 3875 personnes, la commune de Niéna, 751 personnes, la commune de Lobougoula, 369 personnes, [...], la commune de Kaboila, 28 personnes et celle de Diomaténé, 102 personnes. Le total du nombre des rapatriés de tout le cercle de Sikasso au jour du 9 mars 2005 d'après le tableau de redistribution de céréales est estimé à 6825 personnes. Les communes dans lesquelles le nombre est faible, la réinsertion n'a pas posé de problème car comme nous l'avons déjà dit, certains entretenaient des liens solides avec leurs familles au village ou y investissaient.

**Tableau 1 :** Remise de céréale aux rapatriés dans le cercle de Sikasso  
le 09/03/2005

<b>Communes</b>	<b>Nombre de rapatriés</b>	<b>Quantité de maïs distribuée (kg)</b>	<b>Quantité de haricot distribuée (kg)</b>	<b>Total reçu (kg)</b>
Dembela	151	4983	151	5134
kourouma	27	891	27	918
Miria	114	3762	114	3876
Koumankoun	25	825	25	850
Dogoni	26	858	26	884
Doumanaba	221	7293	221	7514
Kignan	25	825	25	850
Danderesso	23	759	23	782
Fama	66	2178	66	2244
Gongasso	72	2376	72	2448
Kolokoba	24	792	24	816
Kabarasso	23	759	23	782
Finkolo-gana	40	1320	40	1360
Diomatené	102	3366	102	3468
Finkolo-sikasso	51	1683	51	1734
Kofan	66	2178	66	2244
Kaboila	28	924	28	952
Zaniéna	129	4257	129	4386
Benkady	35	1155	35	1190
Pimperna	51	1683	51	1734
Blendio	110	3630	110	3740
Nongon-souala	55	1815	55	1870
Tiankadi	6	198	6	204

**Tableau 1 (suite) : Remise de céréale aux rapatriés dans le cercle de Sikasso le 09/03/2005**

Communes	Nombre de rapatriés	Quantité de maïs distribuée (kg)	Quantité de haricot distribuée (kg)	Total reçu (kg)
Tiankadi	6	198	6	204
Natié	46	1518	46	1564
Kléla	132	4356	132	4488
Missirikoro	17	561	17	578
Kazouziela	14	462	14	476
Wateni	96	3168	96	3264
Niena	751	24783	751	25534
Zangaradougou	20	660	20	680
Sikasso-ville	3875	127875	3875	131750
Lobougoula	369	4000	50	4050
<b>Total</b>	<b>6825</b>			

Source : Préfecture du cercle de Sikasso

Partout dans la région de Sikasso, des centres d'accueil et de transit ont été implantés pour la gestion des personnes déplacées à Zégoua, Kadiana, Kadiolo, Faragouaran, Manakoro et Sikasso ville. Ce dispositif a permis à de nombreuses personnes (Maliens, Burkinabé, Ivoiriens, Nigériens) de regagner les camps de rapatriement ou de réfugiés installés à cet effet à Loulouni, Zégoua, Sikasso et Bamako. Après le recensement des rapatriés, ils étaient reconduits chez eux dans leurs villages respectifs. Fin novembre 2002, plus de 2000 Maliens avaient ainsi pu rejoindre leur région d'origine sur un total de 10 000 inscrits volontaires pour un rapatriement organisé (*Afrique Contemporaine* 2003:8).

Le cercle de Koutiala, à la différence des autres villes comme Zégoua, Loulouni, Sikasso, n'a pas eu de camp de rapatriement.

Ceci s'explique par le fait que la plupart des ressortissants du cercle sont directement rentrés dans leurs villages, et aussi par le fait que ce cercle a

connu moins de retournés que les autres villes précitées. Nous avons toutefois recensé dans la commune urbaine de Koutiala, des dizaines de familles de Maliens de Côte d'Ivoire qui s'y sont installées depuis septembre 2002. Ils sont pour la plupart, originaires des cercles de Sikasso, Kangaba, Bougouni, Ségou, ... Les autres sont du cercle de Koutiala.

### *Les institutions locales et le rapatriement*

Même si Koutiala n'a pas eu de camp, certains Maliens de Côte d'Ivoire sont néanmoins passés par les autorités locales (Maires, Préfets, Chefs de village...) pour des compléments de transports pour répartir chez eux à Ségou (Macina, Dougabougou), Mopti, le nord du Mali et souvent Bamako. Dans les communes comme celles de Kadiolo, des rapatriés étaient directement et inconditionnellement reçus et logés chez des chefs de village ou chez des Imams. Un Maire disait à propos du rapatriement :

Nous n'avons pas été formés pour les [rapatriés] accueillir, ça nous a beaucoup manqué [...] ainsi par sentiment de pitié, nous avons aidé les rares personnes qui sont venues nous voir. Par exemple, il y a une personne qui est venue avec sa sœur qui ont bénéficié des compléments de transports. Il y a aussi une autre personne qui venait aussi de Bouaké qui a été conduit chez lui dans un village de la commune...mais il y a une limite à tout [...].

A Kadiolo, à cause de sa proximité avec les zones de conflit, et Sikasso, du fait de sa proximité, mais surtout parce que c'est le plus grand centre urbain des régions du Sud, plusieurs camps de rapatriés et de réfugiés ont été installés. A Sikasso comme à Kadiolo, des comités de gestion de crise ont été mis sur place. Comités présidés par le Gouverneur ou les Préfets. Les cellules étaient mises en place à travers les cercles qui avaient pour mission de repérer les cas.

Le service du développement et de l'économie solidaire à travers les comités au niveau des communautés rurales et urbaines se chargeait de la prise en charge des cas sociaux. Toutes les sensibilités étaient impliquées pour la bonne marche de l'opération. Le Gouvernement de la République du Mali a tout mis en œuvre pour évacuer ses ressortissants de la Côte d'Ivoire dans les meilleures conditions. Le phénomène s'est inscrit dans une situation de conjoncture ; ce qui a vu l'implication des tous les acteurs pour leur réinsertion socio-économique. A côté des actions des institutions administratives locales, dans les villages et quartiers, les Chefs de villages,

Chefs de quartiers et des Imams ont contribué à la facilitation de l'insertion ou de la réinsertion des rapatriés.

Devant le flux des rapatriés, les difficultés liées à la logistique, aux moyens financiers, au logement, aux problèmes de santé étaient cruciales. Dans cette dynamique les camps de transit ont été créés, y compris pour les réfugiés, les rapatriés étaient par la suite évacués dans leurs villages ou régions d'origine. Les actions entreprises par le Gouvernement de la République du Mali complétaient celles des populations locales pour amorcer le processus car, démunis, ces rapatriés constituaient une communauté qui méritait une assistance et un soutien indéfectible.<sup>15</sup> En réalité, l'initiative tardive du nouveau Gouvernement malien<sup>16</sup> de procéder à l'évacuation de ses ressortissants de Côte d'Ivoire laissait plutôt entrevoir la volonté de la nouvelle administration de montrer la présence de l'Etat face à la défense et à la protection des citoyens maliens partout où ils sont. Elle avait donc un double objectif : politique et moral.

Par ailleurs, pour atténuer l'impact du flux de retournés maliens, les autorités maliennes se sont investies à plusieurs niveaux, de l'extérieur comme de l'intérieur, pour la création d'activités génératrices de revenus dans une politique d'accompagnement de lutte contre la pauvreté. Selon le Maire de la Commune rurale de Zégoua, le rapatriement a mobilisé un ensemble de dispositif au niveau de cette localité. Une opération « Soutoura »<sup>17</sup> fut envisagée.

Elle consistait à impliquer toutes les populations de manière indéfectible à faire preuve d'hospitalité, de soutien et d'assistance à l'égard de ces communautés rapatriés. Cette opération a été significativement appuyée par des ONG, des organismes internationaux (UNICEF) qui se sont investis dans la réalisation de forages au camp de transit à Zégoua.

Des dispositifs sanitaires ont été mis en place au niveau du Centre de santé communautaire de Zégoua pour la prise en charge des communautés rapatriées et réfugiées en soins médicaux. Les agents de la protection civile avaient pour mission de recenser, à l'arrivée, les malades afin de les évacuer sur Sikasso, Kadiolo en collaboration avec le service de santé de Zégoua qui fut débordé par la situation. L'UNICEF a doté le CSCOM (Centre de Santé Communautaire) en stock de médicaments et en moyens d'évacuation dans les cas d'urgence, de même l'Organisation non gouvernementale *Pharmaciens sans frontières* a fourni un important lot de médicaments. Toutes les dépenses faites par le CSCOM ont été remboursées par la coopération suisse. Le PAM

(le Programme Alimentaire Mondial) a procédé à la distribution de vivres aux Chefs de famille qui avaient, dans le temps, hébergé les réfugiés et rapatriés avant la mise en place du camp de transit.<sup>18</sup>

Sikasso recevait quotidiennement des milliers de rapatriés ou réfugiés venant de partout, ayant utilisé de leurs propres moyens pour arriver au Mali. A l'arrivée, des sites furent choisis et aménagés dans la ville pour accueillir ces migrants. Au nombre de ces sites on peut citer le Gouvernorat, le Stade municipal, le Centre Jean Bosco, les Directions régionales de la Protection Civile, de la Conservation de la Nature. Ces sites ont servi de points de transit pour les nationaux avant leur évacuation sur les régions, cercles et communes d'origine.

Pour les nationalités étrangères, un camp baptisé « Camp de réfugiés » a été mis sur place à Loulouni. Il devait compléter celui existant déjà à Faragouaran, créé aussi lors des événements du Liberia, la Sierra -Leone et des Grands Lacs en Afrique centrale.

Durant toute la période de transit, l'Etat s'occupait exclusivement de leur prise en charge concernant les besoins primaires (nourriture, santé, éducation) et, cela, sous la coordination des responsables désignés au niveau de chaque site.

Ces responsables travaillaient directement avec les autorités administratives en donnant des renseignements sur le nombre et la taille des ménages, la santé des membres du ménage. Ces camps ou points de regroupement étaient ouverts à tout migrant, en situation de détresse, sans considération du moyen qui lui a permis de se rendre ici à Sikasso.

### **Le rôle des médias**

Les médias constituent un instrument de sensibilisation et de propagande puissant qui, utilisé négativement peut provoquer des sentiments de haine, de xénophobie<sup>19</sup> et même d'affrontements ethniques dégénérant ainsi en génocide.<sup>20</sup> A la différence de plusieurs pays africains où les médias ont été utilisés pour exacerber les tensions, au Mali, le discours utilisé par les médias d'Etat et privés a contribué à atténuer la pression et la tension que produisaient la crise ivoirienne et le flux de rapatriés. Le rôle des médias nationaux et locaux se résumait à une mission de sensibilisation et d'information des populations locales qui assistaient à la ruée des Maliens de Côte d'Ivoire dans les villes et villages. Les radios locales informaient les

Maliens sur place sur le territoire malien de ce qui se passait en Côte d'Ivoire et aussi et surtout de la nécessité d'accueil des parents qui revenaient en difficulté.

Ainsi, nous apprenons avec le Directeur d'une radio à Koutiala qu'il a effectué des reportages à Loulouni, Zégoua, Sikasso et Koutiala sur la situation des rapatriés et que ces reportages avaient été diffusés sur les antennes. Une autre radio affirme avoir aidé plus d'une cinquantaine de personnes qui étaient venues le voir à la station. Ces personnes d'après le Directeur, ont été pendant des jours hébergées dans une concession appartenant à sa radio.

Toutes les radios visitées rapportent des témoignages à propos des personnes qui sont passées les voir pour passer des messages de demande d'aide au logement, à la nourriture et des compléments de transports. La sensibilisation des populations se résume à ce discours :

La situation en Côte d'Ivoire est très pénible pour nos compatriotes qui ont tout perdu à cause de la guerre ; la même chose peut vous arriver. Il leur faut un soutien moral et matériel seul capable de les faire oublier le drame qu'ils ont vécu. Le Mali est connu pour son hospitalité. Vous ne devez pas leur montrer qu'ils sont rapatriés.

Les radios (nationales, régionales, privées ou rurales) ont donc servi à éviter la panique dans le sud du Mali pendant tout le temps que le conflit a duré. Selon Soumaïla Zié Traoré, animateur de la radio Folona de Kadiolo :

Au moment de la crise, les populations locales, suite à des rumeurs selon lesquelles le Mali serait touché par le conflit, ont commencé à fuir leur lieu de résidence pour se réfugier dans les communes plus éloignées de la frontière. Dans cette situation de désordre total et d'insécurité les radios rurales ont été des instruments indispensables qui ont coordonné et su établir de l'ordre dans la vie socioéconomique des populations. Suite à des actions de sensibilisation menées sans cesse par des communicateurs, ce phénomène qui commençait à s'intensifier s'est ralenti grâce à l'assurance faite par les forces de sécurité à travers la diffusion incessante des avis suivis avec intérêt par les directions des radios rurales. Certains rapatriés ayant été longtemps dispersés se sont retrouvés grâce au dynamisme et à la gratuité des avis et communiqués entièrement pris en charge par les programmes ruraux de communication... ».<sup>21</sup>

Contrairement donc à d'autres pays où les médias contribuent à semer la terreur et à manipuler la population au profit des politiciens, les médias, la presse écrite ou orale, à travers des émissions, sollicitaient l'aide de la population pour les rapatriés et les rassuraient que les forces de sécurité maliennes assureraient leur sécurité le long des frontières. Elles invitaient la population à accorder sa solidarité sans failles à ses compatriotes retournés de Côte d'Ivoire.

### **Rôle de la population**

Toutes les couches de la population du sud du Mali ont contribué psychologiquement ou matériellement à l'accueil et à la réinsertion des rapatriés ou retournés maliens. Dans les différents sites d'accueil, des centaines de personnes venaient voir s'ils n'avaient un ou des parents parmi les sinistrés. Au delà de cela, la population s'est investie à faciliter le logement et l'accès à la nourriture, et au soutien moral dans certains cas. Comme en témoigne l'Imam de la grande mosquée de Koutiala, les rapatriés ont bénéficié des aides en matière de logement gratuit, des aides d'ordre moral et financier pour les moyens transports :

[...] Certaines personnes ont commencé à venir chez nous quelques jours avant la crise, ce sont ceux qui ont pressenti l'imminence (le danger) du conflit. Nous les avons reçus chez nous le temps qu'ils repartent...D'autres après 2002, ont passé plus de 15 jours chez moi... il y a aussi ceux qui viennent mendier à la mosquée ou chez moi, et enfin ceux que j'aide à trouver une maison en location en me portant comme garant ...<sup>22</sup>

On peut donc dire que les populations les ont accordé leur soutien dans la mesure de leur possibilité.



# 3

---

## L'équation de la réinsertion socio-économique des « retournés » maliens

### **Une réinsertion difficile et diversifiée**

Les formes et les manifestations de la réinsertion socio-économique des rapatriés varient d'une localité à une autre et d'un sexe à d'autre. Une vue globale de la situation socio-économique des communautés nous montre ce qu'est réellement la forme de leur réinsertion socio-économique. Les difficultés de leur réinsertion résultent du fait que beaucoup de ces communautés avaient axé leurs activités socio-économiques sur la Côte d'Ivoire. A cela il faut noter la pauvreté généralisée dans cette couche dont beaucoup deviennent une charge pour les familles respectives qui, sous l'étiquette de la parenté, sont enclins à se sacrifier pour leur cause. La réinsertion socioéconomique a conduit beaucoup de familles dans la pauvreté. Nous prenons ici l'exemple de Bamako et des cercles de Sikasso et de Kadiolo pour illustrer le problème de réinsertion des femmes, des enfants et des hommes rapatriés de Côte d'Ivoire.

Suite au rapatriement, pour faciliter la réinsertion des « retournés » maliens, le Gouvernement les a incités à se regrouper au sein d'associations et d'élaborer des projets économiques. C'est pourquoi nous avons assisté à la création de plusieurs associations qui ont reçu des aides financières pour leurs business ou des terrains d'habitation ou de culture. Au moment où nous faisons nos enquêtes,<sup>23</sup> neuf associations réunies au sein d'une coordination appelée CAMARCI<sup>24</sup> (Coordination des Associations des Malien Rapatriés de Côte d'Ivoire) avaient été créées.

### ***A Bamako***

Selon la présidente de l'ARM (Association pour la Réussite au Mali),<sup>25</sup> Mme Oumou Coulibaly, qui est aussi coordinatrice de CAMARCI, pour la

réinsertion des membres de son association, il a été entrepris beaucoup de démarches qui ont été souvent payantes. En effet l'association a reçu des lopins de terre de l'Office du Niger plus précisément dans le village de Koumana pour la riziculture et la promotion de la culture du manioc.

En raison de la distance et du manque de moyens de déplacement pour le suivi des travaux, ces lopins sont restés inexploités. Parmi les projets initiés par l'ARM, nous avons la culture du maïs pour laquelle l'association a aménagé 5 hectares pour en faire une banque de céréales après la récolte. Cette opération a été une réussite car la récolte a beaucoup donné. A côté du champ de maïs, l'ARM a aussi initié un projet d'appui pour l'insertion socio-économique de ses membres appelé PAISE-ARM. Ce projet vise à développer des filières manioc, pourghère et produits maraîchers à travers l'aménagement et l'exploitation de 12 hectares à Tingolé (entre Faranah, Marakakounko et Fana sur la route de Ségou) dans la commune rurale de Benko. Avec ce projet l'association compte créer des emplois pour ses membres hommes. La production de manioc servira à alimenter le programme « Attiéké ».<sup>26</sup> L'Association a aussi bénéficié de 135 hectares pour la construction de logements, toujours à Tingolé. L'obtention de ces terres de culture et d'habitation a été possible grâce au dynamisme des autorités locales des communes concernées. Le problème qui se pose est le manque de moyens pour exploiter les parcelles ou construire des logements.

Par ailleurs, selon la présidente de l'ARM, pour pouvoir construire des logements pour les retournés maliens, l'association a mis en place une Coopérative d'habitat pour ses membres et certains se sont déjà acquittés de leur cotisation. Elle n'est pas encore en possession du permis d'occupation du site qui doit abriter les logements sociaux. Les contacts se multiplient à ce niveau avec les autorités locales de Mountoukoula.

Mme Oumou Coulibaly estime qu'un engagement pour la construction de 200 logements sociaux leur a été pris par la Fondation-CEAR (Conseil Espagnol d'Appui aux Réfugiés), mais cet engagement est fonction de l'obtention du permis d'occupation.

Concernant la scolarisation des enfants rapatriés qui constitue aussi une priorité, l'association a ouvert une école spécialement pour les enfants rapatriés qui compte 62 élèves. Cette école<sup>27</sup> a été créée parce que certains des enfants n'avaient pas d'acte de naissance et d'autres avaient dépassé l'âge de la scolarisation. Les parents n'avaient pas les moyens d'homologuer leur situation. La création de l'école a été difficile au début à cause de la lenteur administrative et de la cherté du local.

Nous avons voulu limiter le nombre en fonction de nos moyens. A ce sujet, nous avons reçu du Ministre des Maliens de l'extérieur un don de 1 750 000 fca pour nous appuyer dans notre programme de scolarisation. Nous tenons à préciser que le rapatriement organisé par le Gouvernement du Mali n'était pas une imposition, il était organisé à l'intention des volontaires ; ceux-là qui craignaient une éventuelle complication de la crise.<sup>28</sup>

Un membre de l'Association des Maliens Rapatriés de Côte d'Ivoire, M. Mamadou Danfaga, résidant à Bamako, ayant fait successivement 12 ans en Europe et 18 en Côte d'Ivoire. Il relate le processus de réinsertion socioéconomique des membres de son association:

la création des activités agro-silvo-pastorales fut la première vocation des membres de l'association pour assurer l'autosuffisance alimentaire. Ce secteur demeure celui qui reste facile à s'insérer. Dans le cadre de la réinsertion l'AMARCI a initié un projet de riziculture dans l'office du Niger dont les études ont été financées par le programme d'infrastructures rurales. Le projet de riziculture fut un accord entre le Gouvernement et l'AMARCI sur un contrat en bail de 50 ans sur une superficie de 102 hectares. Un village de rapatriés a été fondé. Le fonds de solidarité nationale du Ministère du Développement Social a financé les toitures du projet de réhabilitation des membres de l'AMARCI.

Sur un site de 220 hectares à Faragueto dans la commune de Kita, 46 familles de 700 personnes ont été installées en juin 2006 et il est prévu en 2007 l'installation de 120 autres familles. L'Etat, à travers le Fonds<sup>29</sup> de Solidarité, a financé l'achat de 20 bœufs, 25 charrues, 15 semoirs, 3 charrettes, 3 ânes. Dans le cadre de la promotion de l'agriculture, 128 hectares toujours à Faragueto ont été défrichés pour la culture sèche.<sup>30</sup> A Kodala le projet de riziculture sur bas-fonds est envisagé sur une superficie de 110 hectares. La synthèse des études ont été financées par le FIDA Fonds des Nations Unies pour le Développement Agricole.

### *Dans le cercle de Sikasso*

La proportion des rapatriés s'élève à 34,12 pour cent, proportion rapportée au nombre total des rapatriés du Mali qui est de 200 000.<sup>31</sup> Cette situation s'explique non seulement par les caractéristiques de la région sud du Mali et de la région nord de la Côte d'Ivoire, mais aussi par la dimension historique de la migration. La réalité est que les mêmes ethnies ou groupes

ethniques se prolongent d'un pays à l'autre en dépit des frontières artificielles héritées de la colonisation. Cette frontière n'a pas constitué de barrières infranchissables au point d'altérer la cohésion naturelle des populations de cette région arbitrairement séparées.

Quant à la ville de Sikasso, le nombre de rapatriés qui est de 19,37 pour cent,<sup>32</sup> est nettement supérieur à celui des autres communes rurales du cercle. Cette situation s'explique par sa situation géographique, son développement économique par rapport aux autres localités des régions frontalières avec la Côte d'Ivoire et à l'histoire de la ville qui constitue un carrefour des axes routiers Bamako-Sikasso-Bouaké-Bobo-Dioulasso-Bamako. La ville a connu un développement spectaculaire grâce aux transactions entre le Mali et la Côte d'Ivoire. Pôle d'attraction, la ville occupe une place importante dans l'économie malienne. Centre directionnel des affaires de la région, elle répond à toutes les caractéristiques d'une ville où l'on peut facilement entreprendre des investissements depuis la Coupe d'Afrique des Nations qui s'est tenue au Mali en 2002.<sup>33</sup>

Ville agropastorale fascinante, Sikasso a été pour bon nombre de rapatriés, une lueur d'espoir. La ville fut, en plus de ces facteurs, une résidence de familles d'émigrés. Les communes de Niéna, de Lobouguoula, Domanaba, Dambéla, Zaniéna, Kléla comptent respectivement 0,30 pour cent; 0,18 pour cent, 0,11 pour cent, 0,07 pour cent, 0,06 pour cent, 0,06 pour cent des rapatriés.<sup>34</sup> Ces communes moins avancées et plus propices aux initiatives locales, tissent des relations économiques et politiques nécessaires et importantes avec la ville de Sikasso.

Pour leur réinsertion socioéconomique, les rapatriés de la ville de Sikasso ont créé une association nommée « Association des Maliens Rapatriés de la Côte d'Ivoire » ou AMRCL en octobre 2003. Dès sa création, cette association a reçu l'assistance d'organisations internationales comme la FAO, l'Agro-Action Allemande, Mali-Anger qui ont fait des dons en vivres et en matériels agricoles. Entre 2002 et 2006 la F.A.O a fait un don de 544 tonnes de maïs, 3000 kg de haricot ; Mali-Anger et Agro-Action Allemande ont offert des matériels agricoles.<sup>35</sup>

Suite à la mauvaise gestion des aides reçues et à la crise de confiance, les femmes rapatriées de Côte d'Ivoire de Sikasso ont créé en 2005 une association dénommée « Association des Femmes Rapatriées de la Côte d'Ivoire » ou AFERCI. Selon la Présidente de cette association, « ...aussi longtemps que le tronc d'arbre durera dans l'eau, il ne se transformera pas en caïman ».

Pour elle, la crise ivoirienne a été pour eux un mal nécessaire qui leur a servi de leçon :

Je suis native de Sikasso... Nous avons beaucoup investi en Cote d'Ivoire. Au moment de la crise, tous nos magasins ont été saccagés, nos richesses ont été pillées. A notre arrivée, nous étions 3 578 personnes femmes et enfants... Nous avons initié des projets de développement local notamment la riziculture, et le maraîchage dans la plaine de la commune Kléla dont seulement 4 hectares ont été aménagés sur 500 hectares. Ces lopins de terre ont été offerts par les maîtres de la terre et les autorités locales de Kléla en guise de soutien aux rapatriés. Les travaux d'irrigation sur les quatre hectares restent sans effet par manque de moyens.<sup>36</sup>

Elle poursuit en disant que dans la ville de Sikasso, elles ont initié des projets de dallage, malheureusement elles n'ont pas reçu de financement de la part des bailleurs de fonds et de l'Etat. C'est la vente d'« attiéké »,<sup>37</sup> aliment à base de manioc, qu'elle a personnellement entreprise avec ses neveux et quelques femmes rapatriées pour s'en sortir. A ce niveau également, des problèmes apparaissent notamment au niveau du séchoir, de l'emballage, et aussi de la mévente. La production, maigre, ne couvre pas leurs besoins élémentaires. Par ailleurs, selon la Présidente, à leur arrivée, les populations de la ville de Sikasso ont ouvert un fonds de solidarité pour venir en aide aux rapatriés. Mais ce fonds a été confisqué.

Néanmoins, ils ont « bénéficié d'un don de la Fondation pour l'Enfance en nourriture (5 tonnes de riz, 5 tonnes de mil, et 2,2 tonnes de sucre). L'Union Européenne, à un moment donné, a financé 300 projets destinés aux rapatriés mais ces financements sont passés inaperçus... Nous réclamons nos droits mais sans succès ». Comme résultat, beaucoup de femmes préférèrent retourner en Cote d'Ivoire parce qu'elles ne supportent plus la situation. Dans ces situations, les femmes et les enfants sont les plus touchés. Les époux pour la plupart sont retournés en Cote d'Ivoire en laissant derrière eux leurs épouses et leurs enfants. Les problèmes pour ces enfants et leurs mamans sont entre autres des problèmes de logement, de nourriture, de santé et d'éducation.

Nous vivons cette situation avec toutes les conséquences... L'adultère et la prostitution se sont beaucoup développés parmi les femmes. Elles sont prêtes à se livrer aux hommes pour pouvoir nourrir leurs enfants qui n'ont pas l'âge de produire. C'est pourquoi nous assistons à des grossesses non désirées. Les époux ne leur envoient ni lettre, ni argent. Quant aux élèves, ils n'arrivent plus à suivre

normalement les cours parce qu'ils ne sont pas financés. Ce qui favorise la délinquance. Dans notre association, une femme devait subir une césarienne. Malgré la gratuité de la césarienne, elle n'est pas parvenue à avoir le nécessaire pour s'acquitter des frais d'ordonnances. Pour les chefs de familles hôtes, les femmes rapatriées deviennent des charges car ils ont en charge l'entretien de deux « familles » alors que le revenu journalier ou mensuel est médiocre.<sup>38</sup>

Lors de la rencontre des représentants de l'AFERCI, nous nous sommes rendu compte que les femmes ont beaucoup souffert, du début de la crise jusqu'à la cessation des hostilités. Selon elles, au moment des insurrections certaines femmes ont perdu leurs enfants. D'autres, après avoir accouché, ont abandonné leurs bébés pour se sauver. Certaines d'entre elles ont fait une dizaine de jours de marche avant de traverser la frontière au moment de la crise. Pour contourner les zones de tensions dans le but d'atteindre Sikasso au Mali, elles sont passées par le Ghana et le Burkina Faso. Parmi ces femmes, il y a des veuves, dont les enfants sont restés toujours à leur charge. Elles affirment tout de même « leur reconnaissance envers les populations pour l'hospitalité qui leur a été accordée ».

Comme l'a déjà dit leur Présidente, les problèmes majeurs auxquels elles sont confrontées sont les problèmes de logement, de santé et de scolarisation des enfants. Selon ces femmes, « les autorités de la ville, à un moment donné, ont lancé un appel aux femmes rapatriées pour la remise de vivres offerts par le PAM (Programme Alimentaire Mondial). Mais en raison de manque d'organisation, des femmes non rapatriées ont bénéficié de l'aide au détriment des vraies femmes qui en ont besoin. Cela montre à quel point la situation alimentaire est critique ». <sup>39</sup> Ces femmes ont eu l'idée la création de projets tels que la teinture, la confection de savon, le maraîchage et le petit commerce, mais les conditions d'accès aux comptes bancaires leur défavorisent beaucoup.<sup>40</sup>

#### *Dans le cercle de Kadiolo*

Comme le témoigne M. Baba Traoré Imam de Loulouni, il aurait hébergé pendant 5 ans la famille de son gendre composée de 7 personnes. Selon lui, leur réinsertion l'aurait profondément ruiné car indique-t-il chaque année il vendait une tonne de maïs pour les problèmes familiaux, mais aux jours d'aujourd'hui le rendement se résume à la seule consommation.<sup>41</sup>

Les rapatriés de Kambo insérés dans l'agriculture forment avec les parents une unité de résidence de production et de consommation ; ce qui signifie qu'ils ne se sont pas désolidarisés du groupe familial. L'appropriation des réserves foncières s'inscrit dans une dynamique rurale notamment l'exploitation collectivisée.

Dans la société malienne les règles du mariage exigent à la femme de vivre dans la famille paternelle de son mari. Selon la tradition la résidence virilocale est beaucoup sollicitée, donc l'épouse est tenue à rejoindre son mari même en cas d'exil. C'est en ces termes que les femmes rapatriées de la ville de Kadiolo expliquent leur migration en Côte d'Ivoire. Originaires de Gadiabadiala dans le cercle de Nioro du Sahel, elles ont été exilées pendant une quinzaine d'année dans le département de Séguéla, zone diamantifère de Côte d'Ivoire. Elles sont venues en dehors du programme gouvernemental. A cause du manque d'opportunités à Kadiolo, elles se sont insérées en faisant le tricotage. Les époux habitués de ce secteur ont afflué vers Massioko dans la commune rurale de Misseni ,un nouveau site d'orpaillage traditionnel, créant ainsi des quartiers qui portent le nom de villes ivoiriennes. Souvent accompagnés par les épouses, ces rapatriés ont formé des agglomérations comme Séguéla I et II pour les ressortissants en provenance de Séguéla et Tortia<sup>42</sup> I et II pour les ressortissants de Tortia dans la région de Korhogo. Pour ce qui est de leur insertion socioprofessionnelle aucun effort n'a été consenti, ni par les populations locales, ni par les organismes internationaux, à fortiori les autorités politiques, indiquent-elles. La précarité de la situation de leur époux fait que ces femmes sont restées à Kadiolo et ont entrepris le tricotage pour pouvoir payer leur loyer et les besoins de ce type. Comme dit plus haut, il faudra noter que ceux qui ont préféré aller s'installer dans les sites traditionnels d'orpaillage pratiquaient la recherche de diamant ou d'or dans les régions diamantifères de la Côte d'Ivoire. Habitués à ce mode de travail, ils ne sont pas aptes ou n'ont pas le courage et la patience de pratiquer d'autres activités qui ne rapportent pas gros dans un laps de temps court. C'est la catégorie de personnes qui ont l'espoir de s'enrichir rapidement en trouvant un filon d'or.

La réinsertion est multidimensionnelle et est fonction de la qualification professionnelle. C'est en ces termes que M.M Coulibaly rapatrié résidant à Zégoua relate les circonstances de sa migration en Côte d'Ivoire et de son insertion socioprofessionnelle dans ce pays. Diplômé de l'Institut

Polytechnique Rural de Katibougou (IPR-K), il serait parti de Bougouni après avoir déserté son poste. Secrétaire général du SNEC (Syndicat National de l'Éducation et de la Culture), ayant servi à Bouaké, San Pedro et Dabou en qualité de professeur de mathématiques, M. Coulibaly affirme avoir été contraint de migrer pour des raisons d'injustices car, selon lui, ses droits étaient bafoués comme beaucoup de ses camarades de l'époque.<sup>43</sup> Aux dires de M. Coulibaly ils étaient 120 enseignants contractuels maliens dans la seule ville de Bouaké au moment de l'insurrection. Natif de la ville de Sikasso, il déclare n'avoir pas coupé le pont avec les parents. Selon lui toutes les conditions étaient réunies pour une déflagration en Côte d'Ivoire et le Gouvernement malien avait bien fait, à l'instar des pays comme la France, de secourir ses ressortissants. Pour lui, ce fut donc un devoir pour le gouvernement. Pour sa réinsertion il a été doté d'une parcelle de terrain à titre d'habitation par le promoteur de son école et d'un lopin de culture par les autorités coutumières.

#### *Dans le cercle de Koutiala*

Nous n'avons pas rencontré beaucoup de cas de rapatriés originaires du cercle qui se sont fait recenser auprès des autorités communales et administratives. C'est ceux qui se sont fait recenser et qui sont membres des associations des rapatriés Maliens de Côte d'Ivoire. Toutefois, tous les Maires et Chefs de village interrogés estiment qu'ils doivent être nombreux. La raison qu'ils donnent est que beaucoup migraient en Côte d'Ivoire après les récoltes et revenaient pendant l'hivernage ou alternaient très souvent les séjours entre leur village et le pays d'accueil. Ce qui explique leur insertion qui s'est faite de façon anonyme. Pour comprendre leurs réinsertions et leurs situations socio-économiques, nous avons rencontré quelques-uns dans les villages des communes de Kouniana, de Molobala, de Gouadjikao, Zangasso, Konséguela, M'pessoba et dans la commune urbaine de Koutiala.

Parmi ces personnes, il y a ceux qui exploitent le champ familial avec les siens sans problèmes majeurs et ceux qui ont des problèmes (disputes instantanées, divergences de points de vue sur telle ou telle technique agricole).

Pour ceux qui exploitent les champs familiaux avec les leurs, nous pouvons noter le cas de L. Dembélé qui rapporte :



J'ai quitté mon village de Konkonbougou (Konséguela) pour la RCI (République de Côte d'Ivoire) où j'ai fait trente ans. Si, aujourd'hui, je suis avec les miens au village sans problèmes ; c'est parce que je revenais tout le temps ici. J'avais même laissé certains de mes enfants qui travaillaient avec eux en dehors des périodes de cours à l'école. Et aussi, je soutenais matériellement mes frères et j'ai même construit à Koutiala une maison dont le loyer leur revenait. Cependant, vu mon âge, je vais m'installer dans cette maison en dur pour faire le commerce. Même avec ça, mes enfants resteront ici. ».

De même, le vieux Mamadou Dembelé de Yafola (Commune de Zébala) abonde dans le même sens en disant : « Mes enfants sont auprès de leurs oncles au village, ils cultivent ensemble. Moi même, je suis devenu vieux, je n'ai plus de force, c'est pourquoi je fais la navette entre ici et Koutiala-Ville ». Nous pouvons aussi citer le cas de Mountaka Traoré qui est auprès des siens et qui est même parvenu avec l'aide d'un conseiller villageois à obtenir une parcelle de culture pour son ami connu en RCI. Le cas le plus frappant est le cas de M. Goïta de Kouniana revenu de la RCI avec sa famille et qui s'est bien intégré. Son père nous dit : « j'ai fait beaucoup de sacrifices pour qu'il revienne sain et sauf. Aujourd'hui Dieu merci, il est là avec nous ... ». Le maire de cette localité rapporte qu'il connaît huit autres jeunes à Niajasso et Kouniana qui sont bien intégrés dans leurs familles.

Pour ceux qui ont des problèmes d'exploitation de terres, nous pouvons citer d'abord le cas de Sanogo de Sangha (5 km de Koutiala) qui était planteur cultivateur à Tabou (frontière libérienne). Ce dernier, après un hivernage avec son père, s'est vu chassé par ce dernier.

C'est son oncle maternel qui l'a aidé à acquérir la parcelle qu'il nous a montré. La cause serait une « mésentente avec son frère qui est plus aimé par son père. » Puis il y a celui de Mountaka<sup>44</sup> qui avait été bien accueilli pendant trois ans, qui dit ne plus vouloir continuer à vivre avec les siens car dit-il, « exclu de toutes les prises de décisions et donc complètement laissé à lui-même. » Et enfin, nous pouvons citer, le cas de M. Dembelé de Kamona qui a été obligé de quitter sa famille suite à une exclusion totale dont on lui a fait montre, et c'est son ami d'enfance qui l'a aidé à trouver un champ dans le village et à se construire un appartement.

### **Autorités et rapatriés : avis contradictoires sur la problématique de réinsertion**

Les avis sont partagés à propos de la réinsertion socio-économique des Maliens de l'extérieur en général, et ceux rapatriés de Côte d'Ivoire en particulier. De l'avis du Président<sup>45</sup> de l'APREMEX (L'Association Pour la Réinsertion des Maliens de l'Extérieur), il y a l'inexistence de structures étatiques pour la réinsertion socio-économique des rapatriés. Entrepreneur de son état, il déclare avoir migré en Côte d'Ivoire en 1978 après ses études pour retourner au Mali en 2004 :

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire avait initié la valorisation des plantations et la promotion de la culture du café et du cacao dans sa politique agricole qui demandait de la main d'œuvre. Les pays du Sahel notamment le Mali avait fourni un grand nombre pour valoriser les terres. Cette migration était saisonnière, et même souvent perpétuelle, formant ainsi un brassage ethnique. A l'époque, le pays disposait de structures économiques avec un esprit d'entrepreneuriat fécond. C'est dans ces circonstances que j'ai migré en Côte d'Ivoire après avoir fini mes études pour mettre mon diplôme en valeur.

Ce fut une époque où le Mali ne disposait pas de structure adéquate pour intégrer tous ses talents. Cependant l'arbre ne doit pas cacher la forêt : l'économie ivoirienne est devenue prospère grâce aux investissements étrangers et aux ressources humaines compétentes qui ont beaucoup contribué au développement des unités industrielles. Les plantations ont été arrachées des propriétaires suite au concept de nationalisme du régime en place. Les propriétaires fonciers ne pouvant plus vivre de la rente foncière ont cherché à réactiver le droit d'antériorité soutenu par les hommes politiques. Les conflits se sont enracinés lorsque la loi sur le domaine rural fut votée en 1998. L'article premier de cette loi stipule que « le domaine foncier rural est constitué par l'ensemble des terres mises en valeur ou non et quelle que soit la nature de la mise en valeur. Il constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Toutefois, seuls l'État, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admises à en être propriétaires » (Aka 2001:132).

Cet article dit clairement que la propriété est réservée aux seuls Ivoiriens et il est sous-entendu que les étrangers ne peuvent travailler qu'avec un bail.

La crise a provoqué une expropriation des richesses. La réinsertion socio-économique des migrants de retour est un phénomène complexe qui demande une appréciation à sa juste valeur en raison du manque de structure d'accueil et d'un programme de financement. Le Gouvernement du Mali n'a pas les moyens de créer des structures efficaces de réinsertion socio-économique des « retournés Maliens » ; c'est pourquoi l'apport de la société civile est beaucoup sollicité. Les migrants de retour qui opéraient dans les unités industrielles et dans les plantations ont une certaine expertise qu'il ne faut pas nier. Le rapatriement organisé par le Gouvernement du Mali au moment des insurrections s'est fait dans un désordre total et, si on se limitait à ce programme, beaucoup de nos compatriotes allaient mourir. C'est pourquoi il est difficile de dire avec exactitude le nombre des rapatriés.

On peut dire sans se tromper que les rapatriés atteignaient le nombre de 1 500 000 personnes volontaires ou non, c'est à dire forcés d'évacuer par le cours des événements. Les chiffres publiés par l'Etat ne sont pas exacts dans la mesure où ils ont été élaborés en fonction des arrivages par convoi alors que nombreux sont ceux qui ne se sont pas fait recenser ou tout simplement ne se sont pas déclarés. Selon Modibo Kane Diallo, présentement, avec la crise ivoirienne, il y a un redéploiement du pôle économique.

Au lieu d'Abidjan, nous sommes à Dakar où 90 pour cent des importations et des exportations du Mali se font par le port de cette ville. En raison de la difficulté de réinsertion des rapatriés, beaucoup de ces migrants de retour se sont redirigés vers l'Espagne. L'intensification du flux vers l'Europe à travers les îles Canaries résulte de la mauvaise gestion de la réinsertion socio-économique des rapatriés venus de la Côte d'Ivoire qui s'ajoutent aux jeunes résidant au pays qui se trouvent eux aussi dans l'incertitude d'avoir de l'emploi. Dans le cadre de la réinsertion socio-économique l'APREMEX (Association Pour la Réinsertion des Maliens de l'Extérieur) que je préside a bénéficié d'une parcelle de 200 lots dans la commune rurale de Safo, à travers son programme immobilier. Malheureusement, ce programme est toujours à la recherche de financement. La réinsertion socioéconomique est difficile en raison des paramètres qui entrent en jeu, elle est reléguée au second plan par le gouvernement ... Imaginez pour quelqu'un qui a fait 20 ans en exil et qui retourne en situation de dénouement, il perd tout repère et doit nécessairement toujours être assisté. Le Mali ne doit pas être encore un pays migratoire au contraire, il doit

être un lieu d'immigration en raison de ses potentialités incommensurables en terres cultivables que la nature lui a offertes. Nous devons exploiter nos ressources locales afin de limiter la migration qui se termine toujours dans la plupart des cas par une rémigration dans des situations déplorables.<sup>46</sup>

Pour le chef de département de la promotion économique et de la réinsertion des Maliens de l'étranger du Ministère des Affaires Etrangères du Mali,

Selon les statistiques les Maliens sont estimés à 2 000 000 en Côte d'Ivoire. En 2002, le rapatriement a été organisé au moment de la crise par le Gouvernement de la République du Mali. A cet effet, une commission de crise a été mise en place. Elle regroupait en son sein le Ministère des Affaires Etrangères, celui des Maliens de l'Étranger, et celui de la Santé. Nous recevions presque chaque semaine des rapatriés venant d'autres horizons tels que la France, l'Espagne etc., mais ces rapatriements se faisaient de manière spontanée. C'est qu'il est très difficile de voir un regroupement associatif de rapatriés d'autres horizons. Mais comme le cas de la Côte d'Ivoire est un cas particulier parmi tant d'autres nous avons mis un accent particulier sur ce cas en raison de son ampleur et son impact sur l'économie malienne. Nous avons adopté une stratégie qui consiste à les inciter à se regrouper en association pour avoir accès aux ressources locales. Cette initiative a été beaucoup sollicitée dans la mesure où certaines d'entre elles ont accès aux financements. Il est difficile de satisfaire toutes les associations à court terme car la réinsertion socio-économique est aussi fonction de fonds de roulement or ces fonds leur manquent beaucoup parce qu'ils étaient démunis à leur arrivée ... A travers le projet PAREF2 du Ministère de la Promotion Féminine, certaines associations féminines ont été financées par les bailleurs de fonds. Nous, notre devoir c'est de les orienter vers les projets pour avoir accès au financement. Le PAREF2 a financé le « projet attiéké » de L'ARM, a octroyé un lopin de terre à l'AMARCI dans l'office du Niger plus précisément dans le village de Kourouma pour la riziculture. Les études de faisabilité ont été financées par la Banque Mondiale, son exploitation est en vue. Le PDRIK (Programme de Développement Rural Intégré de Kita) leur a également octroyé des lopins de terre destinés à la culture sèche. L'AMARCI a également soumis un programme de lutte contre le VIH/SIDA à la coordination de lutte contre le VIH/SIDA pour un dépistage parce que la Côte d'Ivoire est un pays où le taux de prévalence est élevé. Ceux qui

n'ont pas adhéré à une association sont moins favorisés par ces programmes de réinsertion socio-économique. Donc le regroupement est une condition sine qua non pour avoir accès aux ressources locales. La politique d'isolationniste rend le courtage difficile et n'incite pas aux encouragements... Les migrations de retour sont beaucoup fréquentes au Mali actuellement et nous sommes unanimes là dessus que la migration fait partie de nos mœurs.

Elle est comme un processus dans la vie d'un garçon car dans notre culture un garçon doit toujours affronter les difficultés. Cette conception encreée dans les têtes pousse les garçons à migrer vers les Etats européens par tous les moyens (pirogues, à pieds) car les ressources ne leur permettent pas d'y accéder par les voies légales.<sup>47</sup>

### **Impact du rapatriement sur le développement**

Il s'agit pour nous dans cette section, d'étudier l'impact du rapatriement sur le développement dans le district de Bamako, les villes urbaines et les communes étudiées, la participation des rapatriés au développement à travers les financements de projets et les fonds de développement investis dans les secteurs agricoles par les ONG et les bailleurs de fonds. La participation des rapatriés au développement à travers des associations et ONG ainsi que les initiatives intéressantes constituent les caractéristiques de la situation qui a suivi le rapatriement. Le conflit ivoirien et ses conséquences sur le Mali ont conduit le gouvernement du Mali à faire de l'assistance aux rapatriés la promotion de sa politique d'autosuffisance alimentaire. Parmi les efforts de l'Etat malien, nous pouvons citer parmi tant d'autres, ses actions à travers l'ONG Agro-Action Allemande qui a donné des matériels agricoles, notamment les animaux de trait, les charrues, les charrettes, les semoirs. Ces gestes font suite à une étude professionnelle menée par le Gouvernement dans sa politique d'orientation économique. Ces communautés ont été orientées vers ce secteur avec l'octroi de terres de culture et de maraîchage.

Le rapatriement a mobilisé beaucoup d'initiatives de développement, surtout la création des activités génératrices de revenus, avec le développement du maraîchage, de la culture de la pomme de terre qui ont contribué à rehausser le niveau de productivité et les capacités des populations locales qui avaient comme revenu principal les rentes migratoires. La réinsertion professionnelle est multidimensionnelle indique

monsieur Baba Coulibaly sous-directeur du service d'agriculture de Kadiolo. Selon lui l'Etat malien, compte tenu de ses moyens, s'est appesanti uniquement sur les mécanismes et les conditions de développement du secteur agricole, les autres catégories professionnelles sont laissées pour compte.

Constituant une main d'œuvre qualifiée, avec l'acquisition des matériels agricoles les rapatriés arrivent à supporter la réinsertion et à dégager les bases de promotion du secteur agricole et maraîcher.

La situation démographique et économique de ces retournés Maliens relance le débat sur leur participation à la mise en œuvre des conditions pouvant jeter les bases d'un développement durable. Le rapatriement a contribué à stimuler le développement de petits projets. Il faudra reconnaître que, depuis leur retour au bercaïl, ces « retournés » qui sont venus avec d'autres cultures, d'autres mentalités et d'autres expertises ont contribué à rendre dynamiques certains secteurs de l'économie malienne. C'est surtout le cas des grandes villes où des rapatriés ont ouvert des « bars restaurants » ou « maquis » du style ivoirien. D'autres ont créé des associations dirigées par des femmes, ont entrepris du commerce de l'« attiéké » à Bamako et à Sikasso. Ces activités ont créé des emplois temporaires ou à long terme pour les initiateurs. Certains rapatriés arrivent même à envoyer de l'argent à leurs familles restées en Côte d'Ivoire ! Ce qui était le contraire il y a une décennie.

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que la réinsertion des « retournés » Maliens a réussi d'un côté et a permis de redynamiser l'environnement des villes urbaines et à relancer l'économie malienne. Certes le rapatriement s'est accompagné d'effets négatifs qui seront discutés au chapitre consacré à la pression sur les ressources et aux tensions sociales qui en ont résulté, mais le retour massif si craint n'a finalement pas abouti à la déstabilisation de la sous région comme avancé par certains auteurs.

L'éveil de conscience est aussi un facteur de développement, d'autant plus que l'entraide était notoire et tous les acteurs ont formé un bloc pour arriver à un résultat significatif. Partant de ces constats, nous pouvons dire que le rapatriement au Mali a donné un coup de pouce au développement. Avec une meilleure organisation dans une dynamique de réinsertion équilibrée, les communautés rapatriées peuvent contribuer à l'essor d'un développement spectaculaire à cause de leur expertise acquise en Côte d'Ivoire.

La création de projets micro-économiques a permis à beaucoup de rapatriés de s'en sortir. La maîtrise du rapatriement résulte de la politique mise en place par le Gouvernement du Mali qui a préconisé l'évacuation vers les régions et villages d'origine. C'est ce mécanisme qui a contribué à atténuer le flux et à conférer une autre dimension au rapatriement.

Cependant, selon Dramane Traoré :<sup>48</sup>

L'arbre ne doit pas cacher la forêt car beaucoup d'initiatives ont échoué en raison de contraintes écologiques et d'opportunités, les rapatriés n'ont pas souvent pu exploiter leur expertise dans les différents secteurs d'activités génératrices de revenus particulièrement dans le domaine de la production agricole.

La baisse des rendements de la terre, en l'occurrence son appauvrissement, a encore entraîné un redéploiement des populations vers les contrées plus fertiles en Côte d'Ivoire ou dans les grandes villes du sud du Mali., malgré la situation politique S'agissant des difficultés relatives à l'insertion de ces communautés, il faut reconnaître qu'elle est problématique car les populations locales que les rapatriés ont trouvées sur place ont du mal à s'insérer eux aussi de façon convenable dans le tissu socio-économique.

Les rapatriés peuvent contribuer à rendre dynamique le développement par la diversité de leurs expertises ou la dynamique de leur mentalité, mais force est de reconnaître que ce ne sont pas ceux qui avaient les moyens financiers qui ont été forcement rapatriés. La plupart des rapatriés constituent des charges pour les autorités politiques et les populations locales surtout rurales. Ils sont pauvres, n'ont rien et il faut travailler à leur insertion qui demande beaucoup d'investissement humain et financier.<sup>49</sup> Comme exemple, voir ci-dessous sur le tableau n°2 la concentration des rapatriés dans le cercle de Kadiolo qui a une économie essentiellement basée sur l'agriculture et les sites d'orpillage traditionnels.

Ces chiffres concernent ceux qui sont connus ou qui se sont déclarés à la préfecture, aux différents camps ou au service du Développement Social et Economique du cercle de Kadiolo. Le chiffre peut être plus élevé que ce que nous avons ici.

**Tableau 2** : Situation générale des rapatriés du cercle de Kadiolo

N°	Communes	Nombres
01	Kadiolo	387
02	Loulouni	348
03	Kai	200
04	Nimbougou	206
05	Diou	200
06	Dioumaténé	269
07	Zegoua	338
08	Fourou	119
09	Misséni	275
<b>Total</b>		<b>2421</b>

Source : Secteur d'agriculture de Kadiolo le 22 novembre 2006

**Tableau 3** : Situation des rapatriés par catégorie d'invalidité ou de non effectivité dans l'économie dans le cercle de Kadiolo le 11 mai 2005<sup>50</sup>

Catégories	Nombres
Personnes âgées	62
Malades tuberculeux	16
Personnes handicapées	10
Personnes vivant avec le VIH/SIDA	12
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Kadiolo ; le 11 mai 2005

Le nombre des catégories de rapatriés sur le tableau n°3 est sans doute relativement limité, mais les conditions sont si particulièrement difficiles que, même dotés de tous ce dont ils ont besoin pour le développement, l'impact de la mise en œuvre de leurs initiatives ne serait pas significatif.



## 4

---

### Les institutions et autorités de validation des ressources naturelles

Les méthodes d'appropriation des ressources d'un sous-groupe à un autre dans les trois cercles se ressemblent avec des variances négligeables.<sup>51</sup> Car les fonctions de Maître de terre et de Chef de village, en principe séparées, peuvent être cumulées dans certains villages d'une même communauté. Le Maître de terre et le Chef de village sont les deux instances reconnues par le droit coutumier.

La procédure d'accès aux ressources naturelles dans le village de Kani (cercle de Koutiala), est expliquée par le chef de village Minyanka en ces termes :

Une personne étrangère voulant une parcelle peut faire la demande à son hôte qui peut lui céder une parcelle après avoir informé le Chef de village de la requête de l'étranger. Dans le cas où le chef de village est différent du gestionnaire des terres, son hôte sert d'intermédiaire entre lui et ce dernier qui dispose des réserves en jachère. Dans tous les cas, l'acquéreur est tenu de donner des noix de cola et quelques toisons de mil après sa récolte en contrepartie de la terre qui lui a été cédée. Les toisons remises au propriétaire rappellent à l'exploitant que la terre qu'il cultive ne lui appartient pas. Et aussi, après une longue exploitation sans problèmes de ce champ qu'on lui attribue, le propriétaire terrien peut lui demander une poule en guise d'un don définitif.

Cette méthode d'accès est la même dans toutes les communes du cercle de Koutiala.

Chez les Sénoufo en général, et chez les Louaklo<sup>52</sup> des villages de Kambo, de Lofigué, Borgoba, Kanganoma, et Tiébiziédougou en particulier dans le cercle de Kadiolo, l'organisation politique attribue la gestion et le contrôle des ressources naturelles aux différentes catégories socioprofessionnelles :

Le contrôle du foncier revient au *Kulufo*,<sup>53</sup> propriétaire terrien ; la chasse à la confrérie des chasseurs et la pêche aux *Samogo*.<sup>54</sup> Chez les Louaklo il existe 2 *Kulufo* : le premier se charge de toutes les questions administratives entre le village et l'administration mais n'a pas le pouvoir de distribution de terres au *Nabon*<sup>55</sup> ou étranger. Le second, dont la fonction est souvent confondue avec celle de Chef de village, détient le pouvoir et exerce une influence sur le contrôle du foncier, officiant principalement des cultes du génie et ayant le pouvoir de donner des terres de culture aux étrangers.

Le *Kulufo* peut être aussi un *dalifolo*<sup>56</sup> (chef de famille), il est beaucoup sollicité pour la régulation des *Kasi*<sup>57</sup> (conflits). L'appellation Louaklo prend sa source dans l'abondance en mare. Le nom Louaklo différencie ce sous-groupe Sénoufo des autres. Dans cette communauté, la pêche relève de la compétence des *Samogo* qui furent depuis la nuit des temps les maîtres de l'eau. Ils implorent les génies de l'eau et font les sacrifices officiels des pêches collectives. Après les sacrifices rituels du *Samogo*, le *Kulufo* officie des cultes au *Zalè*<sup>58</sup> beaucoup convoité par les naturalistes et animistes pour les prestations et autres ambitions sociales. Selon Ousmane Traoré, notable, dans le village de Kambo, « [...] la mare sacrée procure du poisson dont la recette, après la vente, est reversée dans la caisse du village et du coup permet de payer les impôts du village et autres réalisations. Cette mare est hostile aux contradictions internes et ne tarde pas à manifester sa colère ». <sup>59</sup> Dans le système de troc les Louaklo servaient les *Pomporo*<sup>60</sup> et les *Tagua*<sup>61</sup> en poisson car selon eux ils ne sont pas habitués à l'exploitation (la pêche) de l'eau.

La chasse est entièrement contrôlée par la confrérie des chasseurs qui assure également la sécurité des populations. En plus de cette fonction de chasse et de sécurité, les chasseurs veillent au contrôle des arbres fruitiers pour éviter les exploitations abusives des arbres avant leur maturité.

Dans la cosmogonie Sénoufo, l'attribution de la terre à une tierce personne se situe dans une dynamique de prêt. Ainsi chez les Sénoufo de la ville de Kadiolo les instances de validation des ressources naturelles suivent un processus qui part du conseil de famille au conseil de village. Traditionnellement, l'accès aux ressources naturelles se fait par la propriété foncière et chaque propriétaire coutumier a le pouvoir de contrôle sur les produits de cueillette. Même si les terres sont prêtées, les fruits notamment les nérés et les tamariniers sont exploités par les chefs de famille. Les karités et autres arbres fruitiers, en dehors du champ, sont entièrement exploités par les femmes, contrairement à ceux de l'intérieur du champ. La méthode

traditionnelle d'accès à la terre est beaucoup privilégiée par rapport à celle administrative. Les questions sont gérées par le *mouroukalatigui*<sup>62</sup> qui apparaît impartial dans la prise de décision, mais qui dispose d'un pouvoir incontournable dans le processus d'attribution du foncier. M'Fatogoma Ouattara, Maire de la commune rurale de Zégoua confirme ce phénomène quand il dit :

Dans la commune rurale de Zégoua l'accent est mis sur les autorités coutumières concernant les ressources foncières. Les instances de validation se font par les maîtres de terres souvent confondus aux chefs de village. C'est à partir du chef de village que le processus suit son cours. L'administrateur dans l'exercice de sa fonction pour une meilleure gestion se met en accord avec l'autorité locale si les ressources relèvent des schémas directeurs. Après le conseil de tutelle, l'autorité locale valide la transaction des ressources. Ainsi les procédures d'acquisition et d'accès aux autres ressources naturelles sont différentes : les barrages et les retenues d'eau sont des biens collectivisés qui relèvent de la juridiction traditionnelle. Les terrains de construction, les zones d'exploitation relèvent de la Mairie ainsi que les sites d'implantation des unités industrielles.

Les produits de cueillette relèvent des chefs de famille qui sont les propriétaires terriens d'où les transactions se font par négociation directe avec ceux-ci.<sup>63</sup>

Dans la commune rurale de Loulouni l'accès aux ressources naturelles et principalement aux ressources foncières relève de la compétence des propriétaires coutumiers. C'est le chef de village et ses conseillers qui organisent et distribuent les terres, la transaction se fait de façon verbale sans condition préalable, mais la conception endogène traditionnelle dévolution de terre vise essentiellement à assurer la seule production agricole.

Pour illustrer ces passages, M. Issa Dogoyéré Koné, adjoint au Maire de Kadiolo affirme que :

L'accès aux réserves foncières se fait par le biais d'un propriétaire terrien auprès duquel le futur locataire exprime le besoin. En fonction de ses possibilités, le propriétaire lui prête un lopin de terre sans condition préalablement définie, ni droit d'usage, ni ponction. L'exploitation des mares est conditionnée à l'adhésion aux associations de la pêche, les exploitations des réserves forestières ne sont pas toujours organisées, elles relèvent tantôt des cellules

rurales, tantôt du service de la conservation de la nature selon les principes établis.

En dehors de ces méthodes traditionnelles d'appropriation des ressources, d'autres instances réglementent la pêche et le foncier. Il s'agit en l'occurrence du Code domanial et foncier de 1986 modifiée en 2000 et de la loi n° 95032 du 20 mars 1995. Ces lois fixent les conditions de gestion du foncier, de la pêche et de la pisciculture en République du Mali. La loi relative à la pêche prévoit le décret de création du conseil communal de pêche, le conseil de cercle. Les décrets qui réglementent la pêche ne sont pas appliqués en général et plus particulièrement en milieu Sénoufo.

Ce qui explique le caractère anarchique de ce secteur. Le recours est fait à la gestion traditionnelle à travers le comité de gestion des barrages. Ces comités de gestion regroupent les responsables terriens qui sont également des responsables de pêcherie. Les permis de pêche sont délivrés en fonction de la demande et les responsables terriens ont accès aux permis gratuitement. Le service technique se mêle dans cette gestion pour les prélèvements des espèces, et veille sur les cas d'empoisonnement des mares ainsi que les éventuels conflits qui se produisent au cours de des opérations de pêche.<sup>64</sup>

Dans les villes urbaines, le rôle et les attributions des autorités coutumières sont minorés par l'article 127 du Code Domanial et Foncier du 1<sup>er</sup> Août 1986. Les instances de validation de l'acquisition sont les autorités communales qui attribuent les parcelles, notifient et délivrent les permis d'occupation et de mise en valeur. Au niveau urbain et péri-urbain, nous assistons donc à un transfert de compétences qui provoque le mécontentement des anciens propriétaires coutumiers.

---

## Formes et manifestations des tensions sociales liées au rapatriement

Les rapatriés n'ont pas de problèmes majeurs avec les populations locales en ville et dans les zones rurales, du moins pour le moment. L'accueil chaleureux des populations locales n'empêche pas des tensions entre eux et les « retournés » maliens car, comme nous l'avons dit plus haut, les Maliens « autochtones » des localités d'accueil ont eux-mêmes de sérieux problèmes économiques liés à plusieurs facteurs. Souvent des disputes relatives aux problèmes de loyer peuvent se terminer à la police ou au tribunal. C'est le cas d'une jeune fille célibataire « retournée » de Côte d'Ivoire qui vivait dans la concession d'une vieille dame avec son frère qui fut qualifiée de prostituée par la vieille dame et envoyée la police de la place. A cause des problèmes de réinsertion et de la précarité de leurs conditions de vie dans les villes d'accueil, beaucoup de rapatriés sont retournés en Côte D'ivoire après l'arrêt des combats entre rebelles et forces loyalistes, malgré les risques de reprise des hostilités. Les « retournés » Maliens et les « autochtones » dans les villages vivent relativement en harmonie, sauf que certains rapatriés rencontrent des problèmes liés à l'exploitation des ressources naturelles et au foncier.

### **Pressions et tensions dans les zones rurales**

Avant le conflit ivoirien et le rapatriement par milliers des migrants maliens de Côte d'Ivoire, dans le sud du Mali, à cause de la culture intensive du coton, la rareté et la pression sur les ressources naturelles se faisaient pressentir et provoquaient de temps à autres des conflits violents entre agriculteurs, et entre agriculteurs et nomades.<sup>65</sup> Après le rapatriement en masse des Maliens de Côte d'Ivoire, le phénomène ne s'est pas tout de suite fait sentir mais était prévisible. Selon Chauveau et Mathieu (1998), les sources des conflits liés à la gestion des ressources naturelles sont diverses, elles s'enchevêtrent les unes dans les autres et peuvent être meurtriers. Selon

eux, l'origine des conflits en Afrique se trouvent dans le contexte écologique et démographique difficile des pays africains. C'est à dire une population en rapide augmentation. Ce qui conduit aussi à la dégradation des ressources naturelles.

Certes le rapatriement en masse des migrants maliens ont contribué à accroître la démographie dans la région et à exercer la pression sur les ressources naturelles, mais contrairement à la thèse de Chauveau et Mathieu, dans le sud du Mali, ces pressions, au lieu de donner naissance à des conflits ouverts ou violents, n'ont à l'instant produit que des tensions sociales que les populations locales ont su bien gérer jusqu'à maintenant. Dans les zones rurales, les tensions sociales liées à la gestion des ressources naturelles et aux « retournés » Maliens sont essentiellement perceptibles dans le cercle de Kadiolo. Ces tensions sont relatives d'un côté, au contrôle des ressources foncières et de l'autre, à la transhumance, au défrichement intensif et à l'orpaillage.

### *Les tensions sociales liées au contrôle des ressources foncières à Kadiolo*

L'encastrement et la superposition de droits fonciers multiples sur un même espace constituent la caractéristique du système foncier traditionnel africain en général, et malien en particulier. Cette superposition du droit coutumier (droit coutumier) et du droit administratif (législation foncière), est source de conflits (Mugangu Matabaro 1997) et de tensions sociales. Le conflit d'autorité au sujet du contrôle des réserves foncières entre autorité coutumière et politique s'enclenche lorsque la seconde cherche à contrôler un domaine spécifique. Selon un de nos enquêtés, M Koné : « Le premier du genre après le rapatriement eut lieu lorsque l'administration a voulu s'emparer du champ d'un autochtone paysan pour le titre foncier au profit d'un nanti rapatrié [...] ». <sup>66</sup>

Ce phénomène n'est pas nouveau. C'est la manière qui importe plus.

[...] Bien avant le rapatriement des ressortissants Maliens de la Côte d'Ivoire, les autorités administratives avaient plaidé auprès des autorités coutumières de Touban pour des lopins de terre en 1963 à titre d'habitation en faveur des rapatriés Maliens venus du Congo Kinshasa. <sup>67</sup>

La délimitation matérielle du foncier constitue aussi l'une des principales sources de tensions sociales dans le sud du Mali ; ce qui explique beaucoup

de tensions sociales, dira M. Ibrahima Bengaly. enseignant de son état, originaire de Kléla dans le cercle de Sikasso. Il était parti en Côte d'Ivoire en 1985 après avoir fini ses études. Directeur d'école franco-arabe, arrivé à Touban suite à une mutation s'est procuré d'un lopin de culture où il a commencé à planter deux hectares. Selon lui, un autre rapatrié autochtone lors de ses travaux de défrichement aurait dépassé les limites désignées par le propriétaire. Pour éviter tout désagrément, il planta des arbres pour délimiter les champs, une formule qui fut appréciée par les sages du village. Ce qui montre en réalité que, malgré le fait que le Code domanial soutient dans ses dispositions que la terre appartient à l'Etat, les autorités coutumières exercent une influence particulière dans le processus d'exploitation des ressources naturelles dans le sud du Mali.

Cette situation est la même partout au Mali dans les zones rurales. C'est dans zones urbaines où le Code domanial est le plus exercé et porte ombrage au pouvoir traditionnel.

### ***Tensions sociales liées à la transhumance dans le cercle de Kadiolo***

La crise ivoirienne a vu certains éleveurs se déplacer vers le cercle avec des troupeaux. Ce qui a contribué à l'aggravation de la pression sur les pâturages : toutes les retenues d'eaux qui servaient d'abreuvoir ont été taries. Les éleveurs qui se sédentarisent aussi progressivement dans la zone connue par la promotion des activités agricoles provoquent une situation de transhumance. Le rapatriement dans le cercle de Kadiolo et dans le sud du Mali en général, a provoqué une nouvelle forme de migration et de mobilité qui a occasionné l'engorgement dans les différents secteurs d'activité et l'expropriation ou l'utilisation démesurée des ressources naturelles.

Avec la création du site d'orpaillage traditionnel de Massioko dans la commune de Misséli qui constitue donc un marché dans lequel il y a de diverses transactions, des éleveurs de bétail du nord de la Côte d'Ivoire affluent abondamment et s'y installent à cause de la difficulté de mobilité entre ce pays et le Mali. Ce phénomène a été provoqué par la crise ivoirienne. Cette sédentarisation provoque donc des tensions liées à la transhumance dans le cercle. Selon Mambi Kamissoko : « Le renversement de la tendance a provoqué des problèmes de transhumance dans le cercle, plus particulièrement dans la commune rurale de Misséni où les études statistiques évaluent plus nombreuses les populations que celles de Sikasso avec seize nationalités.<sup>68</sup>

Le premier affrontement entre éleveurs maliens et agriculteurs ivoiriens eut lieu en 1985 et a entraîné le déplacement massif d'éleveurs dans le cercle. C'est pourquoi, à l'époque, pour la réinsertion de ces éleveurs, le PAAP (projet d'aménagement agropastoral) fut créé dans la région de Sikasso.<sup>69</sup>

Ce projet visait à retenir les éleveurs sur le territoire avec la création des infrastructures comme l'aménagement des barrages et des mares pour l'abreuvement des animaux. Les points de transhumance ont été gérés par un comité de gestion qui réunissait les agriculteurs et éleveurs. Ce comité avait pour mission d'orienter l'éleveur dans sa transhumance pour éviter les tensions sociales avec les agriculteurs car la tendance naturelle du bétail est de brouter et de piétiner les jeunes pousses de céréales. Au niveau de la direction régionale, une division de suivi pastoral, une division d'aménagement et une division de production animale ont été créées ce qui a contribué pendant longtemps à atténuer les tensions liées aux pâturages. Le manque de suivi de ce projet et de ses réalisations provoquait déjà des tensions entre agriculteurs et éleveurs avant l'avènement de la crise ivoirienne. Avec le conflit ivoirien, la nouvelle vague de « retournés » Maliens, parmi lesquels des éleveurs nomades, est venu aggraver cette situation de tensions et de pression sur l'environnement.

### *Tensions liées à la ruée vers les sites d'orpaillage*

Les puits d'orpaillages ont provoqué l'abandon de camps de réfugiés et de rapatriement et l'expropriation de terres dans les communes concernées dans le cercle de Kadiolo. Le comblement des mares et des marigots avec la transposition progressive des terres vers les lits des affluents provoque la dévastation de l'environnement, la pression sur les ressources naturelles et le mécontentement de certains autochtones du cercle. Sur les sites d'orpaillage, l'exécution des travaux d'installation des villages, en dehors des bois de chauffe, a occasionné d'abord la dégradation des sols parce que ces maisons sont construites avec des perches en bois, puis la dégradation de la faune à cause de la pollution de l'eau. D. K. Issa le confirme :

Massioko, Halhamoudoulilaye respectivement dans la commune de Misséni et de Fourou 2 sites d'orpaillages traditionnels ont recensé beaucoup de rapatriés du cercle et même d'autres cercles du Mali qui, dans les activités de recherche d'or, ont profondément contribué à la dégradation du sol et de la faune.



Dans cette dynamique le Gouvernement de la République du Mali, à travers le Service de la conservation de la nature, a initié une stratégie pour endiguer les séquelles de la faune et du sol en initiant une politique de reboisement.<sup>70</sup>

***Défrichements intensifs et exploitation abusive des forêts à Massioko (Commune de Misséli) avec accord des autorités de validation***

Les bûcherons machinistes de concert avec le service de la conservation de la nature ont contribué à l'exploitation des grands arbres, concurrençant ainsi les exploitants forestiers de la Côte d'Ivoire desquels le Mali est resté pendant longtemps dépendant. Selon M. Sylla :

Dans la politique de réinsertion socio-économique, les communautés rapatriées de la Côte d'Ivoire se sont installées pour la plupart dans les villages qui, en se procurant de terres de cultures, ont entrepris des travaux de défrichement intensifs des grands espaces. L'accès aux ressources forestières est réglementé par les services techniques en l'occurrence le Service de la conservation de la nature avec la paie des permis en lieu et place de la taxe et du droit d'usage. La consommation de bois de chauffe ne fait pas l'objet de tractation commerciale, de contrats de gestion, c'est à dire les clauses sont signées entre la structure rurale de gestion de bois et les services compétents (entre d'une part le service de la conservation de la nature et d'autre part la structure rurale) dont les rôles de chaque partie sont définis dans le contrat pour la gestion d'un domaine bien précis. Les défrichements à titre de production agricole ne font pas l'objet de taxe de défrichement ainsi que les reboisements.<sup>71</sup>

***Défrichements intensifs et exploitation abusive des forêts à Loulouni sans accord avec les autorités de validation***

Agriculteurs pour la plupart, les rapatriés, à leur arrivée ont commencé à mener des travaux de défrichement de grands espaces sans l'autorisation du service de la conservation de la nature et des gestionnaires traditionnels des ressources foncières.

Suite aux différentes requêtes déposées par les gestionnaires traditionnels au niveau de la Sous-préfecture de Loulouni, le préfet a donné des instructions pour l'arrêt des travaux en cours, indique M. Daouda Ouattara.<sup>72</sup> Zone d'agriculture par excellence, la commune rurale de Loulouni est beaucoup convoitée par d'autres catégories de migrants, ce qui fait que les terres fertiles

se font rares et, pour qui connaît le degré d'attachement de l'ethnie Sénoufo à la terre, cette réaction ne surprend guère. Parlant des peuples d'Afrique noire sur leur attachement à la terre, Gilbert Ngiyol dit que :

[...] le respect de la tradition implique que chaque famille, chaque clan, chaque tribu, chaque ethnie et chaque groupe ethnique puisse défendre jusqu'à la dernière goutte de sang, la terre de ses ancêtres. Laisser cette terre entre les mains des étrangers revient à se livrer soi-même et à s'exposer aux éternelles malédictions des ancêtres qui nous observent à partir de l'au-delà, car chez les Africains, les morts ne sont jamais morts » (Ngiyol 1998:101).

### ***Tensions pour l'utilisation d'eau potable entre expatriés et réfugiés à Loulouni***

Le Gouvernement de la République du Mali dans sa stratégie de réinsertion de communautés réfugiées et rapatriées a impliqué les bailleurs de fonds pour la réalisation de 2 forages dans le camp des réfugiés à Loulouni. L'exploitation de ces forages a créé des tensions entre femmes rapatriées et réfugiées d'un côté, et entre rapatriées ou réfugiées et femmes autochtones de l'autre. Quand ces forages ont été installés, les réfugiées avaient nourri l'idée selon laquelle elles seraient les seules habilitées à s'y approvisionner. Or, dans le dispositif des initiateurs, les forages contribueraient à atténuer la pénurie en eau potable à Loulouni. Devant cette situation, les rapatriés avaient du mal à digérer les intimidations des réfugiés ivoiriens car ayant en mémoire les exactions et la xénophobie dont ils ont été victimes en Côte d'Ivoire. Les autorités coutumières et politiques ont pris cet acte avec sagesse, maturité intellectuelle et philosophie. C'est pourquoi la tension s'est limitée à sa phase de gestation.

### **Pressions sur les ressources et tensions sociales dans les villes urbaines**

Les conséquences du conflit ivoirien ont été incommensurables pour l'économie malienne car la majeure partie de l'importation du Mali transitait par le port d'Abidjan. La rébellion au Nord de la Côte d'Ivoire a obligé les autorités maliennes à déplacer l'accès du pays à la mer en passant par le Togo, le Ghana, le Sénégal et la Mauritanie. Les prix ont flambé à cause du coût de transport des marchandises qui a influencé négativement sur la circulation de l'argent. Mais malgré cette situation, des villes comme Sikasso

et Koutiala semblent avoir prospéré à cause du flux de rapatriés qui a, non seulement, fait monter les prix de première nécessité, mais aussi transformé ces deux villes en plaque tournante des trafics de tous genres sur l'axe Korhogo-Sikasso-Bobo-Dioulasso. A côté de ces pressions provoquées sur l'économie malienne en général, le rapatriement en masse, les besoins en terre arable, en logements et en nourriture des rapatriés ont accentué la pression sur le foncier et les ressources à Bamako, Sikasso et Koutiala.

### *Les dynamiques foncières*

Dans le cercle de Sikasso comme à Koutiala, la situation foncière se présente de façon générale comme assez dynamique dans son évolution pour les raisons suivantes :

1. La densité de la population (environ 43 habitants/km<sup>2</sup>) essentiellement rurale explique largement, au-delà des considérations coutumières, que les populations attachent une importance particulière à leur patrimoine foncier ;
2. Dans la mouvance de la décentralisation, l'émergence des communes rurales a incité aussi bien des ruraux que des citoyens à vouloir se voir délivrer des pièces administratives pouvant leur assurer un quelconque titre sur les parcelles de terre qui leur appartiennent.

Ces deux raisons expliquent en grande partie les convoitises et donc les litiges liés à la terre. Toutes choses qui font du foncier un enjeu social, économique, politique.

Dans les villes urbaines, le rôle et les attributions des autorités coutumières sont minorés par l'article 127 du Code Domanial et Foncier du 1<sup>er</sup> Août 1986.

Les instances de validation d'acquisition sont les autorités communales qui attribuent les parcelles, notifient et délivrent les permis d'occupation et de mise en valeur. Au niveau urbain et périurbain, nous assistons donc à un transfert de compétence qui provoque le mécontentement des anciens propriétaires coutumiers. Selon le Secrétaire général de la municipalité de Sikasso, la pression foncière reste beaucoup plus orientée vers les lots à usage d'habitation. Dans les communes rurales, il est très facile d'avoir des terres de culture des autorités coutumières, mais l'acquisition n'est pas sécurisée car elle est souvent à durée indéterminée et le bénéficiaire ne jouit que du droit d'usage. Après plusieurs générations d'usage, des conflits peuvent survenir entre les descendants du propriétaire coutumier (premier

propriétaire) et celui du deuxième, suite à une tentative d'expropriation des descendants du premier qui ne reconnaissent plus les accords établis entre les grands-parents.

Par ailleurs, nous avons fait connaissance d'autres situations où les prêteurs coutumiers se voient exproprier leurs terres suite à une longue mise en valeur par d'autres personnes, le plus souvent, étrangères. Dans le cercle de Koutiala, certains élus communaux rapportent qu'« il n'est pas très difficile de trouver un lopin de terre pour cultiver... il faut être connu et être riche et, de toutes façons, ce n'est qu'une donation provisoire ». Beaucoup de propriétaires coutumiers aujourd'hui pensent à la sécurisation de leur terroir qui passe par l'immatriculation des parcelles qu'ils gèrent. Mais cela soulève d'autres questionnements quand on sait que traditionnellement, la terre est considérée comme une propriété collective.

Dans ces localités du sud du Mali comme partout ailleurs dans le pays, la décentralisation a provoqué des conflits entre des villages voisins. Selon le Maire de Zangasso dans le cercle de Koutiala, la communalisation a rendu difficile l'accès à la terre car la décentralisation a occasionné des conflits fonciers : certains hameaux ont refusé de s'allier à leurs villages d'origine lors du découpage. La conséquence fut donc l'expropriation des maîtres de terre du village d'origine puisque le hameau et le village ne relevant plus des mêmes entités administratives.

Selon le Chef de village de Sorobasso, toujours dans le cercle de Koutiala, et beaucoup d'autres personnes enquêtées dans le cercle, à cause de l'amenuisement des terres arables et les actes d'expropriation fréquents dont ils sont victimes depuis longtemps, beaucoup de maîtres de terres n'osent plus prêter leurs parcelles en jachère. Ces dernières années, ce déficit des espaces de culture et la surpopulation du cercle ont poussé beaucoup d'autochtones à migrer vers Zégoua, Kadiolo et ailleurs dans la région de Sikasso dans l'espoir d'avoir des terres de culture. C'est donc dans cette situation de pression sur les ressources naturelles et tensions sociales que le rapatriement de Côte d'Ivoire s'est effectué accentuant brusquement la pression sur les ressources de la zone.

### ***Mauvaise gestion des opérations de distribution des dons – tensions au sein des associations et entre les associations***

Dans les trois cercles étudiés et aussi à Bamako, nous avons recensé des problèmes dans la gestion des opérations de distribution des aides faites par le Gouvernement, la population et les ONG. Dans la dynamique de

tensions sociales évoquée plus haut, la mauvaise gestion des opérations de distribution de terres de culture ou d'habitation et de matériels agricoles aux rapatriés pour leur insertion professionnelle à Sikasso, Koutiala, Kadiolo et Bamako a causé la fureur de certains mécontents dans le rang des rapatriés et associations de rapatriés.

*Dans le cercle de Kadiolo*

à Loulouni, suite au mauvais usage de ces matériels agricoles beaucoup de tiraillements et de procédures judiciaires suivent leur cour. Mieux les travaux d'installation et d'aménagement du camp des réfugiés ont été suivis de tensions quand l'administration a employé les jeunes sans rémunération. Ayant pris connaissance du financement de ces travaux, les jeunes ont manifesté leur mécontentement.<sup>73</sup>

Comparativement à la commune de Loulouni, les tensions sociales se manifestent différemment à Zégoua<sup>74</sup> toujours dans le cercle de Kadiolo.

Au début de la crise, au Service de la santé, la priorité était donnée aux réfugiés qui, autoritaires dans leur comportement avaient donné naissance à des tensions entre réfugiés et rapatriés. Même au moment de la distribution des céréales et de l'inscription à l'école, les tensions sociales se manifestaient à plusieurs niveaux.

Il convient également de souligner le manque de réalisme dans la distribution des vivres et les retombées qui donnent naissance à des tensions intercommunautaires entre, d'une part, l'administration et d'autre part, les rapatriés. Les céréales destinées aux rapatriés auraient fait l'objet d'appropriation par d'autres catégories de personnes indique Mme D. B. Dabo.<sup>75</sup> Certains autochtones seraient les bénéficiaires des matériels agricoles ; ce qui fut la raison principale pour les rapatriés d'organiser une marche de contestation, marche qui les aurait conduits à la préfecture de Kadiolo.

*Dans le cercle de Koutiala*

Il n'y a qu'une seule association de rapatriés. A part le fait que l'association se plaint de ne pas avoir reçu sa part des dons faits aux rapatriés à Sikasso, ils ne se plaignent pas de discordances entre eux-mêmes à Koutiala. Selon les dirigeants de cette association de maliens, ils n'ont pas été considérés par leurs camarades de Sikasso. D'ailleurs, sauf tout récemment, au moment de notre passage à Koutiala, la Présidente de l'association des femmes

rapatriées de Côte d'Ivoire de Sikasso profitait de l'occasion pour prendre contact avec ses camarades de Koutiala. Avant cette date il n'y avait pas de contact entre les deux associations.

#### *A Sikasso comme à Bamako*

La situation se présente sous forme de tensions entre les rapatriés au sein d'associations et la multiplication des associations de rapatriés de Côte d'Ivoire. L'association des rapatriés est un groupement spontané, de fait, de sorte qu'elle abrite en son sein des éléments opportunistes qui sont des anciens de la Côte d'Ivoire mais qui sont retournés bien avant la guerre.

Après l'installation des rapatriés à Sikasso et la demande des autorités afin qu'ils se regroupent en association, ces anciens d'avant la guerre de la Côte d'Ivoire se sont mêlés aux vrais rapatriés pour des besoins d'ordre personnel. O. Traoré, un ancien de la Côte d'Ivoire selon les rapatriés, peut bien illustrer cette affirmation. Il a bénéficié aussi bien que sa femme des équipements octroyés aux rapatriés. Selon plusieurs membres, il aurait pris l'association en otage et l'aurait manipulée à sa guise. La gestion des cartes de membres qui, à l'origine, étaient conçues gratuitement et qui, finalement, ont été vendues aux membres de l'association à 2 000 FCFA l'unité, a provoqué beaucoup d'interrogations de la part des membres car aucune mention n'a été faite par rapport à l'argent des cartes. Les appuis relatifs aux équipements agricoles ont aussi fait naître dans le rang des rapatriés des interrogations.

Par exemple, pour le projet FAO, il a été mis à la disposition des rapatriés 60 charrues, 20 charrettes et 120 bœufs de labour. Selon les membres de l'association enquêtés, la ville de Sikasso qui abrite le plus grand nombre de rapatriés n'a reçu que 3 paires de bœufs, 3 charrettes. Le reste serait destiné à d'autres rapatriés que ces membres n'ont jamais vus, n'en ont jamais entendu parler, donc, n'ont aucun contact avec eux. Par ailleurs, une autre préoccupation des rapatriés à Sikasso est « Comment avoir accès au Fonds Social de Solidarité collecté par l'opération « Faso Dambe »<sup>76</sup> au nom des rapatriés ?

Après trois ans d'« acrobaties », ce Fonds demeure toujours inaccessible sous prétexte que l'ordre doit venir d'ailleurs et, en attendant, la Chambre Régionale de Commerce l'utiliserait à bon escient. C'est donc dans cette situation pas trop claire qu'est née la crise de confiance entre les rapatriés eux-mêmes et entre les « retournés Maliens » et les autorités administratives.

Pour les rapatriés, «leur misère fait vivre d'autres Maliens qui ne sont pas nécessairement dans le besoin ». C'est l'ensemble de tous ces phénomènes qui a conduit à la démotivation des membres de l'association. Comme résultat, les femmes ont créé leur propre association dénommée Association des Femmes Rapatriées de Côte d'Ivoire (AFERCI). L'une des raisons de la création de l'association féminine serait aussi liée au fait que beaucoup de partenaires au développement s'intéressent aux questions du genre.

Cette association féminine est très mal perçue par les hommes sachant bien que la vulnérabilité dont les femmes font l'objet a bien gagné le cœur et l'esprit des décideurs actuels du pays.

A Bamako, plusieurs associations sont nées de la mésentente au sein de l'AMARCI. (Association des Maliens Rapatriés de Côte d'Ivoire). Mais il faudra reconnaître aussi que les rapatriés ont été motivés par la politique des autorités qui consistait à les encourager à créer des structures qui pourraient facilement bénéficier de financement. Les fondateurs de ces nouvelles associations comme l'ARM, l'AJRMCI, l'AFERCI, etc. se plaignent du fait que leurs membres militants n'étaient pas consultés des actions que l'AMARCI entreprenait. Ce qui est pire, selon les personnes interviewées, c'est que les militants de l'association ne bénéficiaient pas des aides ou dons octroyés à l'association par la population et du Fonds de solidarité. Selon les informations reçues, L'AMARCI aurait reçu 300 hectares à titre d'habitation dans le village de Faragueto dans la commune de Kita. Sur ces parcelles, le Fonds de Solidarité Nationale aurait construit 50 logements. Quelques familles seulement auraient déménagé dans ces logements, le reste étant vide. Par ailleurs, ceux qui ont cultivé le mil ou le maïs la première année (2004-2005) n'ont pas fait de bonnes récoltes à cause du retard dans la mise en place des semences. D'après les détracteurs de l'AMARCI, tous les projets n'ont pratiquement pas réussi. Pendant l'hivernage, certains retournent à Faragueto pour cultiver. Après l'hivernage, il n'y a aucune activité. Selon un jeune, « actuellement (à un mois de l'hivernage), aucune activité n'existe à Faragueto qui puisse retenir les gens là-bas ... alors que le Fonds de Solidarité établi par le Gouvernement s'élève entre 80 et 200 millions FCFA.

Selon plusieurs rapatriés enquêtés à Bamako, l'opération « Fasso Dambé » n'a pas été efficace car ils ne savent pas où l'argent collecté est parti :

... beaucoup d'aides ont été octroyées par la population et même par les Maliens de l'extérieur d'autres pays à travers le monde, mais

nous ne savons pas comment l'argent a été utilisé... Quand nous demandons Bakoré Sylla,<sup>77</sup> il dit que l'argent est parti au Fonds de la Solidarité Nationale.

La Coordination des associations est partie audit Fonds de Solidarité, le Directeur nous a dit que tout l'argent a été remis au Service de la protection civile et au Ministère de l'Intégration et des Maliens de l'Extérieur qui l'ont mis dans un compte bloqué dans une banque de la place...

### **Les tensions liées à la confiscation de la rente migratoire et ré-immigration vers d'autres régions du sud du Mali**

Les rentes migratoires des immigrants maliens en Côte d'Ivoire ont été pendant longtemps des supports économiques de taille pour les populations des différentes communes des différents cercles. La migration en Côte d'Ivoire a mobilisé des fonds à Kadiolo, Sikasso et Koutiala. C'est une migration qui s'est accompagnée de la promotion économique et commerciale. La gestion de ces fonds fait l'objet de tension entre les parents dans les villes urbaines et des villages dans des communes. L'expropriation, « une situation devenue monnaie courante, surtout dans les villes où 60 pour cent des investissements sont l'œuvre des migrants »<sup>78</sup> en est la cause.

Les rentes migratoires de milliers de rapatriés qui servaient à couvrir les besoins élémentaires des familles notamment l'achat de vivres, les constructions des maisons à titre d'habitation ont été confisquées par les gestionnaires pour d'autres fins. A cela, il faut ajouter la mauvaise gestion du terroir légué par les ancêtres un héritage qui fait l'objet d'une spéculation foncière constante. Le terroir, en milieu Sénoufo, est un bien commun pour tous les descendants d'un même lignage et il ne doit nullement être une utilisation particulière. Ces actes entraînent l'extraversion de l'économie rurale et mettent en cause l'unité de résidence et de production commune qui faisait la force et la spécificité des sociétés Sénoufo.

C'est pourquoi certains retournés Maliens qui sont partis dans leurs villages et qui se sont rendu compte qu'il n'y avait plus de terre pour eux, ou que tout ce qu'ils ont envoyé comme argent avait été dépensé, étaient obligés de repartir vers d'autres cercles et communes à la recherche de parcelles de culture pour refaire leur vie.



Dans le chapitre qui suit, nous tenterons de cerner les forces de ces sociétés du sud du Mali dans la résolution et la prévention des conflits ou tensions sociales liés au contrôle des ressources naturelles et tout autre conflit lié à la migration et à la mobilité.

### **Pourquoi les tensions liées au rapatriement ne se sont pas transformées en conflits ouverts – Les instruments de résolution des conflits**

Partout, dans le sud du Mali ou ailleurs dans le pays, deux réalités se présentent comme sources de tensions sociales dans les communautés rurales. La première est l'existence de terres arables très limitées qui se trouvent de surcroît généralement confisquées par l'Etat ou par une minorité écrasante du reste de la population. La seconde réalité est la contradiction permanente entre éleveurs et paysans sédentaires.<sup>79</sup> Pour la gestion de ces conflits, des institutions rurales suggèrent des procédures traditionnelles. Des cellules rurales de base aux communautés, l'accent est mis sur la chefferie qui organise et tranche toujours aux mieux dans l'intérêt de la communauté tout entière. Ainsi les résolutions des conflits ou des tensions sociales passent par un processus traditionnel au sein de la communauté. Ces conflits ou tensions sont gérés au niveau du conseil de village selon les cas. De manière harmonieuse, ceux qui reconnaissent la crédibilité de la chefferie dans la résolution des conflits voient leur litige se trancher dans la demeure du chef de village. Les cas les plus graves, les plus extrêmes de tensions sont la déclaration de guerre entre les communautés, les meurtres d'hommes, les coups et blessures, la destruction des récoltes par voie d'incendie ou du fait des cheptels, sont sanctionnés par la collectivité, le Conseil de village ou de communauté.

Quand ces instances ne suffisent pas, le recours est fait très rarement aux structures étatiques, c'est à dire au système administratif de l'Etat. Même là, indique M. Ismaila Douyon, Préfet de Kadiolo, les résolutions administratives sont palliatives dans la mesure où ces tensions rechutent sous d'autres formes. L'administration cherche toujours à rapprocher les positions pour les cas les plus tendus.

Par contre les conflits fonciers en milieu Sénoufo se résolvent par une autre formule qu'est la prestation de serment. Cette forme traditionnelle de résolution de conflits existe dans les sociétés paysannes Sénoufo et constitue une force qu'on ne peut pas nier. Les Sénoufo croient à cette prestation de

serment, une pratique qui consiste à ramasser des morceaux de terre qui fait l'objet de litige pour les fondre dans unealebasse contenant de l'eau. Les belligérants se tendent laalebasse, si le coupable s'abstient de boire pour échapper aux esprits maléfiques qui ont un pouvoir d'extermination il y a plus de chances que le litige finisse au tribunal. Un autre instrument de résolution de conflit réside dans le cousinage à plaisanterie qui est une vieille civilisation en milieu mandingue en général et Sénoufo en particulier.

Même si les communautés rapatriées se sont acclimatées en Côte d'Ivoire, pendant longtemps, elles entretenaient des relations avec les parents résidant au pays. Donc ils gardent toujours les traditions et mœurs de leurs ancêtres. La réalité est que les mêmes ethnies ou groupes ethniques sont séparées par des frontières coloniales artificielles et se trouvent des deux côtés desdites frontières. L'existence de ces frontières n'a pas constitué une barrière à la survie de la conscience commune de ces groupes ethniques qui ont toujours vécu ensemble depuis des siècles, transcendant ainsi les obstacles récents hérités de la colonisation. La majeure partie de ces communautés de part et d'autres sont des Sénoufos qui s'expriment presque dans la même langue et entreprennent des activités commerciales transversales. Ils partagent les mêmes rites initiatiques et mènent ensemble des cérémonies matrimoniales à travers les liens de mariage.

De même que l'ethnie Sénoufo se réserve des questions foncières, elle se réserve aussi des conflits. Cela ne veut pas dire qu'elle ne connaît pas de contradictions internes. Les contradictions sont gérées par des techniques apparentées à la médiation. La meilleure façon de former une personne ou un groupe de personnes est de modifier sensiblement son comportement social, lui apporter une meilleure compréhension du conflit. A ce titre, le premier devoir d'un bon citoyen est de doter les populations d'informations fiables, de jouer le rôle de médiateur dans un esprit de philosophie qui favorise l'union. C'est ce que fut le rôle des communicateurs dans le rapatriement dans le sud du Mali.

Dans les communautés villageoises, la voix des autorités coutumières et celle des imams couvrent celle de l'administrateur dans la résolution des conflits fonciers. C'est pourquoi en milieu Sénoufo les conflits fonciers se résolvent de façon traditionnelle car les gens sont socialement intégrés malgré les distances de tel sorte que l'on fait tout pour ne pas briser les relations sociétales à l'occurrence les liens matrimoniaux qui lient les

communautés résidentes.<sup>80</sup> Le mariage inter clanique qui s'affiche à travers la pratique de l'exogamie assure les relations sociales d'échanges matrimoniaux.

Ces alliances inter claniques par le lien du mariage créent des liens de sang et réduisent considérablement les risques de conflits ouverts. C'est donc grâce de tous ces moyens traditionnels de prévention et de résolution des conflits que les effets négatifs du rapatriement ont été éliminés ou atténués dans un court terme. Mais avec la rareté des ressources naturelles en général et des terres cultivables en particulier, aggravées par la pauvreté et les effets pervers de la mondialisation, ces tensions sociales qui sont à leur étape de gestation pourraient probablement se transformer dans un futur lointain en conflits ouverts avec l'apport ou non de politiciens mécontents qui risquent de rendre idéologiques les contradictions à des fins politiques comme ce qui est arrivé en Côte d'Ivoire.

Les situations socio-économiques et culturelles d'avec la Côte d'Ivoire ne sont pas les mêmes, certes, mais il y'a lieu de mener des études plus approfondies à ce sujet car les paysans qui s'appauvrissent de plus en plus avec leurs environnement et qui ont tendance à migrer vers les centres urbains constituent une menace potentielle pour la stabilité à long terme des villes et de la sous-région. La thèse qui suppose que le nord du Mali est plus favorable aux conflits armés à cause des antécédents de soulèvements Touaregs depuis les années 1960 et de la découverte possible du pétrole (Van Der Meer 2007) dans la même localité, loin d'être faux a tendance à négliger les tensions qui prévalent dans le sud du Mali. Si aucun pétrole n'a été encore découvert dans le sud du Mali, la presque totalité des mines d'or du pays y sont exploitées et les paysans ne profitent pas réellement des retombées issues de ces mines. Avec la pauvreté croissante, ces paysans auront non seulement tendance à migrer vers les grandes villes, mais aussi ils peuvent constituer des sources potentielles pour des conflits violents car ils pourraient être enrôlés comme mercenaires ou devenir des bandits de grand chemin. Tout ce qui peut contribuer à déstabiliser de la sous-région à cause de la circulation des armes légères.



## 6

---

### Comment la circulation des armes légères influence-t-elle la situation de tensions dans le sud du Mali ?

#### **Insécurité dans le sud du Mali**

La crise ivoirienne a engendré au niveau des villes des frontières du sud du Mali tout comme à Bamako, la détérioration de la situation sécuritaire à travers non seulement de l'afflux de milliers de rapatriés mais aussi des réfugiés ressortissants de la sous-région avec son corollaire de prolifération et de trafic d'armes, de drogue et l'augmentation du banditisme armé.

Pour assurer la sécurité aux frontières du Mali avec la Côte d'Ivoire, les autorités maliennes ont d'un côté intensifié les patrouilles des forces armées et de l'autre, organisé l'accueil pour la prise en charge des personnes déplacées. Depuis le début de la crise, une mission permanente de patrouille est opérationnelle. Cette mission effectue deux à trois patrouilles par semaine le long des frontières et dans les grands centres afin de prévenir le banditisme et toute éventuelle infiltration de personnes munies d'armes et de munitions. Des missions d'information et de sensibilisation sont organisées au sein des collectivités locales en vue de rassurer les populations.

#### **Les formes et les manifestations de l'insécurité**

Le rapatriement des migrants maliens retournant au pays s'est accompagné par une infiltration incessante de rapatriés et de réfugiés dans les communes et les villes frontalières du sud du Mali. La persistance de la crise ivoirienne a vu certains combattants de la rébellion ivoirienne s'exiler et se réfugier avec leurs armes et leurs munitions de l'autre côté de la frontière du Mali, créant ainsi des conditions d'insécurité totale pour les populations des cercles frontaliers du sud du Mali notamment les communes frontalières.

Par ailleurs, certains combattants ont demandé le statut de réfugié et vivent soit dans les camps de réfugiés ou dans les villes. Ce sont ces « réfugiés » qui ont contribué à l'augmentation des attaques à mains armées. Par manque de contrôle strict des agents de sécurité malienne sur terrain dû certainement au problème de logistique et de l'enclavement des régions frontalières surtout du cercle de Kadiolo, des combattants rebelles s'infiltraient sur le territoire malien sous l'étiquette de réfugiés pour mener des opérations de braquage pour se replier ensuite de l'autre côté de la frontière.

Selon M. Koné le premier adjoint au maire de la commune centrale de Kadiolo :

L'insécurité était monnaie courante. La crise fut une occasion pour certains de circuler avec des pistolets, des armes de chasse, des armes de guerre sophistiquées qu'une personne ordinaire ne saurait ne pas en posséder. Un malfrat lors d'une de ses opérations sur le tronçon Kadiolo-Zégoua fut abattu par sa victime « invulnérable.

Un autre réseau de coupeurs de route sur le même tronçon a sauvagement assassiné Ousmane Coulibaly notable de la commune rurale de Diou.

Interrogé sur les dispositifs du Gouvernement malien par rapport à la sécurité des personnes et de leurs biens M. Ismaila Dougnon, Préfet de Kadiolo, a dit que des mesures ont été prises pour la sécurité des personnes et de leurs biens. Selon lui, la meilleure formule était celle de l'escorte des véhicules de transport. Mais cette mesure a créé une tension entre l'administration et les transporteurs qui l'ont interprétée comme une privation de leurs libertés.

Pour Baba Coulibaly du Service de l'agriculture de Kadiolo,<sup>81</sup> la prolifération des armes légères ne saurait être imputée aux rapatriés car, selon lui, ils gardent encore en eux l'esprit de tolérance et que la prolifération des armes légères était dû au banditisme exacerbé à la frontière. L'insécurité dans la commune rurale de Zégoua n'est pas la première du genre, elle remonte au conflit qui a opposé le Mali au Burkina Faso en 1987, un conflit qui avait créé une certaine angoisse chez les populations. Avec la crise ivoirienne et la ruée de réfugiés et rapatriés, les populations se sentaient dans une situation critique. L'insécurité est montée d'un cran dans la mesure où chaque groupe, à un moment donné, avant le redéploiement d'une portion de l'armée pour la sécurité des personnes et leurs biens, cherchait à se procurer d'une arme pour sa propre sécurité ; une prise de position qui n'a

pas produit d'effet.<sup>82</sup> Les mercenaires, à chaque fois que l'occasion se présentait, cherchaient à braquer les routes pour se saisir des biens des populations. Dans cet élan, le camp de réfugiés transitoirement installé à Zégoua fut transféré à Loulouni pour des mesures de sécurité et éviter un éventuel débordement de la situation.<sup>83</sup>

Partant d'une analyse globale de la situation d'insécurité dans les trois cercles, il s'affiche clairement que, hormis la commune de Loulouni dans le cercle de Kadiolo, l'insécurité était à l'ordre du jour dans toutes les communes frontalières des différents cercles du sud du Mali avec la récurrence du banditisme.

La situation de sécurité relative de Loulouni s'explique par le fait qu'au moment de l'installation du camp de réfugiés, un important dispositif militaire y a été déployé par le Gouvernement du Mali, en réponse à l'intensification des attaques à main armée. Pour arrêter les braquages, des équipes mobiles de toutes les unités de sécurité faisaient des patrouilles. Selon les habitants du cercle de Kadiolo, les chasseurs, en dehors de leur chasse aux gibiers, ont fortement contribué à l'arrestation de plusieurs malfrats.

Dans les cercles de Koutiala et de Sikasso, à l'analyse des données recueillies à ce propos, il ressort que ces deux régions, ayant chacune une ville urbaine (villes de Koutiala et de Sikasso), étaient devenues des zones criminogènes à cause de l'afflux des rapatriés et de réfugiés désœuvrés qui cherchaient par tous les moyens à survivre. Suite à cette situation qui dépassait d'ailleurs le cadre des deux cercles (Kadiolo et d'autres localités sont concernées), le Gouvernement du Mali a installé partout dans le sud des postes de contrôle et de sécurité. Il apparaît aussi, que nombre de crimes et d'actes de vandalismes sont causés par des personnes étrangères avec la complicité de certains autochtones. Nombre de cas ont été signalés par la Police, la Gendarmerie, les populations locales et aussi par le Procureur de Koutiala.

### **Les forces de l'ordre et le banditisme**

Le rôle de la police consiste à opérer en ville et à assurer la sécurité à travers des patrouilles nocturnes. Elle a eu à arrêter des bandits armés, à tomber sur un cadavre dans la ville, etc. Ainsi, en 2003, elle a découvert un cadavre tué par balles, et arrêté un voleur nigérien. En 2004, elle a arrêté un Malien et un Ivoirien pour vol qualifié. Le 17 octobre 2005, elle a mis la main sur une

association de malfaiteurs composée d'un Bambara et de deux togolais pour vol qualifié ; un natif de Sikasso a été arrêté à Koutiala le 26 mai 05 pour trafic d'armes de guerre et de munitions. En 2006, la police a arrêté M. William John pour vol de voiture de marque Peugeot bâchée ; Yaya Sanogo fut arrêté pour vol commis avec effraction et à main armée. Un adjudant de police fut tué par balles la nuit. En 2007, elle a démantelé, un groupe de cinq malfaiteurs composé de Maliens et de Nigériens.

Quant à la Gendarmerie, elle opère en rase campagne. Le Commandant de Brigade rapporte des cas de coupures de routes provoquées sur les axes routiers Siensso – Kimparana et Koutiala – Bla en 2007. Cette situation a occasionné de la part de l'Etat, la mise en place des patrouilles mixtes qui escortent tous les véhicules à partir de 18 heures.

En somme, toutes ces structures de sécurité admettent qu'il y a eu augmentation de la criminalité, et donc de l'insécurité, suite au conflit ivoirien. La conclusion est que ce ne sont pas seulement des réfugiés des différentes guerres et les rapatriés désœuvrés qui commettent les actes de vandalismes, mais il y a aussi la complicité des autochtones. L'autre réalité est qu'à Koutiala, la plupart des vols sont commis avec des armes de fabrication artisanale sophistiquée reconnue. Rares sont les cas où les armes de fabrication étrangère sont utilisées. Les forces de l'ordre soulignent que les braquages sont commis par des criminels professionnels très intelligents. Certains de ces bandits viennent du Burkina ou de la Côte d'Ivoire et opèrent de façon sporadique sur le territoire malien.

Selon le chef de Brigade de Gendarmerie, « les bandits font des plans d'attaque et de repli. Ils tiennent compte de l'effet de surprise, c'est-à-dire, ils commettent les actes quand on ne s'attend pas à eux et ensuite ils se diluent dans la nature... ». Il ajoute que « le phénomène d'insécurité est lié à l'état de développement d'un pays... » Tous les facteurs se développent avec le développement économique d'un pays. Ainsi, une conclusion s'impose : un dispositif sécuritaire ne vaut que par sa constante évolution. C'est dire qu'il faut sans cesse réaménager le dispositif de sécurité en place.

La consultation du registre des plaintes au niveau du parquet de Koutiala confirme les théories des agents de la sécurité. L'essentiel des activités pénales déférées devant le parquet concerne les crimes et délits sur les biens. L'analyse de l'activité du Cabinet d'instruction révèle un engorgement progressif.



**Tableau 4 : Activité pénale**

<b>Années</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Affaires entrées au parquet	210	462	293
Pourcentages	+ 120	+ 78,10	-36, 58

Source : Le Parquet de Koutiala

A la lecture de ce tableau, on voit qu'il y a eu en 2003 une augmentation du nombre d'affaires par rapport à l'année 2002. De même, en 2004, il y a eu une hausse sensible par rapport à l'année 2003. Mais en 2005, on assiste à une baisse du nombre d'affaires. Ceci s'explique-il par l'efficacité des services de sécurité du Mali ou de la relative stabilité de la Côte d'Ivoire ?

En 2006, il y a eu aussi une baisse de 14,6 pour cent par rapport à l'année 2005. Cette réduction s'explique d'après le procureur par le recul du banditisme en raison du renforcement des mesures sécuritaires sur certains axes stratégiques. Somme toute, on peut dire qu'il y a une véritable situation d'insécurité occasionnée par certains rapatriés et réfugiés mais que la tendance est à la baisse.



---

## Conclusion

Le rapatriement des ressortissants Maliens de Côte d'Ivoire fut douloureux. Les autorités maliennes et toutes les couches sociales se sont investies pour accueillir leurs compatriotes fuyant les conflits meurtriers en Côte d'Ivoire. Ce qui est différent des cas de déplacements brusques de masses qui ont provoqué des conflits ouverts ou même des rebellions avec le recrutements de mercenaires dans d'autres pays africains

Le retour massif des maliens de Côte d'Ivoire n'a pas provoqué de conflit ouvert malgré les pressions sur les ressources en général et les tensions sociales que le rapatriement a créé. Au delà de la traditionnelle hospitalité malienne, les retournés ont été accueillis à bras ouverts car ce sont des gens qui, la plupart du temps, ont gardé le contact avec leurs familles respectives. Par ailleurs, l'apport des médias a été crucial dans la sensibilisation de la population sur le déroulement du rapatriement et du conflit en question en Côte d'Ivoire. Les médias ont exhorté la population à accueillir leurs frères, leurs parents en détresse en Côte d'Ivoire. Ce qui a renforcé davantage le sentiment de solidarité de la population. Une nouvelle situation est donc apparue au Mali, contrairement aux thèses de l'exacerbation des conflits suite à l'augmentation démographique et à l'intervention négative des médias. Les médias publics et privés ont plutôt joué un rôle d'atténuation de la situation et d'encouragement de la population à accueillir ses enfants fuyant les conflits armés en Côte d'Ivoire. Les modes traditionnels de prévention et de gestion des conflits ont fait en sorte que les tensions relatives à l'accès des ressources provoquées par le rapatriement ne se sont pas transformées en conflits violents.

Si la réinsertion socio-économique fut une lueur d'espoir pour certains, pour beaucoup d'autres, elle fut un cauchemar. Si on sollicite la population pour évaluer les politiques mises en place pour la gestion du phénomène, le bilan serait probablement encore pire du point de vue économique. Pourtant

les analyses sociologiques ont démontré un investissement humain considérable. Autant les infrastructures manquent pour intégrer les talents, autant les migrations vers d'autres horizons que la Côte d'Ivoire persistent.<sup>84</sup>

La réinsertion socio-économique ne sera effective que le jour où les autorités seront conscientes de la pertinence des compétences et du savoir-faire de ces retournés pour élaborer enfin une vraie politique d'investissement pour non seulement assurer leur réintégration, mais aussi l'intégration des milliers de chômeurs qui sortent des écoles maliennes chaque année.

La situation des « retournés » Maliens nous conduit à trois problématiques. La première est sous-régionale et est relative à la politique d'intégration prônée par la CEDEAO et l'UEMOA. L'Afrique est un continent de mouvement où la sédentarisation des personnes et des groupes, consécutive à la colonisation et à l'apparition de l'Etat moderne n'a pas mis fin à la permanence des flux migratoires qui trahissent la densité des populations et la complexité des relations entre l'Etat, les individus et les réseaux (Sindjoun 2004:358). Les projets individuels de migration subissent d'une part l'influence directe ou indirecte des réseaux tantôt ethniques, tantôt religieux, et d'autre part, ils sont bricolés et mis en œuvre en tenant compte de l'Etat comme illusion ou réalité de contrôle des entrées et des sorties dans son territoire, comme fabricant des identités ou des statuts et pôle d'identification (Sindjoun 2004:358).

Avant la colonisation, en Afrique occidentale, les peuples ou groupes ethniques vivaient une forme d'intégration relativement harmonieuse basée sur des échanges commerciaux. Les frontières actuelles, arbitrairement artificielles, n'existaient pas. Après près d'un demi-siècle d'indépendance, et de construction d'Etats-Nations, l'échec est évident et est perceptible à travers l'instabilité permanente de nos Etats. L'Afrique toute entière est un continent vaste, diversifié et complexe. Si l'« intégration moderne » s'avère illusoire au niveau continental, une intégration moderne sous-régionale en Afrique de l'Ouest est possible, d'autant plus que les peuples et les groupes ethniques, au delà de certaines considérations créées par les hommes politiques, se sentent culturellement et historiquement proches les uns des autres. Economiquement, les « Etats nations » de cette région sont interdépendants ; donc ils peuvent constituer un vaste ensemble politique et économique.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que les fondateurs de la CEDEAO et même de l'UEMOA ont créé ces organisations internationales sous régionales. Parmi les questions que le résultat de notre étude soulève avec la crise ivoirienne et ses conséquences sur la sous région en général et sur le Mali en particulier, nous avons le problème de la fonctionnalité ou de l'effectivité de l'UEMOA et de la CEDEAO. Ces deux institutions sous-régionales soutiennent dans leurs chartes la libre circulation des biens et des personnes, donc la « libre mobilité ». Mais ce qui se passe aujourd'hui dans l'espace CEDEAO et de l'UEMOA, c'est la restriction de ces libertés. Le conflit ivoirien sur fond de xénophobie et d'idéologisation du concept de l'« Ivoirité » met en question les idéaux, les principes et les objectifs de ces organisations sous régionales. Pourquoi les textes de la CEDEAO et de l'UEMOA relatifs à la libre circulation des personnes et des biens tardent-ils à être effectifs ? Quels en sont les tenants et les aboutissants ? Est-il possible de créer une citoyenneté sous régionale en Afrique de l'Ouest ?

L'un des caractères de la CEDEAO est que les représentants des différents pays membres se réunissent en permanence pour discuter des problèmes de la sous-région et de l'intégration sans associer les populations concernées en l'absence desquelles aucune intégration crédible n'est possible. Les traités et les conventions sont signés par des leaders qui n'ont pas la volonté de mettre en œuvre les dispositions de ces textes car ils ne font pas descendre l'information et les enjeux de tels documents à la base. Leurs comportements vis-à-vis de ces résolutions à l'intérieur de leurs pays montrent ce manque de volonté politique d'application des accords qu'ils ont eux-mêmes discutés et signés. Pour que l'intégration ouest-africaine réussisse dans un monde globalisant où aucun pays évoluant individuellement ne peut être compétitif face aux grands ensembles économiques et politiques du système international, les leaders des quinze pays de la sous région ouest-africaine doivent associer la société civile et les populations de leurs pays respectifs dans la prise de décision – le processus de l'intégration – car ces deux groupes qui sont d'ailleurs confondus l'un dans l'autre constituent les véritables acteurs.

L'institution sous régionale, pour vulgariser ses activités et ses objectifs peut créer une station radio télévision sous-régionale, car pour une population sous régionale à majorité analphabète pour laquelle la tradition orale est toujours utilisée, ce moyen peut constituer un instrument efficace

d'éducation et d'information. Par ailleurs, chaque pays peut créer des rubriques dans les programmes des chaînes de télévision ou les radios nationales sur la CEDEAO, ses objectifs et sa nécessité.

La deuxième problématique concerne le statut des réfugiés et la prolifération des armes légères. Les textes du droit humanitaire doivent être relus afin de les adapter à la nouvelle situation des conflits en Afrique. Nouvelle situation relative aux mercenaires combattants qui, pour passer inaperçus afin de commettre des actes criminels, se font enregistrer dans les camps de réfugiés. Les conditions d'accueil des réfugiés et leur inscription sur la liste des réfugiés doivent être revues.

La troisième problématique est la situation de pression sur les ressources naturelles dans le sud du Mali. La vague de rapatriés, les pressions sur les ressources (surtout naturelles) qui se raréfient et la mobilité physique et idéologique des anciens combattants de Côte d'Ivoire constituent-elles une menace à long terme pour la sécurité nationale du Mali ? Les questions foncières et minières peuvent-elles être exploitées par des hommes politiques en vue de leur idéologisation ? Tels sont les questionnements liés à la situation actuelle qui prévaut au Mali après le rapatriement brutal des ressortissants maliens immigrés en Côte d'Ivoire depuis quelques décennies.

---

## Recommandations aux décideurs

Pour réunir les conditions nécessaires à l'insertion ou la réinsertion des rapatriés maliens et jeunes chômeurs maliens dans le marché économique national et L'intégration sous régionale Ouest Africaine, il faut :

- Adopter une bonne politique de redistribution équitable des ressources nationales et sous régionales à long terme ;
- Investir intensivement dans les secteurs de développement agricole : par exemple la transformation des produits agricoles au Mali etc. ;
- Subventionner le coton ou autres produits agricoles de base de la sous région ;
- Etablir un programme intensif de formation des paysans à la gestion moderne de leurs activités agricoles (entretien des machines, utilisation des intrants etc.) ;
- Créer les conditions et inciter les jeunes à s'intéresser à l'agriculture ;
- Elaborer une politique adéquate à long terme basée sur des institutions (créer des institutions à cet effet) d'insertion et de réinsertion des jeunes de l'intérieur et de ceux venant de l'extérieur ;
- Renforcer les points d'alerte précoce en matière de sécurité dans la région sud du Mali et toutes les zones susceptibles d'engendrer des situations de conflits ou de tensions dans la sous-région ouest-africaine ;
- Formation continue des forces de l'ordre ;
- Doter les forces de l'ordre de logistique moderne : véhicules de patrouille, des appareils de communication etc. ;
- Renforcer la sensibilisation de la population surtout rurale en matière de développement et de sécurité ;

- Créer une station de radio et de télévision de la CEDEAO pour une meilleure information des populations ;
- Associer la société civile aux prises de décisions et à l'analyse des problèmes nationaux, sous régionaux ou globaux.



## Notes

---

1. CDP research proposal (2006). *Local contexts of Conflict and Peace building*, Module 5, p.1.
2. Découpage administratif équivalent de Préfecture. Les trois cercles étudiés (Sikasso, Koutiala et Kadiolo) se trouvent dans la région administrative de Sikasso.
3. Recensement de 2004.
4. Recensement de 2004.
5. Recensement de 2004.
6. Il faut noter que la migration et la mobilité sont générales partout en Afrique, mais c'est le cas spécifique de l'Afrique occidentale en l'occurrence les maliens de Côte d'Ivoire qui nous intéresse dans cette étude.
7. Cf. CDP research proposal (2006). *Local contexts of Conflict and Peace building*, Module 5, p.1.
8. Cf. CDP research proposal (2006). *Local contexts of Conflict and Peace building*, Module 5, p.2.
9. Vous trouverez en annexe une copie du guide d'entretien.
10. Tous trois ont fait leurs maîtrises en sociologie ou en anthropologie à la Faculté des Lettre, Arts et Sciences Humaines (FLASH) et se préparent pour des études doctorales.
11. Vous trouverez en annexe, les rapports de terrain des trois chercheurs juniors.
12. Source : Rapport annuel 2004, Direction Régionale de la Conservation de la Nature.
13. Source : Direction générale de la protection civile.
14. Avant 19 septembre 2002, le Consulat du Mali était installé à Bouaké.
15. Ismaila Douyon
16. Les élections présidentielles ont eu lieu en Avril 2002.
17. Sauver la face.
18. Yaya Coulibaly technicien supérieur de la santé au CSCOM de Zégoua.
19. Comme en Côte d'Ivoire pendant la crise.

20. Cas du Burundi et de la « Radio Mille Collines » du Rwanda en 1993.
21. Soumaïla Zié Traoré, animateur à la radio Folona de Kadiolo
22. Imam de la Grande Mosquée de Koutiala.
23. Nos recherches de terrain (un mois en tout) ont été effectuées entre le 15 mars et le 14 avril 2007.
24. La CAMARCI a été créée le 15 décembre 2006.
25. L'ARM est composée de 182 membres dont 110 hommes et 72 femmes.
26. Ce programme « Attiéké » (aliment à base de manioc) consiste à la production de manioc, sa transformation en « Attiéké » et/ou la vente en gros du produit fini dans un restaurant « Attiéké » appelé « Garba » appartenant à l'ARM situé dans le quartier Kalabancoura sur la route de l'Aéroport de Sénou.
27. L'école s'appelle « Mangan Magassa » sise à Kalabancoura.
28. Mme Oumou Coulibaly.
29. Mamadou Danfaga est le Secrétaire à la communication de l'AMARCI
30. Voir plus haut.
31. Source : Préfecture du cercle de Sikasso.
32. Source : Préfecture du cercle de Sikasso.
33. Les infrastructures sanitaires et routières se développent très rapidement.
34. Source : Préfecture du cercle de Sikasso.
35. Source : Soumaila Traoré, ex-secrétaire administratif de l'AMRCCI.
36. Source : Dialia Keita, Présidente de l'AFERCI de Sikasso.
37. L'attiéké est un aliment à base de manioc beaucoup consommé en Côte d'Ivoire.
38. Source : Dialia Keita, Présidente de l'Association des Femmes Rapatriées de Côte d'Ivoire (AFERCI) de Sikasso.
39. Rencontre avec les femmes rapatriées de l'AFERCI.
40. Rencontre avec les femmes rapatriées de l'AFERCI.
41. Baba Traoré est l'Imam de Loulouni.
42. Tortia aussi constitue une zone diamantifère en Côte d'Ivoire.
43. C'était au cours des années 1970 et 1980 sous le régime du Général dictateur Moussa Traoré.
44. Différent de Mountaka Traoré cité plus haut.
45. Cette personne a atteint Bamako sans l'aide du gouvernement.

46. Modibo Kane Diallo, Président de l'Association Pour la Réinsertion des Maliens de l'Extérieur.
47. Mme Sy Cotiay Bah est Chef du département de la promotion économique et de la réinsertion socio-économique des Maliens de l'extérieur au Ministère des Affaires Etrangères du Mali.
48. Dramane Traoré est le Chef de service du développement social et de l'économie solidaire de Kadiolo
49. Yacouba Berthé est le Président du Conseil de cercle de Kadiolo
50. Ces chiffres concernent ceux qui sont connus ou qui se sont déclarés au service du Développement Social et Economique du cercle de Kadiolo. Le chiffre peut être plus élevé que ce que nous avons.
51. A part le cercle de Koutiala dont la majorité de la population est Minyanka, les cercles de Sikasso et Kadiolo sont essentiellement habités par les Sénoufos.
52. Signifie « les hommes de l'eau ».
53. Le propriétaire terrien.
54. Un sous-groupe ethnique qui habite le territoire de la commune de Kai et une partie de la commune de Loulouni.
55. Signifie « l'étranger ».
56. Le chef de famille.
57. Les conflits.
58. Un lieu où ont lieu des offices de cultes aux génies.
59. Ousmane Traoré est un notable à Kambo.
60. Sous-groupe ethnique qui a les mêmes rites initiatiques.
61. Sous-groupe ethnique qui signifierait « les faiseurs de crème de mil ».
62. Le possesseur de la manche du couteau.
63. M'Fatogoma Ouattara, Maire de la commune rurale de Zégoua.
64. Papa Roger Dakouo est du service de pêche de Kadiolo.
65. Aujourd'hui, dans le sud du Mali, les agriculteurs sont devenus aussi éleveurs au même titre que les nomades pasteurs qui, eux aussi, sont devenus sédentaires, donc agriculteurs comme les sédentaires originaires.
66. M'Vamara Koné est le chef du village de Kadiolo.
67. Source : M'Vamara Koné
68. Source : Mamby Kamissoko.
69. Mamby Kamissoko est du service de l'élevage à Kadiolo.
70. Issa Dogoyéré Koné est le Premier adjoint au maire de Kadiolo.

71. Zanga Sylla est du service de la conservation de la nature de Kadiolo.
72. C'est le Deuxième adjoint au Maire de Loulouni.
73. Yousouf Konaté, président du comité des jeunes de Loulouni.
74. Les villes de Kadiolo et Zégoua sont plus grandes et relativement plus urbanisées que les villages des autres communes du cercle de Kadiolo.
75. Rapatriée résidant à Kadiolo ville.
76. « Faso Dambé » ou « tradition de la Patrie » : Une opération de solidarité qui a consisté à demander à la population-société civile de venir en aide aux rapatriés en versant une somme selon les possibilités de chacun dans un Fonds Social.
77. C'est le Coordinateur de l'opération « Faso Dambé ».
78. Issa Dogoyéré Koné est le Premier adjoint au Maire de Kadiolo.
79. Il faudra aussi noter que les paysans sédentaires deviennent de plus en plus éleveurs au même titre que les pasteurs migrants ; ce qui fait que nous assistons fréquemment à des conflits entre agriculteurs à cause de dégâts causés par des cheptels (appartenant des agriculteurs sédentaires).
80. Il faudra surtout noter que quelques années après l'adoption du Code domanial et foncier en 1986 et la rareté des terres cultivables, les litiges fonciers ont tendance à être transporté devant les tribunaux.
81. Baba Coulibaly est le Sous-directeur au service de l'agriculture de Kadiolo.
82. Fatogoma Ouattara est le Maire de la commune rurale de Zégoua.
83. Fatogoma Ouattara.
84. Actuellement, les mécontents et les insatisfaits songent à émigrer vers des pays comme l'Espagne, la France ou les États Unis.

## Bibliographie

---

- Aka, A., 2001, « Analyse de la nouvelle loi de 1998 au regard de la réalité foncière et de la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire », in *Bulletin de liaison du LAJP*, n°26, septembre, pp. 130-143. Disponible en ligne sur <http://www.ajcaj.org/aka/texte1.htm>
- Amselle, J-L., 1976, *Les migrations Africaines : réseaux et processus migratoire*, Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales, Centre d'Études Africaines, Paris : François Maspero.
- Antweiler, C., 2003, « Anthropologie gewaltsamer Konflikte », in *Konflikt-moteren und Gewaltmotive*, *Entwicklungsethnologie* 12, 1-2, 26-73.
- Arnaud, M., 1998, *Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au sud du Sahara*. Paris, ISTED Ministère des affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie.
- Arowolo, O.O., 2000, *Returns migration and the problem of reintegration*, *International Migration*, vol. (38) 5.
- Barry, B., 1998, *La Sénégalie du XVe au XIXe siècle. Traite négrière, Islam, conquête coloniale*, Paris : L'Harmattan.
- Bocquier, P. et al., 1999, *Population et société au Mali*, Paris, L'Harmattan.
- Bonté, P., 1975. *Pasteurs et nomades, l'exemple de la Mauritanie, sécheresse et famines au Sahel*, Paris : Maspero [Coll. Paysans et Nomades, éditée par J. Copans].
- Camara, B., 2006, *Origines des conflits en Afrique Occidentale – cas de la Côte d'Ivoire*. (A paraître).
- Chen, N. et al., 1998, « What do we know about recent trends in urbanization? », in Richard E. B. (ed.), *Migration, urbanization and development: New direction and issues*, United Nations Population Fund (UNFPA) and Kluwer Academic Publishers, pp. 59-88.
- Chauveau, J.P., 1995, « Pression foncière, cycle domestique et crise économique. Etude de cas en Cote d'Ivoire forestière », in C. Blanc-Pamard et L. Cambrezy. (Eds), *Terres, terroirs, territoires*. Paris : Orstom, 107-129.
- Chauveau, J.P. et P. Mathieu, 1998, « Dynamiques et enjeux des conflits fonciers », in Ph. Lavigne-Delville (Ed.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique noire rurale?* Paris : Khartala, pp. 243-258.

- Chauveau, J. P., Lavigne Delville, Ph., 1998, « Communiquer dans l'affrontement. La participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les groupes ruraux défavorisés ». in Deler, J.-P ., et al., 1998, *ONG et développement. Société, économie et politique*, Paris : Karthala, Orstom.
- Cissé, P., 1999, Rapport provisoire sur organisation sociale et accès aux ressources : cas des migrants commerçants maliens à Douala et Yaoundé (Cameroun), Bamako, CNRST.
- Coquery-Vidrovitch, C., 1988, « Les populations africaines du passé », in D. Tabutin (ed.), *Populations et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris : L'Harmattan.
- Coquery-Vidrovitch, C., 2003. *Dynamique migratoire, modalités d'insertion urbaine et jeux d'action*, vol II, Paris : L'harmattan.
- de Bruijn M. et al., 2001, « Mobile Africa: An introduction », In *Mobile Africa: changing patterns of movement in Africa and beyond*, Brill, Leiden, Holland.
- de Bruijn, M. et Dijk Van, H., 2003, « Changing population mobility in West Africa: Fulbe pastoralis, in Central and south Mali », in *African Affairs*, 102, pp. 285-307.
- Giri, J., 1986, Rome, « Population movements, geographical distribution and internal migrations », in : Grazielle Caselli et al. (ed.), *Démographie : Analyse et Synthèse. Vol. 2. Causes et Conséquences des évolutions démographiques*, p.327-344, La Sapienza.
- Haan, A. De, 2000, *Migrants, livelihoods and rights: the relevance of migration in development policies*, Social Development Department, Department for International Development (DFID) Working paper n°4, February , disponible en ligne sur <http://www.dfid.gov.uk>
- Lovejoy, P., 1980, « Kola in the history of West Africa », *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 20 (77-78), p.97-134.
- Meillassoux, C., 1986, *Anthropologie de l'esclavage: le ventre de fer et d'argent*, Paris, PUF.
- Messina, A. et Lahav, G., 2006. *The migration reader. Exploring politics and policies*, London : Lynne Rienner Publishers.
- Timera, M., 1996, *Les Soninké en France, d'une histoire à l'autre*, Paris : Karthala.
- Toupet, C., 1975. *La sédentarisation des nomades en Mauritanie sahélienne et centrale*, Paris [Thèse d'Etat].
- Traoré, S., 2004, *Les nouvelles tendances migratoires en Afrique de l'Ouest*, CERPOD-INSAH, Vol. n°12, Ch. 8, Bamako, Mali, disponible en ligne sur <http://www.pao-assistance.fr>

- Traoré, S., 2001, *Migration et insertion socio-économique dans les villes de l'Afrique de l'ouest*, CERPOD, Vol n°16 octobre.
- Traoré, S., 2001, *Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest : migration et insertion socio-économique dans les villes en Afrique de l'Ouest*, Etudes et travaux du CERPOD, Vol. n°16, Bamako.
- Traoré, S. et Bocquier, P., 1998, *Réseau Migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest : Synthèse régionale*, Etudes et Travaux du CERPOD n°15, Bamako.
- Traoré, S. et Bocquier, Ph., 2000., *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : la croissance urbaine en panne*, Collection Villes Entreprises, Paris : L'Harmattan.
- Weigel, J-Y., 1982, *Migration et production domestique des Soninkés du Sénégal*, Travaux et document de l'ORSTOM, N°146, Paris.
- Zachariah, K. et Condé, J., 1980, *Migration in West Africa. Demographic aspect*, Oxford : Oxford University Press.
- Zongo M., 2003, « La diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire. Trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine », *Politique africaine*, n° 90, Paris : Karthala, pp. 113-126.

### Les cartes

**Carte du Mali** : <http://www.1cllc1planet.com/mali.htm>

**Carte du Mali** : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Sikasso\\_%28r%C3%A9gion%29](http://fr.wikipedia.org/wiki/Sikasso_%28r%C3%A9gion%29)

### Sources orales

Le Préfet de Sikasso  
Les rapatriés de la commune de Diomatené  
Les notables de Samogossoni  
M. Amadou Mallé à Kaboila  
Moumouni Traoré à kaboila  
Dialia Keita présidente de l'AFERCI à Sikasso  
Femmes rapatriées à Sikasso  
Soumaila Traoré 15-11 -2006 30mn  
Sinali sagadogo, Yacouba Sagadogo  
Lanseni Dembelé à N'pegnesso  
Mamadou Diaby à Sikasso

Adama Koné à Diomaténé  
Les membres de l'AMRCI (Bamako)  
Makan Magassa (Bamako)  
Kotiay Bah (Bamako)  
Oumou Coulibaly (Bamako)  
Modibo Kane Diallo (Bamako)  
Colonel Bah Samaké (Bamako)  
Mamadou Konaté (Bamako)  
Mamadou Danfaga (Bamako)  
Ismaila Douyon préfet (cercle de Kadiolo)  
Issa Dogoyéré Koné 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Kadiolo  
Papa Roger Dakouo, du Service de la pêche de Kadiolo  
Mamby Kamissoko, du Service de l'élevage  
Baba Coulibaly Sous-directeur du Service de l'agriculture de Kadiolo  
Zanga Sylla du Service de la conservation la nature  
Soumaila Zié Traoré animateur à la radio rurale Folona  
Drammane Traoré chef du Service de développement social et de l'économie Solidaire de Kadiolo  
Vamara Koné, Chef de village de Kadiolo  
Rencontre avec les autorités coutumières de Kadiolo  
Yacouba Berthé, Président du Conseil de cercle de Kadiolo  
Femmes rapatriées de Kadiolo  
Ousmane Traoré à Kambo  
Rapatriés de Kambo  
Ibrahima Bengaly, rapatrié résidant à Touban, secrétaire général de l'association Tounkantedanbédon de Kadiolo  
Fatoma Ouattara, Maire de Zégoua  
Mamoutou Coulibaly, rapatrié résidant à Zégoua  
Baba Traoré Imam à Loulouni  
Daouda Ouattara, Deuxième adjoint au Maire de Loulouni  
Youssef Konaté, autochtone résidant à Loulouni  
Autorités coutumières de Loulouni  
Autorités coutumières de Zégoua  
Yaya Coulibaly, technicien supérieur de la santé au CS-COM de Zégoua



# Annexes

---

## **Annexe 1 : Guide d'entretien pour la recherche de terrain dans le sud du Mali**

### **Du rapatriement**

1. Après l'éclatement du conflit ivoirien, les Maliens installés en Cote d'Ivoire se sont trouvés dans une situation d'insécurité profonde qui a emmené le Gouvernement malien à organiser leur rapatriement vers le Mali. Que pensez vous de l'action/l'attitude des autorités maliennes ?
2. Dans quelle région de la Cote d'Ivoire étiez vous installé ?
3. Pour quoi êtes vous parti en Cote d'Ivoire ?
4. D'où êtes-vous originaire au Mali ?
5. Pendant combien de temps êtes vous resté en RCI ?
6. Dans quelles conditions êtes vous revenu au Mali ?
7. Qu'en est-il de votre réinsertion ?
8. Quelles sont les difficultés auxquelles vous faites face ?
9. Comment a été l'accueil qui vous a été réservé par le Gouvernement et la population locale ?
10. Avez-vous acquis des terres d'habitation ou d'exploitation ou même d'autres ressources naturelles depuis que vous êtes revenu?
  - Comment les avez-acquises ?
  - Quels étaient les documents de transaction ?

### **Des autorités administratives et coutumières**

(Directions, Gouvernorat, Préfectures, Mairies, Chefs de village/Conseillers)

1. Après l'éclatement du conflit ivoirien, quelle a été la réaction du gouvernement face à la situation des Maliens de Cote d'Ivoire et au flux de migration/rapatriés ?
2. Quelles sont les difficultés rencontrées par le Gouvernement ?

3. Quelle a été la réaction des rapatriés vis à vis des autorités et la population locale ?
4. Les rapatriés constituent-ils un atout pour le développement au Mali ou au contraire, sont-ils sources de tensions sociales et de conflits ?
5. La réinsertion des rapatriés est-elle chose facile ?
6. Le flux des rapatriés a-t-il créé des pressions sur les ressources naturelles dans les régions d'accueil ?
7. Les rapatriés et autres réfugiés ont-ils contribué à la prolifération des armes légères et à l'aggravation de l'insécurité au Mali ?  
Comment ?
8. Existente-t-il des conflits liés aux rapatriés ?  
Quel genre de conflit ?
9. Quelle relation y a-t-il entre le rapatriement et le développement ?
10. Quel a été le rôle des médias lors du conflit ivoirien et au cours du rapatriement des Maliens ?
11. La politique gouvernementale a-t-elle contribué à amorcer le processus de développement des capacités locales ?
12. Comment la politique/stratégie du Gouvernement a-t-elle contribué à atténuer la pression du flux de rapatriés Maliens et à créer les conditions du développement ?
13. Quelles sont les caractéristiques socio-économiques et démographiques des migrants/rapatriés ?
14. Quelles sont les formes et les manifestations des tensions liées à la mobilité et à l'immigration à Sikasso, Bamako, Kadiolo et Koutiala ?
15. Pourquoi ces tensions liées à la mobilité/rapatriement ne se sont-elles pas transformées en conflits ouverts ?
16. Quelles sont les différentes méthodes d'accès aux ressources naturelles dans les villes et les régions rurales ?  
Comment l'accès est-il négocié ?
17. Quelles sont les autorités et les instances de validation de la transaction de ces ressources naturelles ?
18. Comment la prolifération des armes légères affecte/influence les tensions sociales ?
19. Les rapatriés sont-ils arrivés avec de nouvelles mentalités, cultures ?  
Lesquelles ?

**Annexe 2 :  
Tableau méthodologique**

Pays	Thème	Type de conflit	Problème de recherche/ Hypothèse	Questions de recherche	Objectifs	Méthodologie	Data Sources
Mali	Migration et tensions sociales au sud du Mali	Les tensions sociales liées à la mobilité	Les changements des modes/conditions de mobilité, plus principalement ceux relatifs au retour massif des migrants, intensifient ou créent des tensions liées aux ressources dans la partie sud du Mali.	<p>Quelles sont les manifestations et les formes de tensions sociales liées à ces mobilités ?</p> <p>Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques et socioéconomiques des immigrants ?</p> <p>Pourquoi ces tensions liées aux mobilités sociales ne se sont-elles pas transformées en conflits ouverts dans le sud du Mali ?</p> <p>Quelles sont les différentes méthodes d'accès aux ressources naturelles dans les régions urbaines et rurales ?</p> <p>Comment l'accès à ces ressources naturelles est-il négocié ?</p> <p>Quelles sont les institutions ou les autorités de validation de ces ressources naturelles ?</p> <p>Comment la circulation des armes légères dans le sud Mali affecte-elle les tensions sociales dans cette région ?</p> <p>Comment les autorités Malienne et les populations ont-elles évité ou atténué les conflits ou les tensions liées au retour massif des migrants Maliens au Mali ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir une relation entre la réinsertion, le développement et la migration;</li> <li>• Analyser les contraintes économiques et sociales de la réinsertion des « retournés » Maliens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interview approfondie</li> <li>• Focus Discussions/Life histories</li> <li>• Discussions en focus groupes/récit de vie</li> <li>• Analyse des événements</li> <li>• Etudes de cas dans les régions rurales frontalières et urbaines— Sikasso, Koutiala, et Kadiolo).</li> </ul>	Collection des données

**Annexe 3 :**  
**Tableau I :** Point des arrivages des Maliens de Cote d'Ivoire, dans le cadre de l'opération rapatriement volontaire des 10 000 Maliens à la date du 2 Avril 2003  
 Koulouba, le 14 Avril 2003

Désignation des opération	Date arrivée convois	Nombre de cars ou camions	Effectifs	Répartition des effectifs par région du Mali																
				Bamako	Kayes	Kkro	Sikasso	Sgou	Mopti	Gao	Tombouctou	Gao	Tombouctou							
Convoi n°1 en provenance d'Abidjan 16/12/ 02	11	841	Bamko																	
Convoi n° 1 en provenance d'Abidjan	16-11-02	11	841		404	12	61	40	34	07	00	00								
Convoi n° 2 d'Abidjan	23/11/02	11	1060		684	48	207	41	35	45	00	00								
Convoi n° 3 de Bouaké	24/11/02	04	364		112	02	03	215	20	11	00	00								
Convoi n°4 en provenance d'Abidjan	30/11/02	12	1511		838	46	387	101	97	24	02	16								
Convoi n°5 en provenance de d'Abidjan	07/12/02	10	859		420	53	98	101	51	127	00	09								
Convoi n°6 provenance de Korhogo	25/12/02	06	647		219	18	120	60	35	132	45	18								
Convoi n° 7 en provenance de Mans	25-12-02	15	409		163	06	80	45	25	70	12	04								
Convoi n°8 en provenance d'Abidjan	26-12-02	10	780		402	10	210	86	54	08	00	00								
Convoi n° 9 d'Abidjan	26-12-02	11	808		430	25	37	64	49	172	31	00								
Convoi n° 10 d'Abidjan	01-01-03	11	1025		559	112	115	57	45	63	40	00								

Tableau I : Suite

Convoi n° 11 en provenance de GTZ de Cote d'Ivoire	07-01-03	16	1500	368	28	64	665	96	163	73	13
Convoi n°12 en provenance d'Abidjan	15-01-03	10	941	360	56	228	80	44	96	48	29
Convoi n°13 en provenance d'Abidjan	23-01-03	11	1110	384	108	120	116	161	128	22	21
Convoi n°17 en provenance d'Abidjan	12-03-03	10	1181	89	13	12	568	31	79	43	77
Convoi n° 18d'Abidjan	25-03-03	10	912	117	25	135	222	00	96	14	61
Convoi n° 19	11-04-03	10	1167	833	00	00	334	00	00	00	00
Convoi n° 20 en provenance d'Abidjan	20-04-03	10	1373	459	00	00	914	00	00	00	00
Convoi n°21d'Abidjan	05-05-03	10	1306	581	00	00	725	00	00	00	00
Convoi n° 22 en provenance d'Abidjan	01-06-03	10	1077	779	00	00	298	00	00	00	00
<b>Total</b>	//	<b>212</b>	<b>21153</b>	<b>8684</b>	<b>545</b>	<b>2246</b>	<b>5559</b>	<b>873</b>	<b>1393</b>	<b>550</b>	<b>357</b>

**Source :** Ministère chargé des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine ;

Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur

Les zones les plus concernées sont :

- District de Bamako = 8 684 personnes
- Région de Sikasso = 5559 personnes
- Région de Koulikoro = 2 246 personnes
- Région de Mopti = 1 393 personnes
- Région de Ségou = 873 personnes
- Région de Gao = 550 personnes
- Région de Kayes = 545 personnes
- Région de Tombouctou= 357 personnes
- Région de Kidal non concernée par ce rapatriement.

**Tableau II : Point des arrivages des Maliens de cote d'ivoire, dans le cadre de l'opération rapatriement volontaire des 10 000 Maliens à la date du 20 Avril 2003**

Désignation des opération	Date arrivée convois	Nombre de cars ou camions	Effectifs	Répartition des effectifs par région du Mali							
				Bamako	Kayes	Kkoro	Sikasso	Segou	Mopti	Gao	Tombouct
Convoi n°1 en provenance d'Abidjan	16-11-02	11	841	404	12	61	40	34	07	00	00
Convoi n°2 en provenance d'Abidjan	23-11-02	11	1060	684	48	207	41	35	45	00	00
Convoi n°3 de Bouaké	24-11-02	04	364	112	02	03	215	20	11	00	00
Convoi n°4 en provenance d'Abidjan	30-11-02	12	1511	838	46	387	101	97	24	02	16
Convoi n°5 en provenance d'Abidjan	07-12-02	10	859	420	53	98	101	51	127	00	09
Convoi n°6 en provenance de khorogo	25-12-02	06	647	219	18	120	60	35	132	45	18
Convoi n°7 en provenance de Mans	25-12-02	15	409	163	06	80	45	25	70	12	04
Convoi n°8 d'Abidjan	26-12-02	10	780	402	10	210	86	54	08	00	00
Convoi n°9 en provenance d'Abidjan	26-12-02	11	808	430	25	37	64	49	172	31	00
Convoi n°10 d'Abidjan	01-01-03	11	1025	559	112	115	57	45	63	40	00
Convoi n°11 en provenance de GTZ de cote d'ivoire	07-01-03	16	1500	368	28	64	665	96	163	73	13
Convoi n°12 en provenance d'Abidjan	15-01-03	10	941	360	56	228	80	44	96	48	29

Tableau II : Suite

Convoi n°13 en provenance d'Abidjan	23-01-03	11	1110	384	108	120	116	161	128	22	21
Convoi n°14 en provenance de Guinée Djéké	17-02-03	07	900	180	00	19	636	07	02	40	06
Convoi n°15 en provenance de GTZ de cote d'ivoire	18-02-03	14	1000	257	17	89	163	80	135	157	102
Convoi n°16 en provenance de Djéké	25-02-03	03	382	46	08	261	00	09	35	23	00
Convoi n°17 en provenance d'Abidjan	12-03-03	10	1181	89	13	12	568	31	79	43	77
Convoi n°18 en provenance d'Abidjan	25-03-03	10	912	117	25	135	222	00	96	14	61
Convoi n°19 en provenance d'Abidjan	11-04-03	10	1167	833	00	00	334	00	00	00	00
<b>Total</b>	//	<b>192</b>	<b>17397</b>	<b>6865</b>	<b>545</b>	<b>2246</b>	<b>3622</b>	<b>873</b>	<b>1393</b>	<b>550</b>	<b>357</b>

Source : Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur

Les zones les plus concernées sont :

- District de Bamako = 6 865 personnes
  - Région de Sikasso = 3 622 personnes
  - Région de Koulikoro = 2246 personnes
  - Région de Mopti = 1 393 personnes
  - Région de Ségou = 873 personnes
  - Région de Gao = 550 personnes
  - Région de Kayes = 545 personnes
  - Région de Tombouctou = 357 personnes
- la région de Kidal non concernée par ce rapatriement

**Tableau III : Point des arrivages des Maliens de Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'opération rapatriement volontaire des 10 000 Maliens à la date du 05mai 2003**

Désignation des opération	Date arrivée convois	Nombre de cars ou camions	Effectifs	Répartition des effectifs par région du Mali							
				Bamako	Kayes	Koro	Sikasso	Segou	Mopti	Gao	Tombouct
Convoi n°1 en provenance d'Abidjan	16-11-02	11	841	404	12	61	40	34	07	00	00
Convoi n°2 en provenance d'Abidjan	23-11-02	11	1060	684	48	207	41	35	45	00	00
Convoi n°3 en provenance de Bouaké	24-11-02	04	5364	112	02	03	215	20	11	00	00
Convoi n°4 en provenance d'Abidjan	30-11-02	12	1511	838	46	387	101	97	24	02	16
Convoi n°5 en provenance d'Abidjan	07-12-2	10	859	420	53	98	101	51	127	00	09
Convoi n° 6 en provenance de Khorogo	25-12-02	06	647	219	18	120	60	35	132	45	18
Convoi n°7 en provenance de Mans	25-12-02	15	409	163	06	80	45	25	70	12	04
Convoi n°8 en provenance d'Abidjan	26-12-02	10	780	402	10	210	86	54	08	00	00
Convoi n° 9 en provenance d'Abidjan	26-12-02	11	808	430	25	37	64	49	172	31	00
Convoi n°10 en provenance d'Abidjan	01-01-03	11	1025	559	112	115	57	45	63	40	00
Convoi n° 11 en provenance de GTZ de Côte d'Ivoire	07-01-03	16	1500	368	28	64	665	96	163	73	13
Convoi n°12 en provenance d'Abidjan	15-01-03	10	941	360	56	228	80	44	96	48	29



Tableau III : Suite

Convoi n°13 en provenance d'Abidjan	23-01-03	11	1110	384	108	120	116	161	128	22	21
Convoi n°14 en provenance de Djéké en Guinée	17-02-03	07	900	180	00	19	636	07	02	40	06
Convoi n°15 en provenance de GTZ de cote d'ivoire	18-02-03	14	1000	257	17	89	163	80	135	157	102
Convoi n°15 en provenance de GTZ de Côte d'ivoire	18-02-03	14	1000	257	17	89	163	80	135	157	102
Convoi n°16 en provenance de Djéké en Guinée	25-02-03	03	382	46	08	261	00	09	35	23	00
Convoi n°17 en provenance d'Abidjan	12-03-03	10	1181	89	13	12	568	31	79	43	77
Convoi n°18 en provenance d'Abidjan	25-03-3	10	912	117	25	135	222	00	96	14	61
Convoi n°19 en provenance d'Abidjan	11-04-03	10	1167	833	00	00	334	00	00	00	00
Convoi n°20 en provenance d'Abidjan	20-04-03	10	1373	459	00	00	914	00	00	00	00
<b>Total</b>	//	<b>202</b>	<b>18770</b>	<b>7324</b>	<b>545</b>	<b>2246</b>	<b>4536</b>	<b>873</b>	<b>1393</b>	<b>550</b>	<b>357</b>

Source : Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur

Les zones les plus concernées sont :

- District de Bamako = 7 324 personnes
- Région de Sikasso = 4 536 personnes
- Région de Koulikoro = 2 246 personnes
- Région de Mopti = 1 393 personnes
- Région de Ségou = 873 personnes
- Région de Gao = 550 personnes
- Région de Kayes = 545 personnes
- Région de Tombouctou = 357 personnes

Région de Kidal non concernée par ce rapatriement.

**Tableau IV : Point des arrivages des Maliens de Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'opération rapatriement volontaire des 10 000 Maliens, à la date du 01 juin 2003**

Désignation des opérations	Date arrivée convois	Nombre de cars ou camions	effectifs	Répartition des effectifs par région du Mali							
				Bamako	Kayes	Koro	Sikasso	Segou	Mopti	Gao	Tombouctou
Convoi n°1 en provenance d'Abidjan	16-11-02	11	841	404	12	61	40	34	07	00	00
Convoi n°2 en provenance d'Abidjan	23-11-02	11	1060	684	48	207	41	35	45	00	00
Convoi n° 3 en provenance de Bouaké	24-11-02	04	364	112	02	03	215	20	11	00	00
Convoi n°4 en provenance d'Abidjan	30-11-02	12	1511	838	46	387	101	97	24	02	16
Convoi n°5 en provenance d'Abidjan	07-12-02	10	859	420	53	98	101	51	127	00	09
Convoi n°6 en provenance de Khorogo	25-12-02	06	647	219	18	120	60	35	132	45	18
Convoi n°7 en provenance de Kouremalé	25-12-02	15	409	163	06	80	45	25	70	12	04
Convoi n°8 en provenance d'Abidjan	26-12-02	10	780	402	10	210	86	54	08	00	00
Convoi n° 9 en provenance d'Abidjan	26-12-02	11	808	430	25	37	64	49	172	31	00
Convoi n°10 en provenance d'Abidjan	01-01-03	11	1025	559	112	115	57	45	63	40	00
Convoi n°11 en provenance de Daloa	07-01-03	16	1500	368	28	64	665	96	163	73	13
Convoi n°12 en provenance de d'Abidjan	15-01-03	10	941	360	56	228	80	44	96	48	29

Tableau IV : Suite

Convoi n°13 en provenance d'Abidjan	23-01-03	11	1110	384	108	120	116	161	128	22	21
Convoi n°14 en provenance de Guinée Djéké	17-02-03	07	900	180	00	19	636	07	02	40	06
Convoi n° 15 en provenance de cote d'ivoire (GTZ)	18-02-03	14	1000	257	17	89	163	80	135	157	102
Convoi n°16 en provenance de Djéké en Guinée	25-02-03	03	382	46	08	261	00	09	35	23	00
Convoi n°16 en provenance de Djéké	25-02-03	03	382	46	08	261	00	09	35	23	00
Convoi n° 17 en provenance d'Abidjan	12-02-03	10	1181	89	13	12	568	31	79	43	77
Convoi n°18 en provenance d'Abidjan	25-03-03	10	912	117	25	135	222	00	96	14	61
Convoi n° 19 en provenance d'Abidjan	11-04-03	10	1167	833	00	00	334	00	00	00	00
Convoi n° 20 en provenance de d'Abidjan	20-04-03	10	1373	459	00	00	914	00	00	00	00
Convoi n°21 en provenance d'Abidjan	05-05-03	10	1306	581	00	00	725	725	00	00	00
<b>Total</b>		<b>202</b>	<b>20076</b>	<b>7905</b>	<b>545</b>	<b>2246</b>	<b>5261</b>	<b>873</b>	<b>1393</b>	<b>550</b>	<b>357</b>

Source : Délégation Générale des Maliens de l'extérieur

Les zones les plus concernées sont :

- District de Bamako = 7 905 personnes
- Région de Sikasso = 5261 personnes
- Région de Koulikoro = 2246 personnes
- Région de Mopti = 1393 personnes
- Région de Ségou = 873 personnes
- Région de Gao = 550 personnes
- Région de Gao = 545 personnes
- Région de Tombouctou = 357 personnes
- Région de Kidal non concernée par ce rapatriement.

